

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE L'HABITATION

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE
OUAGADOUGOU



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU

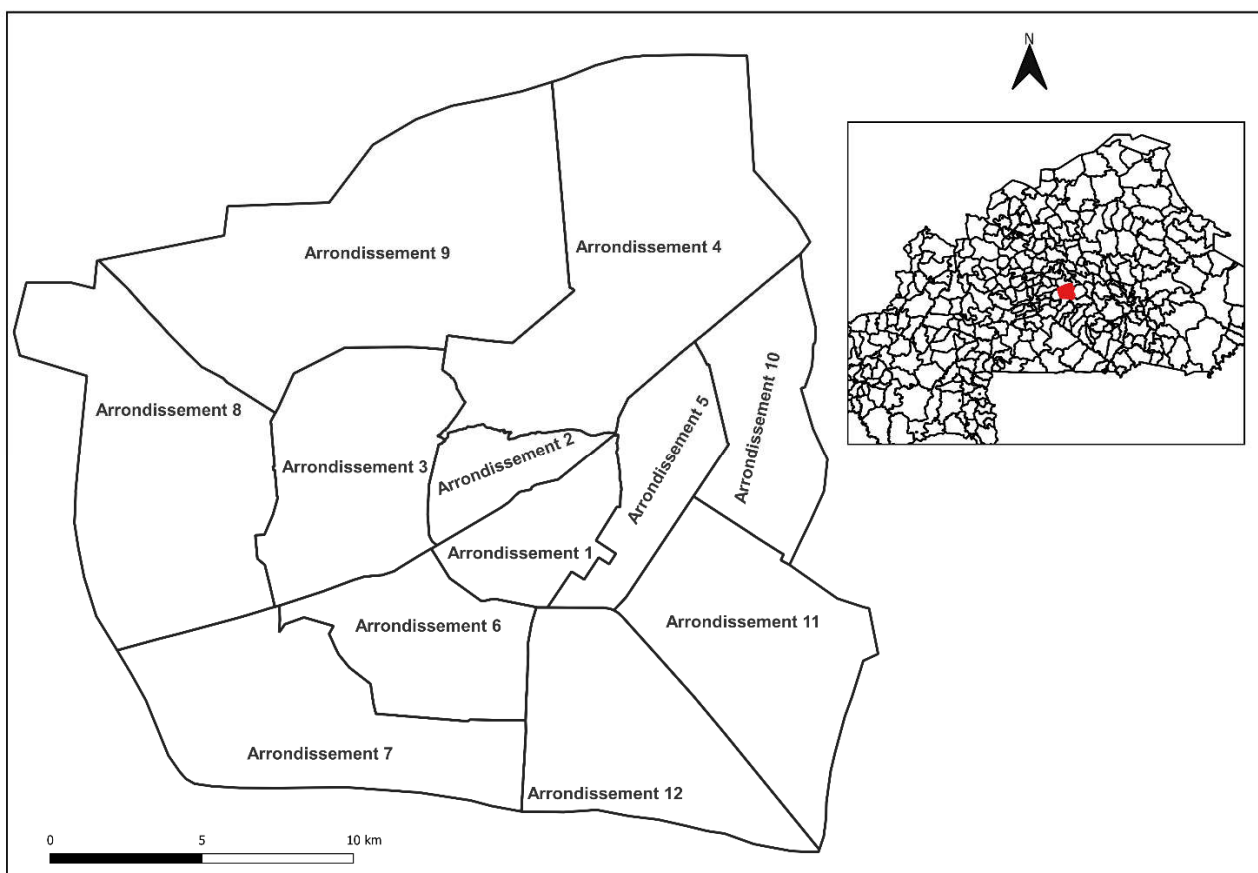


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte n° 1: Carte de la commune de Ouagadougou



Source : fond de carte IGB, BNDT 2014, données RGPH 2019/INSD

AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

The image shows a blue circular official stamp of the Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). The stamp contains the text 'INSD' at the top, 'Institut National de la Statistique et de la Démographie' around the perimeter, and 'Le Directeur Général' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	xi
SIGLES ET ABBREVIATIONS	xiii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE.....	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	5
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	7
2.1. ETAT DE LA POPULATION	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.....	9
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	11
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION	13
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES.....	13
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE.....	15
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION	17
4.1. ALPHABETISATION	19
4.2. INSTRUCTION	21
4.3. SCOLARISATION.....	23
4.4. NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE.....	25
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL	27
5.1. ETAT MATRIMONIAL.....	29
5.2. NUPTIALITE	33
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION	37
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE	41
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE	43
6.3. POPULATION AU CHOMAGE	45
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE	47
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	49
6.6. TRAVAIL DES JEUNES	49
CHAPITRE 7 : NATALITE ET FECONDITE	53
7.1. NATALITE	55

7.2. FECONDITE	55
CHAPITRE 8 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION	59
8.1. PREVALENCE DU HANDICAP	61
8.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DES PERSONNES HANDICAPEES	65
8.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE	65
8.4. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS	69
8.5. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES	71
8.6. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES	73
CHAPITRE 9 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE	75
9.1. DONNEES GLOBALES	75
9.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE.....	75
9.3. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES ARRONDISSEMENTS	77
CHAPITRE 10 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....	79
10.1. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DES CHEFS DE MENAGE	81
10.2. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE	83
10.3. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS	83
CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION	85
11.1. TYPE D'HABITATION.....	87
11.2. MODE D'ECLAIRAGE	87
11.3. SOURCE PRINCIPALE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	88
11.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON	89
11.5. TYPE D'AISSANCE.....	89
11.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES.....	91
11.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES.....	91
11.8. BIENS D'EQUIPEMENT	91
CONCLUSION GENERALE	93
BIBLIOGRAPHIE	95
ANNEXE	97

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Superficie (km ²) des types de sols dominants dans la commune de Ouagadougou	3
Tableau 2.1 : Répartition de l'effectif de population par sexe en 2019	7
Tableau 2.2 : Effectifs de la population, poids des arrondissements et rapport de masculinité par arrondissement	8
Tableau 2.3 : Densité (hbts/km ²) de la population de la commune Ouagadougou en 2006 et en 2019	9
Tableau 2.4: Effectif de la population par groupe d'âge selon le sexe	9
Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe	13
Tableau 3.2 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe	14
Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges	15
Tableau 4.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon la langue alphabétisation	19
Tableau 4.2 : Taux d'alphabétisation (%) par arrondissement selon le groupe d'âge spécifique	20
Tableau 4.3 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe	21
Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe	21
Tableau 4.5 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par arrondissement selon le sexe	22
Tableau 4.6 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par arrondissement selon le sexe	22
Tableau 4.7: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par arrondissement selon le sexe	23
Tableau 4.8 : Répartition (%) par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le sexe	23
Tableau 4.9 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par arrondissement selon le statut scolaire	24
Tableau 4.10 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par arrondissement selon le niveau d'étude atteint	25
Tableau 5.1 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	29
Tableau 5.2 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial	30
Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	31
Tableau 5.4 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par arrondissement et sexe selon l'état matrimonial	32
Tableau 5.5 : Table de nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	34
Tableau 5.6 : table de nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	35
Tableau 6.1 : Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe	41
Tableau 6.2 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	42
Tableau 6.3 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe	43
Tableau 6.4 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	43
Tableau 6.5 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par arrondissement selon le sexe	45
Tableau 6.6 : Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	45
Tableau 6.7 : Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe	46
Tableau 6.8 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe	47

Tableau 6.9 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	47
Tableau 6.10 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction	48
Tableau 6.11 : Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe	49
Tableau 6.12 : Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe	51
Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰) du milieu urbain national, de Ouagadougou et du Burkina Faso	55
Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants	55
Tableau 7.3 : Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge	57
Tableau 8.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par arrondissement selon le sexe	61
Tableau 8.2 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe	63
Tableau 8.3 : Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe	65
Tableau 8.4 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par arrondissement et par sexe selon le statut scolaire	71
Tableau 8.5 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par arrondissement et par sexe	72
Tableau 8.6 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans par arrondissement et par sexe selon l'état matrimonial	73
Tableau 9.1 : Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance	76
Tableau 9.2 : Répartition (%) de la population par arrondissement selon la possession d'acte de naissance	78
Tableau 9.3 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par arrondissement selon la possession d'acte de naissance	78
Tableau 10.1 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal selon le sexe	81
Tableau 10.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par arrondissement selon le sexe	82
Tableau 10.3 : Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon les arrondissements	83
Tableau 10.4 : Evolution de quelques indicateurs de 2006 à 2019	84
Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation	87
Tableau 11.2 : : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage	87
Tableau 11.3 : Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson	88
Tableau 11.4 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province	89
Tableau 11.5 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance	89
Tableau 11.6 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures	91
Tableau 11.7 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées	91
Tableau 11.8 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement	92

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Evolution des effectifs de la population par sexe de 1985 à 2019	8
Graphique 2.2 : Pyramide des âges des effectifs de la population de la commune de Ouagadougou par groupe d'âge.....	10
Graphique 3.1 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées	14
Graphique 3.2: Répartition (%) de la population résidente par nationalité	15
Graphique 3.3: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	16
Graphique 3.4: Pyramide des âges des résidents étrangers.....	16
Graphique 6.1 : Répartition de la population en âge de travailler selon la situation d'occupation.....	41
Graphique 6.2 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon le secteur d'activité	44
Graphique 6.3 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale	44
Graphique 6.4 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage selon le statut au chômage.....	46
Graphique 6.5 : Taux de dépendance (%) par arrondissement	49
Graphique 6.6 : Répartition des actifs occupés de 15-24 ans selon le niveau d'instruction.....	50
Graphique 6.7 : Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe	50
Graphique 6.8 : Répartition des actifs occupés de 15-35 ans selon le niveau d'instruction.....	51
Graphique 6.9 : Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe.....	51
Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée	56
Graphique 7.2 : Courbes de la fécondité du moment	56
Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité de Ouagadougou, du milieu urbain national et du Burkina Faso	57
Graphique 8.1 : Poids (%) des personnes handicapées âgés de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la commune de Ouagadougou.....	66
Graphique 8.2 : Poids (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans les arrondissements de la ville de Ouagadougou	66
Graphique 8.3 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par arrondissement et par sexe selon le multi handicap	69
Graphique 9.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	75

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon l'arrondissement	97
Tableau A 2 : Répartition (%) des unités d'habitation par principal mode d'éclairage par arrondissement ...	98
Tableau A 3 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson par arrondissement	99
Tableau A 4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par arrondissement et par sexe.....	100
Tableau A 5 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson par arrondissement	101
Tableau A 6 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance par arrondissement.....	102
Tableau A 7 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures par arrondissement	102
Tableau A 8 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées par arrondissement.....	103
Tableau A 9 : Possession (%) de bien d'équipement par arrondissement	103
Tableau A 10 : Possession (%) de bien de déplacement par arrondissement	104
Tableau A 11 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus dans la commune de Ouagadougou en 2019	104
Tableau A 12: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la commune par arrondissement en 2019	105
Tableau A 13: Possession d'un acte de naissance par groupe d'âge	105
Tableau A 14: Possession d'un acte de naissance par groupe d'âges et par arrondissement	106
Tableau A 15: Densités par arrondissement	112

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEE	Association des parents et amis d'enfants encéphalopathes
APFH	Association pour la promotion des femmes handicapées
BIT	Bureau international du travail
BUNASOLS	Bureau national des sols
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CIF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CITP	Classification internationale type des professions
ECLA	Association être comme les autres
FEBAH	Fédération burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
IEC/CCC	Information, éducation et communication / Communication pour le changement de comportement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	Indice synthétique de fécondité
ODD	Objectifs de développement durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RM	Rapport de masculinité
SONABEL	Société national burkinabè de l'électricité
TBN	Taux brut de natalité
TBS	Taux brut de scolarisation
TNS	Taux net de scolarisation
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION GENERALE

La commune urbaine de Ouagadougou est située dans la province du Kadiogo, elle-même située dans la région du Centre. La ville de Ouagadougou compte douze (12) arrondissements et cinquante-cinq (55) secteurs. C'est la capitale du Burkina Faso et la plus grande ville du pays.

Elle couvre une superficie de 518 km² (SDAGO, 2010), soit 0,2% du territoire national. Elle est limitée au Nord par les communes rurales de Pabré et de Loubila, à l'Est par celle de Saaba, au Sud par celles de Koubri et de Komsilga et enfin à l'Ouest par la commune rurale de Tanghin-Dassouri.

Ouagadougou compte 2 415 266 d'habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH), réalisé en 2019, soit 11,78% de la population totale du pays et 45,1% de celle des villes du Burkina Faso.

La ville de Ouagadougou est au centre du pays et elle est traversée par la voie ferrée venant d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle occupe de ce fait une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Elle constitue en effet une plaque tournante du commerce de produits agricoles et du bétail avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part. Les pays frontaliers comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Niger, le Togo, le Ghana et le Mali constituent un potentiel important de débouchés pour ces produits.

La commune urbaine de Ouagadougou est le principal centre économique du Burkina Faso. L'industrie (transformation et conditionnement de produits alimentaires, manufacture de bois et d'ouvrages métalliques, etc.), le commerce (de gros et petits commerces de détail), l'agriculture et l'élevage, les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme constituent les principales activités économiques.

Dans le domaine industriel, plusieurs unités de production de biens ou de services marchands sont implantées dans la ville. Il s'agit pour la plupart d'unités de fabrication de produits alimentaires (BRAKINA, COBU, SODEPAL, NOOMDE etc.) et de produits dérivés du bois.

Quant à l'artisanat, les principales productions sont les cuirs et peaux, la menuiserie, la sculpture, la poterie et la teinture.

En matière de données statistiques, il existe de plus en plus de données sur la commune de Ouagadougou qui traitent de certains phénomènes analysés dans le présent document. Aussi, la présente monographie se propose, à partir des données du 5^e RGPH, de mettre à la disposition des décideurs, des chercheurs, étudiants et utilisateurs divers, des données sociodémographiques et économiques récentes et détaillées sur la commune de Ouagadougou et ses arrondissements.

Cette étude est structurée en onze (11) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la commune ; (ii) état et structure de la population ; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) caractéristiques économiques de la population ; (vii) Natalité et fécondité ; (viii) handicap au sein de la population ; (ix) possession d'un acte de naissance ; (x) caractéristiques des ménages ; (xi) caractéristiques de l'habitation.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

La commune urbaine de Ouagadougou, capitale politique du Burkina Faso, est située à la latitude 12°21'N et à la longitude 01°31 W. Depuis le 21 décembre 2004, elle est régie par le Code général des collectivités territoriales. Ce code détermine et définit les deux types de collectivités territoriales mais il donne aussi une définition d'une collectivité de base (commune urbaine et rurale) et une collectivité de coordination (la région). Par ailleurs, il organise aussi l'agencement général des cadres de gestion déconcentrée et décentralisée.

Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la ville de Ouagadougou.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1.1. Relief et sols

Le milieu physique est un facteur qui permet de comprendre ou d'expliquer l'implantation et/ou la concentration des hommes dans certaines zones. La commune urbaine de Ouagadougou se caractérise par un ensemble de terrains plats et par une absence de points élevés. Elle fait partie de la vaste plaine de la région du Centre dont les altitudes varient entre 300 et 350 m.

Les sols sur lesquels repose la commune de Ouagadougou sont peu profondes et pauvres en éléments nutritifs. Ils sont de types ferrugineux tropicaux lessivés, développés sur des matériaux sableux, sablo argileux ou argileux. Ils sont très riches en oxydes et hydroxydes de fer et de manganèse ce qui leur donne une couleur rougeâtre. Ces sols se caractérisent aussi par leur faible teneur en potassium, phosphore et avec une structure fragile très sensible à l'érosion.

Tableau 1.1: Superficie (km²) des types de sols dominants dans la commune de Ouagadougou

Sols ferrugineux tropicaux lessivés hydromorphes	Sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés moyennement profonds	Sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés peu profonds	Sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés superficiels	Sols ferrugineux tropicaux lessivés à taches et à concrétions	Sols Hydromorphes peu humifères à pseudogley de surface	Lithosols sur cuirasse ou sur roche	Sols Peu évolués d'apport alluvial, hydromorphes
15,51	113,52	137,05	0,19	60,81	30,23	26,1	0,01

Source : BUNASOLS, 2020

1.1.2. Climat

Le climat de la commune de Ouagadougou est de type tropical sec et de type soudanien. Il connaît deux saisons à savoir une saison des pluies et une saison sèche. La saison des pluies dure de juin à septembre et concentre près de 80% des pluies et plus de 65% des jours de pluie. La saison sèche où on enregistre moins de précipitations (octobre-mai) se caractérise par l'apparition de l'harmattan et par des températures extrêmes allant jusqu'à 40° C à l'ombre pendant le deuxième trimestre de l'année.

Deux principaux types de vents soufflent sur la ville de Ouagadougou à savoir les vents secs de

l'harmattan et les vents frais de la mousson. Quant à la pluviométrie, l'analyse des données pluviométriques de la station de Ouagadougou entre 1989 et 2018 montre qu'elle a varié entre 594 mm (2000) et un maximum de 1003 mm (2012) avec une moyenne sur les 30 ans de 769 mm/an. La tendance générale est à l'amélioration de la pluviométrie.

1.1.3. Végétation, faune et flore

La formation végétale initiale de la commune urbaine de Ouagadougou a presque disparu du fait de l'intense exploitation de l'espace à des fins agricoles et d'habitation. Seules les espèces telles que le karité, le raisinier, le manguier, l'eucalyptus, la pomme d'acajou, le caïlcédrat ont été conservées ou plantées à l'intérieur ou aux alentours des concessions et le long des rues.

La forêt classée du barrage (ou Bangr-weogo) constitue désormais pour la ville de Ouagadougou, la seule grande réserve forestière. Cet ancien massif forestier est devenu quasiment le seul poumon vert de la ville. La ceinture verte, mise en place avant la période révolutionnaire, et qui avait pour but de protéger la capitale des vents desséchants, de piéger les poussières et d'atténuer le transport des sols par les eaux de ruissellement vers les barrages a été totalement « consommée » par les habitats spontanés ou les lotissements.

La quasi inexistence d'un couvert végétal, résultat de l'action anthropique, est à l'origine de la disparition de la faune. En dehors de quelques rats et des oiseaux, le gros gibier est quasi-inexistant.

1.1.4. Hydrographie

La commune de Ouagadougou est située dans le bassin versant du Massili et drainée par un réseau hydrographique moyennement dense. Elle est traversée par quatre cours d'eau aménagés en partie en canaux qui se jettent dans le Massili supérieur en sa rive droite. Il s'agit du cours d'eau central (ou de Paspanga), de celui de Zogona, du Mogho Naaba et du cours d'eau de Wemtenga ou de Dassasgho.

Les écoulements du Massili supérieur sont ralentis au nord de la ville par une plaine d'inondation sur laquelle sont construites les trois principales retenues d'eau de la ville avec une capacité de rétention cumulée de 5 235 500 m³. Ouagadougou compte au total quatre (4) barrages intra urbains dont trois (3) participent à l'alimentation en eau potable de la ville. Les risques d'inondation, à l'instar de celle de septembre 2009, sont énormes pour les populations résidant dans des zones inondables lors des fortes pluies.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Ouagadougou est érigée en commune en janvier 1927 pour la première fois (Rapport PEFA, 2018). Mais c'est la constitution du Burkina Faso de 1991 qui a consacré le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement. La commune de Ouagadougou relève de la région administrative du Centre, créée par la Loi n°2001-013/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions administratives et correspondant aux limites administratives de la province du Kadiogo, dans sa définition par la loi n°10/96/ADP du 24 avril 1996.

Le code général des collectivités territoriales de 2004 a classifié Ouagadougou comme commune urbaine à statut particulier. Et jusqu'en 2009, la ville comptait 30 secteurs et 17 villages pour cinq arrondissements : Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongremaasom et Sig-Noghin. Mais depuis le 22 décembre 2009, l'Assemblée nationale a adopté la Loi n°066-2009/AN portant découpage des communes urbaines à statut particulier au Burkina Faso. Par cette loi, Ouagadougou est désormais découpée en 12 arrondissements et 55 secteurs. Cependant, cette loi a connu une modification substantielle en décembre 2012 ajoutant ainsi le secteur 24 à l'arrondissement 5 par l'adoption de la Loi 026-2012/AN. En plus du maire central, chaque arrondissement est dirigé par un maire élu et dispose des mêmes attributions que les autres communes burkinabè, sauf pour le budget.

Du fait de son statut à la fois de capitale d'état et de chef-lieu de région, de province et de département, Ouagadougou abrite le siège de tous les départements ministériels et les services déconcentrés de l'Etat répartis à travers les différents arrondissements. Ce dispositif institutionnel est complété par les services municipaux.

Les services déconcentrés de l'Etat ont pour rôle de traduire aux niveaux régional, provincial et départemental les missions assignées aux différents départements ministériels. On distingue ainsi les services administratifs (gouvernorat, haut-commissariat, préfecture), les services techniques de soutien à la production agro-sylvopastorale, les services économiques, les services socio-éducatifs et culturels, les services de sécurité, les institutions financières.

L'institution municipale de Ouagadougou est la mieux élaborée du pays et constitue un repère pour les autres communes. Elle est dirigée par un maire de la commune et des maires d'arrondissements. Le conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. Il est présidé par un maire élu pour un mandat de cinq ans depuis 1995, exceptées les années de transition pendant lesquelles les communes sont dirigées par des délégations spéciales (2015 et 2022-2023). Le maire qui est le chef de l'administration communale dispose d'un cabinet et est secondé par quatre adjoints du fait du statut particulier de Ouagadougou, et de quatre présidents de commissions. Les maires d'arrondissement sont assistés de deux adjoints. Dans ses missions de gestion de la municipalité, le maire est appuyé, sous son autorité, par un secrétaire général chargé de la coordination administrative et technique des services de la mairie, de la gestion du personnel, du matériel et des relations techniques de la mairie avec les services techniques de l'Etat.

CONCLUSION

La commune de Ouagadougou est une plaque tournante des échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest avec des flux d'échanges internationaux limités dû à son éloignement avec la mer. La courte saison des pluies dont elle bénéficie avec le maximum de pluviométrie au mois d'août, permet d'alimenter les quatre (4) barrages intra urbains pour les besoins de consommation humaine, de pratique de cultures maraîchères et de pêche. L'urbanisation et la platitude du relief ouvrent le champ à un étalement sans précédent de la commune urbaine de Ouagadougou au dépend de la flore et de la faune. En effet, les zones nouvellement loties et les quartiers spontanés ont fortement contribué à anéantir le couvert végétal et à la quasi-disparition de la faune. Elle compte 55 secteurs répartis dans 12 arrondissements.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Le présent chapitre aborde le volume de la population de la commune de Ouagadougou. Pour rendre compte de ses spécificités, sa composition selon le genre ainsi que sa structure par âge, sa répartition spatiale et sa densité par commune sont présentées et analysées.

Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

Le volume de la population de la commune de Ouagadougou s'élève à 2 415 266 habitants au 5e RGPH. Elle se compose de 1 183 557 hommes et de 1 231 709 femmes (tableau 2.1).

Tableau 2.1: Répartition de l'effectif de population par sexe en 2019

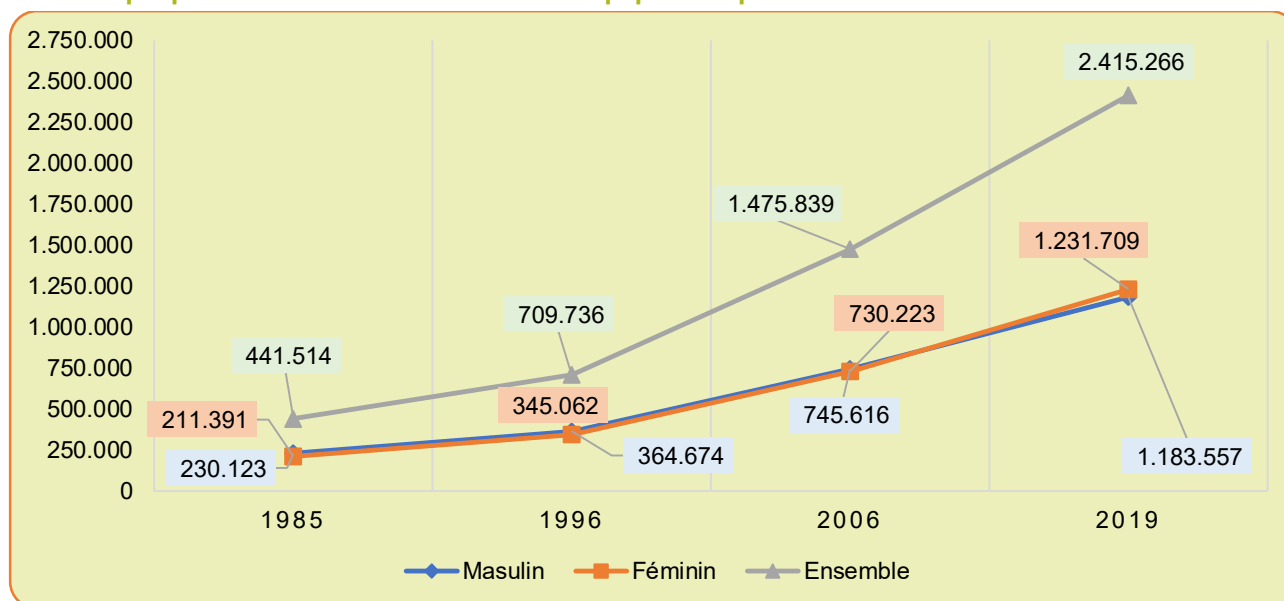
Commune	2019		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Ouagadougou	1 183 557	1 231 709	2 415 266

En termes d'évolution des effectifs, la population de la commune est restée en constante hausse depuis 1985. Elle est passée de 441 514 habitants en 1985 à 1 475 839 habitants en 2006 pour atteindre 2 415 266 habitants en 2019.

Considérant le sexe, l'effectif de la population féminine est passé de 211 391 habitants en 1985 à 1 231 709 habitants en 2019. L'effectif de la population des hommes est quant à lui passé de

230 123 en 1985 à 1 183 557 habitants en 2019 (graphique 2.1).

Graphique 2.1: Evolution des effectifs de la population par sexe de 1985 à 2019



La répartition des effectifs de population par arrondissement montre que les arrondissements 9, 3 et 7 sont ceux qui ont plus d'habitants dans la commune. Les arrondissements 12 et 2 sont les moins peuplés.

A l'image de la commune, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit l'arrondissement (tableau 2.2).

Tableau 2.2: Effectifs de la population, poids des arrondissements et rapport de masculinité par arrondissement

Arrondissement	Sexe			Poids de (%)	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Arrondissement 1	48 844	53 684	102 528	4,2	91,0
Arrondissement 2	39 474	43 962	83 436	3,5	89,8
Arrondissement 3	150 306	161 100	311 406	12,9	93,3
Arrondissement 4	102 595	105 052	207 647	8,6	97,7
Arrondissement 5	63 766	66 218	129 984	5,4	96,3
Arrondissement 6	106 237	116 617	222 854	9,2	91,1
Arrondissement 7	141 488	141 349	282 837	11,7	100,1
Arrondissement 8	75 770	77 110	152 880	6,3	98,3
Arrondissement 9	167 044	169 439	336 483	13,9	98,6
Arrondissement 10	130 735	133 234	263 969	10,9	98,1
Arrondissement 11	125 660	129 268	254 928	10,6	97,2
Arrondissement 12	31 638	34 676	66 314	2,7	91,2
Ouagadougou	1 183 557	1 231 709	2 415 266	100	96,1

La densité de la population est en constante hausse dans la commune. Elle est de 2 847,9 hbts/km² en 2006 et de 4 385,5 hbts/km² en 2019 (tableau 2.3).

Tableau 2.3: Densité (hbts/km²) de la population de la commune Ouagadougou en 2006 et en 2019

Années de recensement	Densités (hbts/km ²)
2006	2 847,9
2019	4 385,5

2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe et par âge de la population de la commune de Ouagadougou présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. L'analyse selon le sexe présente les mêmes tendances observées au niveau de l'ensemble.

L'âge moyen de la population est de 23,8 ans et est légèrement plus élevé chez les hommes (24,5 ans) que chez les femmes (23,1 ans).

Quant à l'âge médian, il est de 21,0 ans dans la commune de Ouagadougou et est légèrement plus élevé chez les hommes (22,0 ans) que chez les femmes (20,8 ans) (tableau 2.4).

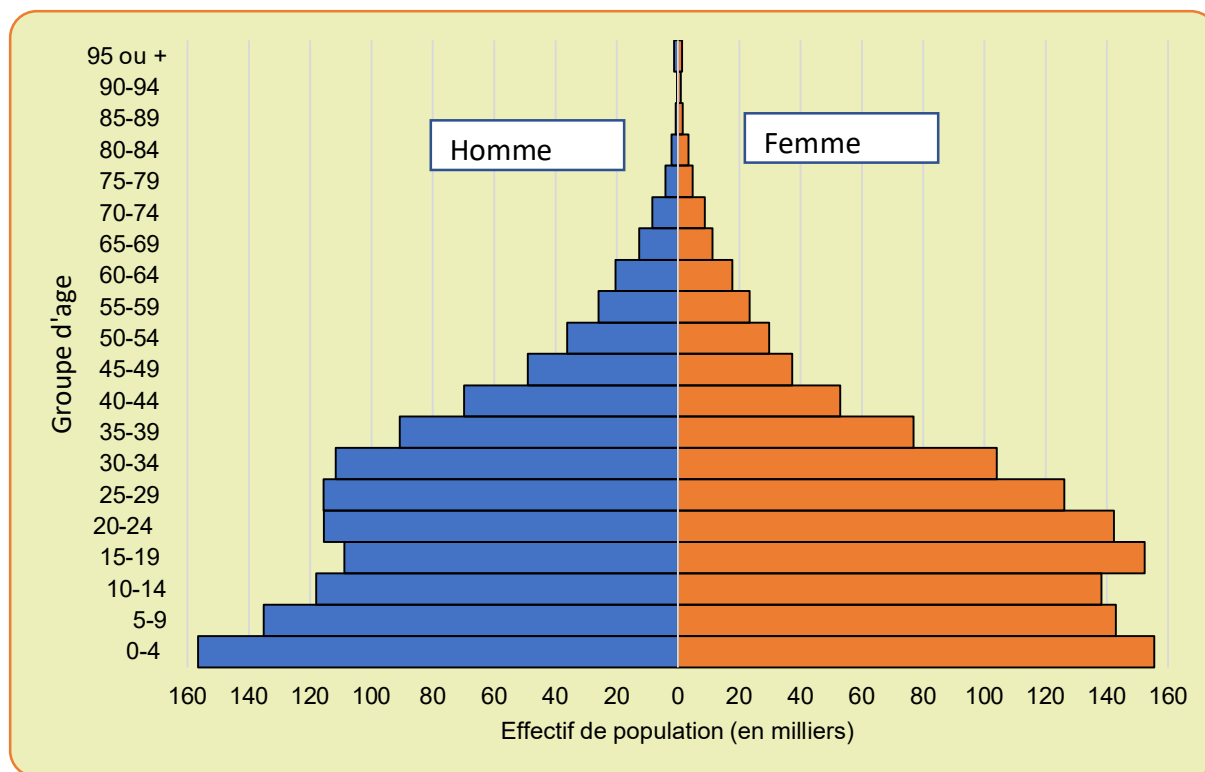
Tableau 2.4: Effectif de la population par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0-4	156 611	155 533	312 144
5-9	135 165	142 921	278 086
10-14	118 096	138 183	256 279
15-19	108 919	152 382	261 301
20-24	115 539	142 336	257 875
25-29	115 615	126 166	241 781
30-34	111 725	104 013	215 738
35-39	90 824	76 845	167 669
40-44	69 816	53 021	122 837
45-49	49 005	37 238	86 243
50-54	36 163	29 763	65 926
55-59	25 965	23 434	49 399
60-64	20 369	17 760	38 129
65-69	12 654	11 309	23 963
70-74	8 394	8 839	17 233
75-79	4 102	4 874	8 976
80-84	2 094	3 449	5 543
85-89	818	1 508	2 326
90-94	347	858	1 205
95 ou +	1 336	1 277	2 613
Total	1 183 557	1 231 709	2 415 266
Age moyen	24,5	23,1	23,8
Age médian	22,0	20,8	21,0

La pyramide des âges des effectifs de la population de la commune de Ouagadougou est un peu particulière. En effet, elle s'écarte légèrement du modèle classique des pays en développement qui a une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité). Elle met en évidence la jeunesse de la population de la commune. Les allures des escaliers sont moins

régulières surtout chez les hommes. Des creux sont observés chez les hommes à partir de 10-14 ans jusqu'à 20-24 ans. Ces creux observés de part et d'autre peuvent traduire l'effet de l'exode rural au sein de ces groupes d'âge.

Graphique 2.2 : Pyramide des âges des effectifs de la population de la commune de Ouagadougou par groupe d'âge



CONCLUSION

Ce chapitre sur l'état et la structure de la population de la commune a permis de mettre en évidence le volume de celle-ci, qui est en hausse constante au fil du temps selon les recensements. Cette population est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 23,8 ans. La densité de population est très élevée dans la commune (4 385,5 hbts/km²).

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la commune de Ouagadougou selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion, la langue parlée et la nationalité.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les croyances suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religion. Au cours du 5e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu, voire de la population en général est souvent dicté par son appartenance sociale, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion.

Dans la commune de Ouagadougou, les musulmans sont majoritairement représentés avec 62,1% de la population contre 30,4 % et 6,9% respectivement pour les catholiques et les protestants. Les animistes, les sans religion et les autres religions présentent les proportions les plus faibles. Ce constat reste le même au niveau des hommes et des femmes où on enregistre 62,9 % d'hommes et 61,3% de femmes musulmans contre 29,8% d'hommes et 31,0% de femmes catholiques et 6,6% d'hommes et 7,2% de femmes protestantes (tableau 3.1).

Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	0,3	0,1	0,2
Musulman	62,9	61,3	62,1
Catholique	29,8	31,0	30,4
Protestant	6,6	7,2	6,9
Autre	0,2	0,2	0,2
Sans religion	0,2	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

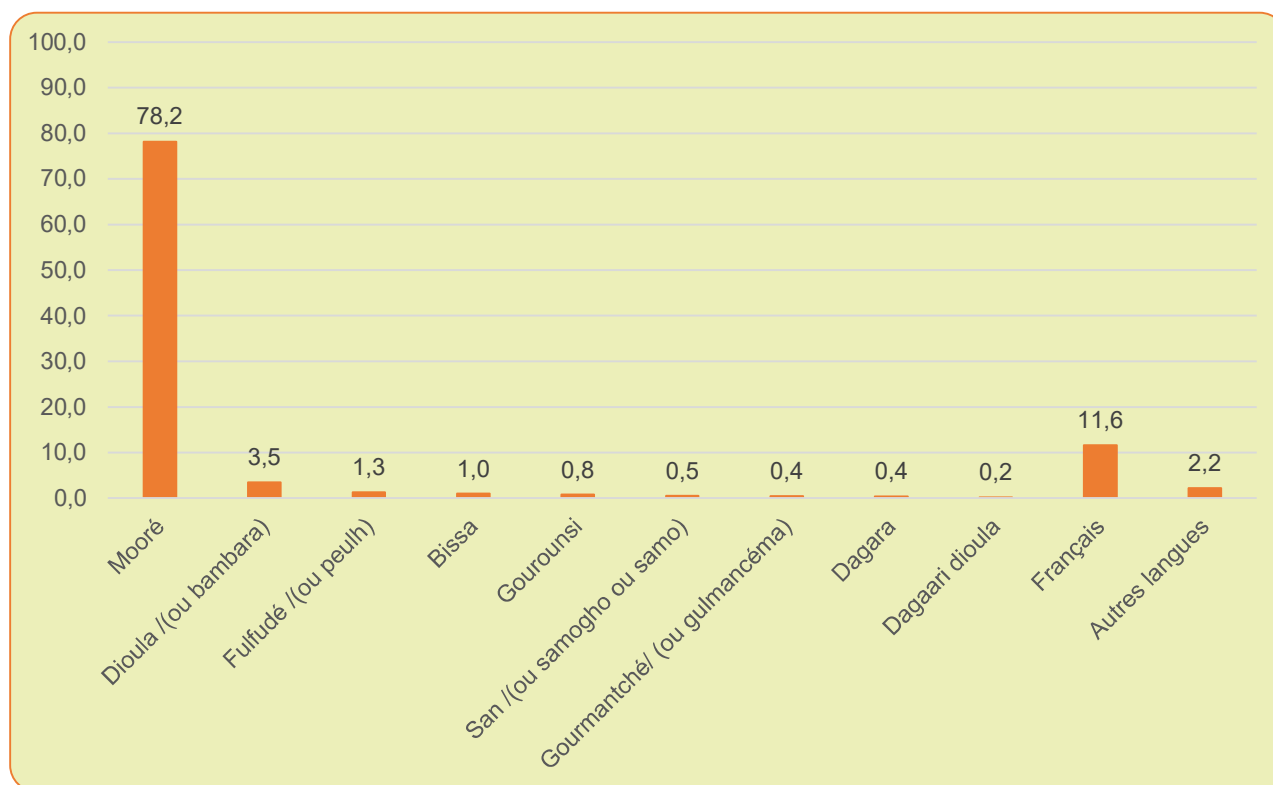
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Elle constitue également un moyen de domination ou d'affirmation de son identité, notamment culturelle.

La langue est aussi le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (sexe, groupe d'âge, etc.). Les principales langues parlées sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

Dans la commune de Ouagadougou, le mooré (78,2%) est la langue la plus couramment parlée. Elle est suivie du français (11,6%), du dioula (3,5%) et du fulfuldé (1,3%). Le dagara, le gourmantché, le san, le gourounsi et le dagari ont toutes des proportions inférieures à 1% tandis que les autres langues sont parlées par 2,2% des Ouagalais (graphique 3.1).

Graphique 3.1: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées



L'analyse selon le sexe ne présente pas de différences importantes dans la langue parlée (tableau 3.2). Cependant, quel que soit le sexe, le mooré reste la principale langue la plus couramment parlée suivit du français et du dioula.

Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe

Principales langues parlées	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Mooré	77,8	78,6	78,2
Dioula (ou bambara)	3,1	3,8	3,5
Fulfudé (ou peulh)	1,3	1,2	1,3
Bissa	1,0	1,0	1,0
Gourounsi	0,8	0,8	0,8
San (ou samogho ou samo)	0,5	0,5	0,5
Gourmantché (ou gulumancéma)	0,5	0,4	0,4
Dagara	0,3	0,4	0,4
Dagaari dioula	0,2	0,2	0,2
Français	12,3	11,0	11,6
Autre langue	2,2	2,1	2,1
Total	100,0	100,0	100,0

On constate d'une manière générale que parmi les principales langues couramment parlées dans la commune de Ouagadougou, le mooré est la langue dominante. Cette tendance est observée quel que soit le groupe d'âge. Chez les 3 à 14 ans et les 60 ans ou plus, les proportions sont plus élevées que chez les 15 à 59 ans. En outre, la langue française est plus couramment parlée par les personnes de la tranche 15-59 ans (tableau 3.3).

Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges

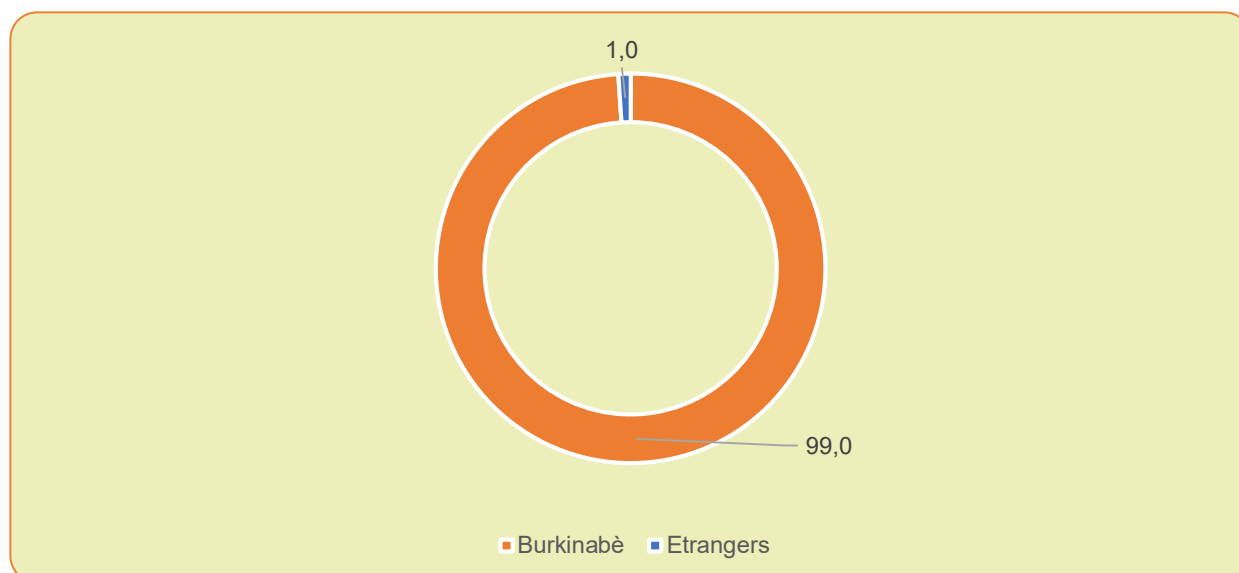
Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Mooré	82,2	76,2	76,2	80,8	78,2
Dioula (ou bambara)	2,8	3,7	3,9	3,3	3,5
Fulfudé (ou peulh)	1,3	1,3	1,1	1,4	1,3
Bissa	0,9	1,1	1,1	1,5	1,0
Gourounsi	0,7	0,8	1,0	1,0	0,8
San (ou samogho ou samo)	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,3	0,5	0,4	0,5	0,4
Dagara	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4
Dagaari dioula	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Français	9,3	12,8	12,9	8,2	11,6
Autre langue	1,7	2,4	2,3	2,2	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère.

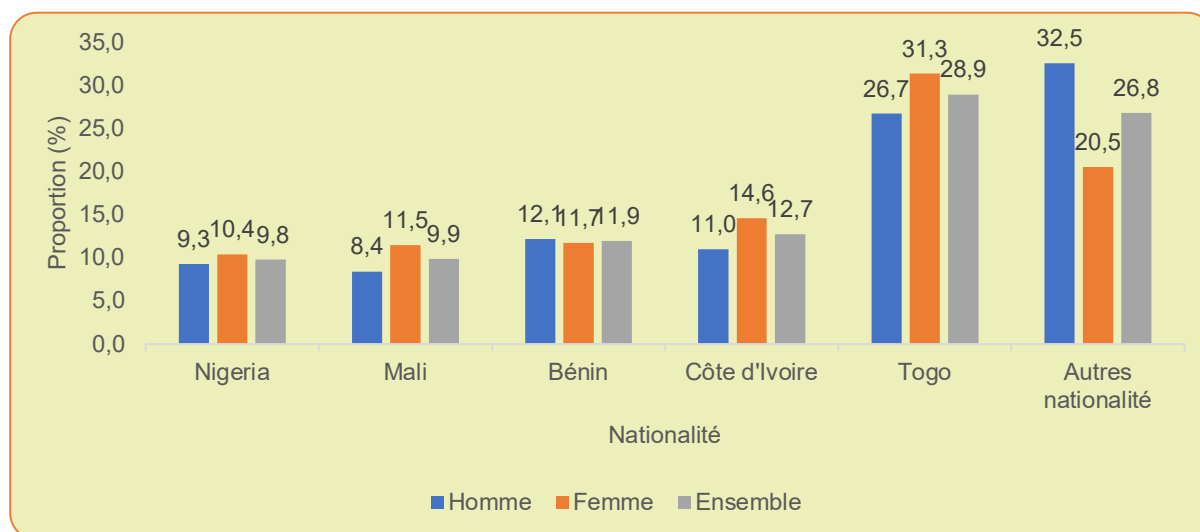
Dans la commune de Ouagadougou, les étrangers représentent 1,0% de la population.

Graphique 3.2: Répartition (%) de la population résidente par nationalité



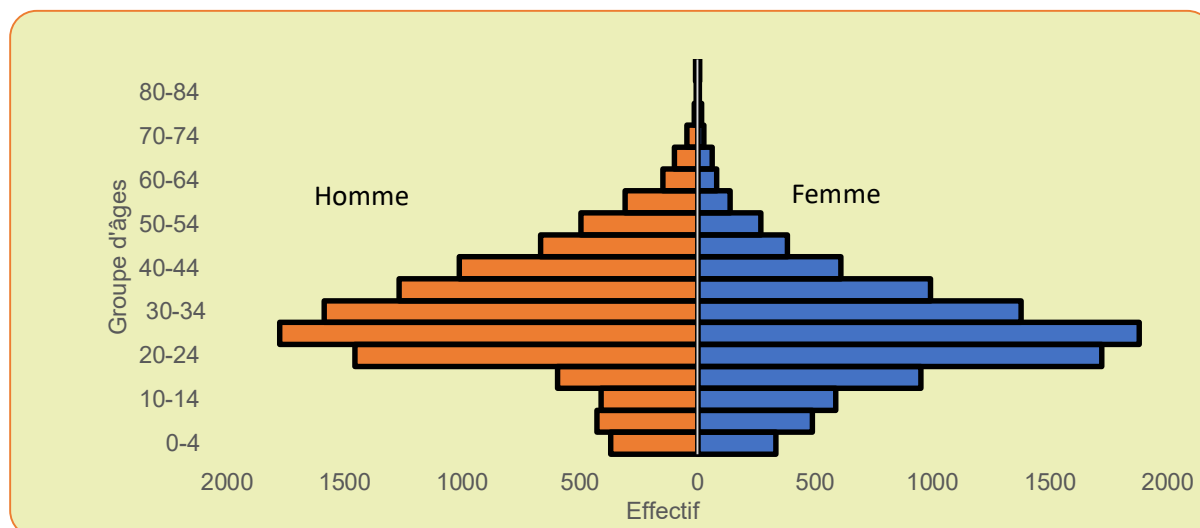
Les étrangers proviennent majoritairement du Togo (28,9%) suivi de la Côte d'Ivoire (12,7%) et du Bénin (11,9%). Les ressortissants de ces trois pays représentent 53,5% de la population étrangère. Les proportions des étrangers d'origine maliennes et nigérianes sont pratiquement identiques (9,9% et 9,8%). Les autres nationalités représentent 26,8%. Les mêmes tendances sont observées dans la population étrangère de sexe masculin et féminin (graphique 3.3).

Graphique 3.3: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



La pyramide des âges des résidents étrangers présente une allure irrégulière différente de celle des Burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux (0-19 ans), synonyme d'une faible proportion d'individus de ce groupe d'âge et des saillies (20-39 ans) traduisant une proportion élevée d'individus ce groupe d'âge. La population étrangère est majoritairement âgée entre 20 et 44 ans avec une prédominance numérique des femmes aux groupes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans (graphique 3.3).

Graphique 3.4: Pyramide des âges des résidents étrangers



CONCLUSION

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que dans la commune de Ouagadougou, 62,1% de la population est musulmane, 30,4% est catholique et 6,9% est protestante. Les principales langues couramment parlées sont le mooré (78,2%), le français (11,6%) et le dioula (bambara) (3,5%). Dans la population étrangère qui représente 1,0% de celle de la commune, les Togolais sont les plus nombreux (28,9%). Ils sont suivis des Béninois (12,7%), des Ivoiriens (11,9%), des Maliens (9,9%) et des Nigériens (9,8%).

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique Subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Collecte des données

Le 5e RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».
- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;
- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs

dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc).

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3- 5 ans pour le préscolaire
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire
- 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire
- 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABETISATION

Le taux d’alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus s’élève à 61,2% dans la commune de Ouagadougou. Ce taux est plus élevé chez les hommes (66,5%) que chez les femmes (56,1%). Seulement 6,2% de cette population est alphabétisé dans une des langues nationales contre 60,7% pour les langues étrangères. Aussi bien pour l’ensemble de la commune que pour chaque arrondissement qui la compose, le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quelle que soit la langue d’alphabétisation (tableau 4.1). On constate que ce sont les arrondissement 5 et 12 qui ont les taux d’alphabétisation les plus élevés avec respectivement 71,8% et 71,5%. Par ailleurs, tous les arrondissements de la commune ont un taux d’alphabétisation supérieur à 50%.

Tableau 4.1: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon la langue alphabétisation

Arrondissement	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Arrondissement 1	5,9	4,5	5,2	71,2	57,6	64,0	71,4	57,9	64,3
Arrondissement 2	5,6	5,1	5,3	73,3	57,6	64,9	73,8	58,6	65,7
Arrondissement 3	4,6	4,0	4,3	68,3	57,5	62,7	68,6	58,1	63,2
Arrondissement 4	8,7	7,1	7,9	62,4	52,2	57,3	62,9	53,1	57,9
Arrondissement 5	9,7	7,3	8,5	78,8	64,8	71,6	78,9	65,1	71,8
Arrondissement 6	4,4	3,9	4,2	74,3	63,8	68,8	74,7	64,4	69,3
Arrondissement 7	5,6	4,7	5,1	55,1	46,6	50,9	55,5	47,1	51,4
Arrondissement 8	7,0	5,3	6,2	59,4	49,3	54,4	59,7	49,8	54,8
Arrondissement 9	7,0	5,5	6,3	59,1	48,8	53,9	59,5	49,3	54,4
Arrondissement 10	7,6	5,8	6,7	65,8	54,9	60,4	66,4	55,5	60,9
Arrondissement 11	8,9	6,9	7,9	69,2	59,0	64,1	69,5	59,4	64,4
Arrondissement 12	10,3	8,9	9,6	77,3	66,0	71,3	77,5	66,3	71,5
Ouagadougou	6,9	5,5	6,2	66,1	55,5	60,7	66,5	56,1	61,2

M=masculin ; F=Féminin. M+F= Ensemble

Suivant les groupes d’âge spécifiques, le taux d’alphabétisation s’élève à 75,6% chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, 68,6% chez celles âgées de 15 à 35 ans, 62,6% chez celles de 15-64 ans et à 54,1% chez les individus âgés de 25 ans ou plus. Le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d’âge ou l’arrondissement considéré (tableau 4.2).

Tableau 4.2: Taux d'alphabétisation (%) par arrondissement selon le groupe d'âge spécifique

Arrondissement	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	83,4	73,8	77,9	77,7	68,6	72,8	73,2	61,4	67,1	67,1	50,6	58,7
Arrondissement 2	83,9	71,5	76,7	78,8	67,6	72,6	75,0	62,0	68,2	70,1	52,3	61,0
Arrondissement 3	82,2	74,7	77,9	76,7	67,6	71,8	70,1	59,8	64,8	62,5	47,7	55,3
Arrondissement 4	78,1	70,5	73,8	70,7	62,3	66,3	64,3	55,1	59,7	56,9	42,9	50,3
Arrondissement 5	87,5	75,7	80,8	84,3	73,8	78,9	80,8	67,6	74,0	75,6	59,5	67,8
Arrondissement 6	85,7	76,4	80,3	82,5	73,4	77,5	76,3	65,9	70,8	70,0	57,3	63,7
Arrondissement 7	76,1	66,9	70,8	63,2	54,2	58,4	56,2	48,3	52,3	47,9	35,7	42,3
Arrondissement 8	75,1	65,2	69,3	64,9	56,0	60,1	60,5	51,2	55,9	54,1	40,3	47,8
Arrondissement 9	76,4	66,1	70,4	66,0	56,1	60,7	60,3	50,6	55,5	53,0	38,5	46,3
Arrondissement 10	81,3	71,9	76,1	75,0	64,3	69,4	67,5	57,1	62,3	59,9	45,7	53,2
Arrondissement 11	82,9	75,4	78,7	77,9	69,2	73,3	70,8	60,9	65,8	63,6	49,6	56,9
Arrondissement 12	85,8	71,5	77,0	80,7	70,1	74,8	78,4	67,7	72,6	74,5	63,3	68,9
Ouagadougou	80,9	71,6	75,6	73,7	64,2	68,6	67,6	57,8	62,6	60,7	47,0	54,1

M : masculin ; F : Féminin M+F : Ensemble

4.2. INSTRUCTION

La répartition de la population résidente de trois ans ou plus par niveau d'instruction laisse observer une prépondérance des personnes sans aucun niveau d'instruction. Pour l'ensemble de la commune, 34,5% des personnes n'ont aucun niveau d'instruction et 28,2% ont le niveau primaire. La proportion de celles ayant le niveau supérieur est de 8,4%.

L'analyse du niveau d'instruction suivant le sexe met en évidence un désavantage des femmes par rapport aux hommes. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé chez les femmes (37,9%) que chez les hommes (31,0%). La proportion des personnes de 3 ans ou plus ayant le niveau secondaire s'élève à 8,3% chez les femmes contre 10,7% chez les hommes. Elles sont respectivement de 6,0% et 10,9% pour le niveau supérieur (tableau 4.3).

Tableau 4.3: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	31,0	37,9	34,5
Primaire	28,5	27,9	28,2
Post-primaire	18,8	19,8	19,3
Secondaire	10,7	8,3	9,5
Supérieur	10,9	6,0	8,4
ND	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Le niveau d'instruction des personnes de six ans ou plus présente une tendance similaire que celui des personnes de 3 ans ou plus. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé chez les femmes (33,6%) que chez les hommes (25,8%). Cependant, la proportion des personnes de 6 ans ou plus ayant le niveau post-primaire s'élève à 21,5% chez les femmes contre 20,6% chez les hommes. Elles sont respectivement de 6,5% et 11,9% pour le niveau supérieur (tableau 4.4).

Tableau 4.4: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	25,8	33,6	29,8
Primaire	29,9	29,2	29,6
Post-primaire	20,6	21,5	21,0
Secondaire	11,7	9,1	10,3
Supérieur	11,9	6,5	9,2
ND	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Le taux d'instruction varie suivant les groupes d'âges spécifiques. Il est de 68,0 % chez les 10 ans ou plus, 64,2 % pour les 15 ans ou plus et de 56,6 % pour les 25 ans ou plus. Il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge. Considérant les arrondissements, le constat est le même ; le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Pour les deux sexes et les groupes 10 ans ou plus et 15 ans ou plus, le taux d'instruction le plus élevé est constaté dans l'arrondissement 5 (tableau 4.5).

Tableau 4.5: Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	78,9	66,5	72,3	76,7	63,2	69,6	72,3	55,6	63,8
Arrondissement 2	77,8	64,2	70,5	75,5	60,9	67,7	71,6	54,1	62,7
Arrondissement 3	74,1	64,9	69,4	71,2	60,9	65,9	64,7	50,2	57,6
Arrondissement 4	68,8	60,6	64,6	65,2	55,7	60,4	58,3	45,0	52,0
Arrondissement 5	81,6	70,3	75,8	80,2	68,0	74,0	76,6	62,1	69,5
Arrondissement 6	78,9	69,6	74,0	76,7	66,7	71,4	71,6	59,1	65,4
Arrondissement 7	65,0	58,4	61,7	60,0	52,1	56,1	51,8	40,2	46,5
Arrondissement 8	67,5	59,8	63,6	63,1	53,9	58,5	56,8	43,7	50,9
Arrondissement 9	67,0	59,0	63,0	62,5	52,9	57,7	55,2	41,6	49,0
Arrondissement 10	71,3	63,2	67,2	67,8	58,6	63,2	60,5	48,5	54,8
Arrondissement 11	74,8	67,0	70,8	71,7	62,8	67,2	64,8	52,3	58,9
Arrondissement 12	80,7	71,1	75,6	78,6	69,0	73,5	75,1	65,5	70,3
Ouagadougou	72,4	63,8	68,0	69,1	59,4	64,2	62,7	49,8	56,6

M : masculin ; F : Féminin ; M+F : Ensemble

Le taux d'instruction varie suivant les groupes d'âges spécifiques des personnes potentiellement actives. Il est de 79,7 % chez les 15-24 ans, 72,5 % pour les 15-35 ans et de 65,8 % pour les 15-64 ans. Il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge. Considérant les arrondissements, le constat est le même ; le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes potentiellement actives. Pour les deux sexes, le taux d'instruction le plus élevé est constaté dans l'arrondissement 5 quel que soit le groupe d'âge (tableau 4.6).

Tableau 4.6: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	88,9	79,8	83,7	83,6	74,6	78,7	79,0	67,1	72,8
Arrondissement 2	86,4	74,6	79,5	81,3	70,6	75,4	77,2	64,7	70,6
Arrondissement 3	85,6	78,0	81,3	80,1	71,0	75,2	72,8	62,7	67,6
Arrondissement 4	82,6	74,3	77,9	74,5	65,7	69,9	66,9	57,9	62,4
Arrondissement 5	89,4	79,4	83,8	86,2	77,4	81,7	82,3	70,7	76,3
Arrondissement 6	88,3	79,4	83,2	85,1	76,3	80,2	78,4	68,3	73,1
Arrondissement 7	82,0	72,5	76,6	68,9	59,8	64,0	60,8	53,4	57,1
Arrondissement 8	80,1	70,3	74,4	69,6	60,8	64,8	64,0	55,5	59,8
Arrondissement 9	81,4	70,5	75,0	70,2	60,4	64,9	63,4	54,3	58,9
Arrondissement 10	84,7	75,6	79,7	77,7	67,9	72,6	69,1	60,3	64,7
Arrondissement 11	87,2	80,0	83,2	81,4	73,4	77,2	73,2	64,5	68,8
Arrondissement 12	88,3	75,3	80,4	82,9	73,5	77,6	79,7	70,6	74,8
Ouagadougou	84,9	75,7	79,7	77,4	68,2	72,5	70,4	61,3	65,8

M : masculin ; F : Féminin ; M+F : Ensemble

Dans l'ensemble, le taux d'instruction est de 70,2%. Les taux d'instruction les plus faibles s'observent dans les arrondissements 7 et 9, soit 65,2 % et 66,2 % respectivement. Les taux les plus élevés s'observent dans les arrondissements 5 et 12. Le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, quel que soit l'arrondissement (tableau 4.7).

Tableau 4.7: Taux d’instruction de la population de 6 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	80,3	68,8	74,2
Arrondissement 2	79,2	66,5	72,4
Arrondissement 3	75,4	67,0	71,0
Arrondissement 4	70,7	63,3	66,9
Arrondissement 5	82,6	72,0	77,1
Arrondissement 6	79,9	71,3	75,3
Arrondissement 7	68,1	62,4	65,2
Arrondissement 8	70,3	63,5	66,9
Arrondissement 9	69,8	62,7	66,2
Arrondissement 10	73,0	65,6	69,3
Arrondissement 11	76,3	69,3	72,8
Arrondissement 12	81,8	72,8	77,0
Ouagadougou	74,2	66,4	70,2

M : masculin ; F : Féminin M+F : Ensemble

4.3. SCOLARISATION

L’analyse du statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)¹ suivant le sexe montre que 10,1% des enfants de la commune n’ont jamais fréquenté l’école. Cette proportion est de 12,3% chez les filles contre 7,6% chez les garçons. La déscolarisation concerne 19,7% des enfants de 6-16 ans. Elle est légèrement plus forte chez les filles que chez garçons.

La proportion des enfants scolarisés s’élève à 70,2% pour l’ensemble de la commune et l’écart entre les filles et les garçons est faible (tableau 4.8).

Tableau 4.8: Répartition (%) par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le sexe

Statut scolaire	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Jamais fréquenté	7,6	12,3	10,1
Déscolarisé	19,3	20,0	19,7
Scolarisé	73,1	67,7	70,2
Total	100,0	100,0	100,0

Les proportions d’enfants n’ayant jamais fréquentés les plus élevées s’observent dans les arrondissements 3 et 4. Ces proportions sont respectivement de 11,2% et 11,7%. Quant à la déscolarisation, elle est plus observée au niveau des arrondissements 3, 4 et 6. Concernant les proportions des enfants scolarisés, on constate qu’elles sont supérieures à 70% dans huit arrondissements sur les 12 (tableau 4.9).

¹ Loi N°013-2007/AN Portant Loi d’orientation de l’éducation

Tableau 4.9: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par arrondissement selon le statut scolaire

Arrondissement	Statut scolaire			Total
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	
Arrondissement 1	7,7	16,7	75,6	100,0
Arrondissement 2	10,1	15,9	74,0	100,0
Arrondissement 3	11,2	23,6	65,2	100,0
Arrondissement 4	11,7	21,1	67,2	100,0
Arrondissement 5	9,7	16,7	73,6	100,0
Arrondissement 6	10,3	21,7	68,0	100,0
Arrondissement 7	8,4	19,9	71,7	100,0
Arrondissement 8	10,7	20,8	68,5	100,0
Arrondissement 9	10,6	17,5	71,9	100,0
Arrondissement 10	10,9	17,1	72,0	100,0
Arrondissement 11	8,7	20,8	70,5	100,0
Arrondissement 12	10,2	17,5	72,3	100,0
Ouagadougou	10,1	19,7	70,2	100,0

4.4. NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Dans la commune, parmi les élèves âgés de 3 ans ou plus, la proportion de ceux qui sont au préscolaire est de 4,4 %. Cette proportion varie peu entre les arrondissements. L'enseignement primaire est le plus développé, avec une proportion de 43,5% pour l'ensemble de la commune. Entre les arrondissements, la proportion des élèves du primaire varie d'un minimum de 31,0% dans l'arrondissement 5 à un maximum de 53,3% pour l'arrondissement 8. A partir du cycle primaire, la proportion des élèves par cycle diminue au fur et à mesure qu'on avance dans le système éducatif dans tous les arrondissements, pour atteindre des niveaux faibles au supérieur (tableau 4.10).

Tableau 4.10: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par arrondissement selon le niveau d'étude atteint

Arrondissement	Niveau d'étude atteint					Total
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Arrondissement 1	5,3	40,6	26,7	14,8	12,6	100,0
Arrondissement 2	4,2	37,6	28,1	17,1	13,0	100,0
Arrondissement 3	4,0	43,1	27,9	14,8	10,2	100,0
Arrondissement 4	3,5	44,6	26,4	13,1	12,4	100,0
Arrondissement 5	5,1	31,0	21,6	14,7	27,6	100,0
Arrondissement 6	4,4	38,4	27,8	16,3	13,1	100,0
Arrondissement 7	4,6	52,2	26,4	10,7	6,1	100,0
Arrondissement 8	4,9	53,3	24,4	10,9	6,5	100,0
Arrondissement 9	4,3	51,4	25,1	11,7	7,5	100,0
Arrondissement 10	4,2	41,5	25,8	13,6	14,9	100,0
Arrondissement 11	4,9	40,5	26,0	13,9	14,7	100,0
Arrondissement 12	4,7	32,2	24,0	16,8	22,3	100,0
Ouagadougou	4,5	43,5	26,0	13,6	12,4	100,0

CONCLUSION

Des informations collectées lors du 5e RGPH, il ressort que dans la commune de Ouagadougou, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 61,2%. Aussi, 29,8% des personnes âgées de 6 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et 29,6% ont le niveau primaire tandis que 9,2% ont atteint le niveau supérieur.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), 10,1% n'ont jamais été scolarisés et 19,7% sont déscolarisés. L'accès à l'éducation est plus faible chez les femmes que chez les hommes quel que soit l'arrondissement et le groupe d'âge.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage ne représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions.

Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Est veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme divorcée. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "**séparés**" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Est considérée comme en **union libre** toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités qui lui sont propres.

Les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, et l'arrondissement sont présentés dans cette partie.

5.1.1. Etat matrimonial de la population

La répartition de la population de 12 ans ou plus de la commune selon l'état matrimonial indique que 46,7% de cette population est célibataire et 46,4% est mariée. La proportion des veufs et veuves est de 3,2%, celle des divorcés/séparés de 0,9% et les personnes en union libre représentent 2,9% (tableau 5.1).

Il existe cependant, des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des hommes célibataires (50,4%) est supérieure à celle des femmes célibataires (43,1%). La situation inverse est observée au niveau des mariés, des veufs, des divorcés et des unions libres où les femmes sont en plus grande proportion par rapport aux hommes.

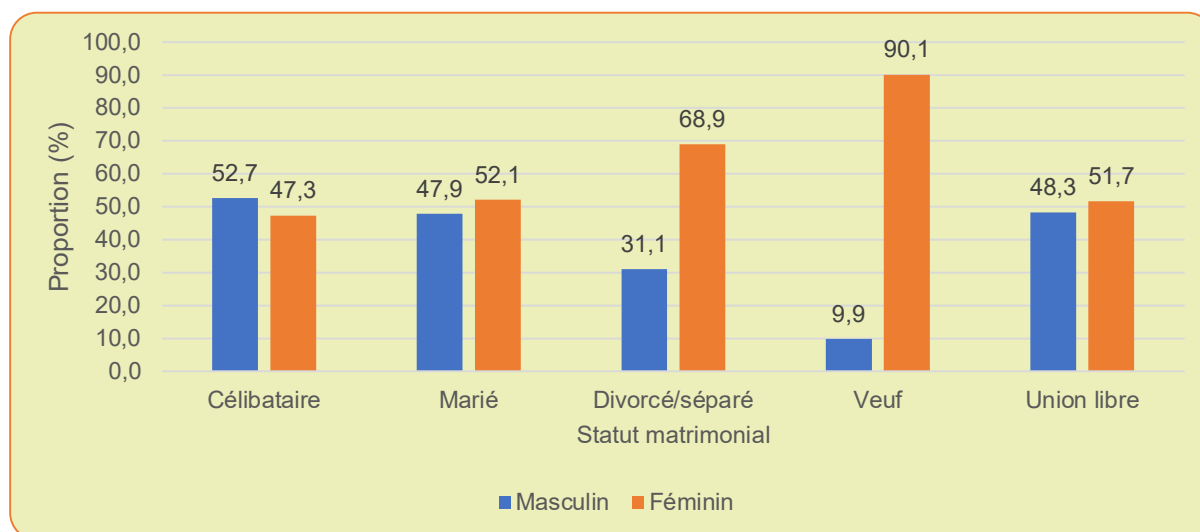
Les divorces et séparations sont très faibles de manière générale (moins de 1%), ce qui dénote d'une certaine stabilité des liens du mariage. Le veuvage est cependant plus représenté chez les femmes (5,5%) que chez les hommes (0,6%).

Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	50,4	43,1	46,7
Marié	45,6	47,3	46,4
Divorcé/séparé	0,6	1,2	0,9
Veuf (ve)	0,6	5,5	3,1
Union libre	2,8	2,9	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

En considérant la répartition de chaque état matrimonial par sexe, en dehors des célibataires où les hommes sont majoritaires (52,7%), les proportions sont plus élevées chez les femmes pour tous les autres états matrimoniaux. Ce constat est plus remarquable au niveau des veufs (graphique 5.1).

Graphique 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial et par sexe



5.1.2. Etat matrimonial dans la commune de Ouagadougou, le milieu urbain national et le Burkina Faso

La proportion des célibataires de la commune de Ouagadougou (46,7%) est plus élevée que celle du niveau national (38,3%) et celle du milieu urbain national (46,3). Cependant, la proportion des mariés du niveau national est plus élevée (55,1%) que celle de Ouagadougou (46,4%). Les proportions des autres états matrimoniaux (divorcé/séparé et union libre) sont relativement plus élevées à Ouagadougou que celles du niveau national et du milieu urbain national (tableau 5.2).

Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial

Etat matrimoniale	Urbain national	Ouagadougou	Burkina Faso
Célibataire	46,3	46,7	38,3
Marié	47,0	46,4	55,1
Divorcé/séparé	0,8	0,9	0,7
Veuf	3,4	3,2	4,3
Union libre	2,4	2,9	1,6
Total	100,0	100,0	100,0

5.1.3. Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial est influencé par l'âge. Ainsi, de manière générale, le célibat est plus constaté au sein des jeunes, le mariage et les unions libres plus représentés dans la population adulte.

La proportion des célibataires diminue progressivement avec l'âge. Elle passe de 99,3% pour les 12-14 ans à 3,5% pour les 60 ans ou plus. La proportion des mariés quant à elle augmente avec l'âge suivi d'une baisse à partir de 50 ans. Le veuvage suite à la perte du conjoint ou de la conjointe augmente également avec l'âge. Cependant, le phénomène devient plus important à partir de 45 ans.

L'analyse selon le sexe indique que la proportion des célibataires hommes est supérieure à celle des femmes quel que soit le groupe d'âge. Au niveau des mariés, la proportion des hommes mariés décroît à partir de 60 ans. Par contre, la proportion des femmes mariées décroît plus tôt à partir de 45 ans. La proportion des veuves est plus élevée que celle des veufs quel que soit l'âge (tableau

5.3).

Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Masculin						
12-14	99,4	0,3	0,0	0,0	0,3	100,0
15-19	99,1	0,6	0,0	0,0	0,3	100,0
20-24	92,9	5,7	0,0	0,0	1,4	100,0
25-29	66,9	28,6	0,2	0,0	4,3	100,0
30-34	33,0	60,7	0,6	0,1	5,6	100,0
35-39	16,1	78,0	0,8	0,3	4,8	100,0
40-44	9,0	85,7	1,1	0,5	3,7	100,0
45-49	6,6	88,1	1,5	0,8	3,0	100,0
50-54	5,0	89,7	1,5	1,6	2,2	100,0
55-59	3,8	90,6	1,6	2,3	1,7	100,0
60 ou +	3,3	88,4	1,2	5,8	1,3	100,0
Ensemble	50,4	45,6	0,6	0,6	2,8	100,0
Féminin						
12-14	99,2	0,5	0,0	0,0	0,3	100,0
15-19	90,3	8,2	0,1	0,0	1,4	100,0
20-24	56,8	38,1	0,4	0,1	4,6	100,0
25-29	31,2	62,2	0,9	0,3	5,4	100,0
30-34	17,9	75,2	1,8	1,0	4,1	100,0
35-39	11,8	80,4	2,3	2,3	3,2	100,0
40-44	8,4	80,4	3,1	5,8	2,3	100,0
45-49	6,4	78,7	3,0	10,2	1,7	100,0
50-54	4,5	71,4	3,2	19,7	1,2	100,0
55-59	3,5	65,0	2,6	28,0	0,9	100,0
60 ou +	3,8	41,4	1,7	52,3	0,8	100,0
Ensemble	43,1	47,3	1,2	5,5	2,9	100,0
Ensemble						
12-14	99,3	0,4	0,0	0,0	0,3	100,0
15-19	94,0	5,0	0,0	0,0	1,0	100,0
20-24	72,9	23,7	0,2	0,1	3,1	100,0
25-29	48,2	46,1	0,6	0,2	4,9	100,0
30-34	25,7	67,7	1,2	0,5	4,9	100,0
35-39	14,1	79,1	1,5	1,2	4,1	100,0
40-44	8,7	83,4	2,0	2,8	3,1	100,0
45-49	6,5	84,0	2,1	4,9	2,5	100,0
50-54	4,7	81,4	2,3	9,8	1,8	100,0
55-59	3,7	78,4	2,1	14,5	1,3	100,0
60 ou +	3,6	65,0	1,4	29,0	1,0	100,0
Ensemble	46,7	46,4	0,9	3,1	2,9	100,0

5.1.4. Etat matrimonial et arrondissement de résidence

La structure de l'état matrimonial observée selon le sexe au niveau des arrondissements est similaire à celle de la commune.

Dans tous les arrondissements de la commune, la proportion des hommes célibataires est relativement plus élevée que celle des femmes. Par contre, la proportion des mariées varie peu

entre les hommes et les femmes. Cette tendance s'observe également au niveau des unions libres. Par rapport au veuvage, la proportion des veuves est plus élevée que celle des veufs, ce quel que soit l'arrondissement (tableau 5.4).

Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par arrondissement et sexe selon l'état matrimonial

Arrondissement/Sexe		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Arrondissement 1	Homme	53,2	42,1	1,3	1,0	2,4	100,0
	Femme	44,9	40,9	2,4	9,3	2,5	100,0
	Ensemble	48,8	41,4	1,9	5,4	2,5	100,0
Arrondissement 2	Homme	53,4	41,4	1,2	1,2	2,8	100,0
	Femme	46,8	38,8	2,4	9,4	2,6	100,0
	Ensemble	49,9	40,0	1,8	5,6	2,7	100,0
Arrondissement 3	Homme	52,2	42,9	0,4	0,7	3,8	100,0
	Femme	44,9	44,6	1,0	5,7	3,8	100,0
	Ensemble	48,4	43,8	0,7	3,3	3,8	100,0
Arrondissement 4	Homme	49,5	47,0	0,6	0,7	2,2	100,0
	Femme	41,2	49,4	1,1	6,0	2,3	100,0
	Ensemble	45,3	48,2	0,9	3,4	2,2	100,0
Arrondissement 5	Homme	57,7	38,8	0,6	0,8	2,1	100,0
	Femme	49,6	40,2	1,3	6,9	2,0	100,0
	Ensemble	53,5	39,5	1,0	3,9	2,1	100,0
Arrondissement 6	Homme	53,6	41,2	0,5	0,9	3,8	100,0
	Femme	49,5	40,2	1,0	5,6	3,7	100,0
	Ensemble	51,4	40,7	0,8	3,4	3,7	100,0
Arrondissement 7	Homme	44,8	50,8	0,6	0,5	3,3	100,0
	Femme	36,8	53,9	1,1	4,7	3,5	100,0
	Ensemble	40,8	52,4	0,8	2,6	3,4	100,0
Arrondissement 8	Homme	44,7	51,7	0,5	0,4	2,7	100,0
	Femme	37,0	54,9	0,8	4,5	2,8	100,0
	Ensemble	40,9	53,3	0,6	2,5	2,7	100,0
Arrondissement 9	Homme	45,4	51,8	0,4	0,4	2,0	100,0
	Femme	36,9	55,5	1,0	4,5	2,1	100,0
	Ensemble	41,1	53,6	0,7	2,5	2,1	100,0
Arrondissement 10	Homme	51,8	44,9	0,5	0,5	2,3	100,0
	Femme	43,5	47,8	1,2	5,0	2,5	100,0
	Ensemble	47,7	46,3	0,8	2,8	2,4	100,0
Arrondissement 11	Homme	53,1	42,8	0,6	0,5	3,0	100,0
	Femme	45,6	45,5	1,2	4,6	3,1	100,0
	Ensemble	49,3	44,2	0,9	2,6	3,0	100,0
Arrondissement 12	Homme	52,0	43,5	0,9	0,7	2,9	100,0
	Femme	49,5	41,0	1,7	5,2	2,6	100,0
	Ensemble	50,7	42,2	1,3	3,1	2,7	100,0

5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires (primo-nuptialité) peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

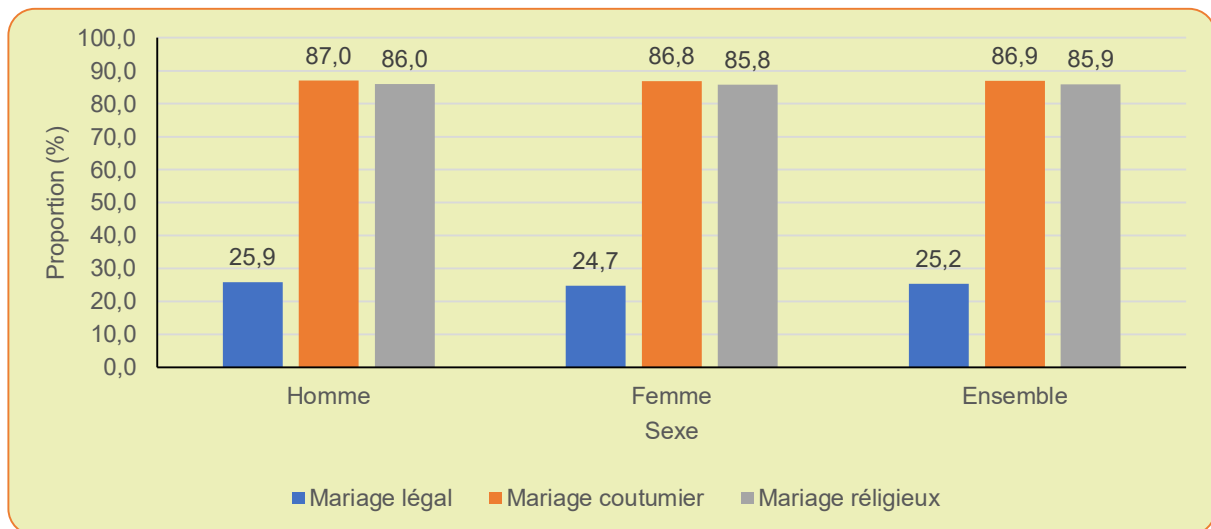
La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous-population des mariés) contractés dans la commune et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le type de mariage le plus contracté dans la commune est le mariage coutumier qui a été célébré par 86,9% des personnes mariées. Le mariage religieux est célébré par 85,9% des personnes mariées. Le mariage légal quant à lui ne concerne que 25,2% des mariés (cf. graphique 5.3). Dans la société burkinabè, et d'une manière générale celle africaine, les us et les coutumes régissent le comportement et la vie communautaire. Le mariage ou l'union matrimoniale est la base et le fondement de la famille. Et le mariage confère à l'individu qui le contracte une reconnaissance et une considération au sein de la société. Ainsi, cet aspect explique la prépondérance du mariage coutumier et religieux constaté au sein de la population des mariés.

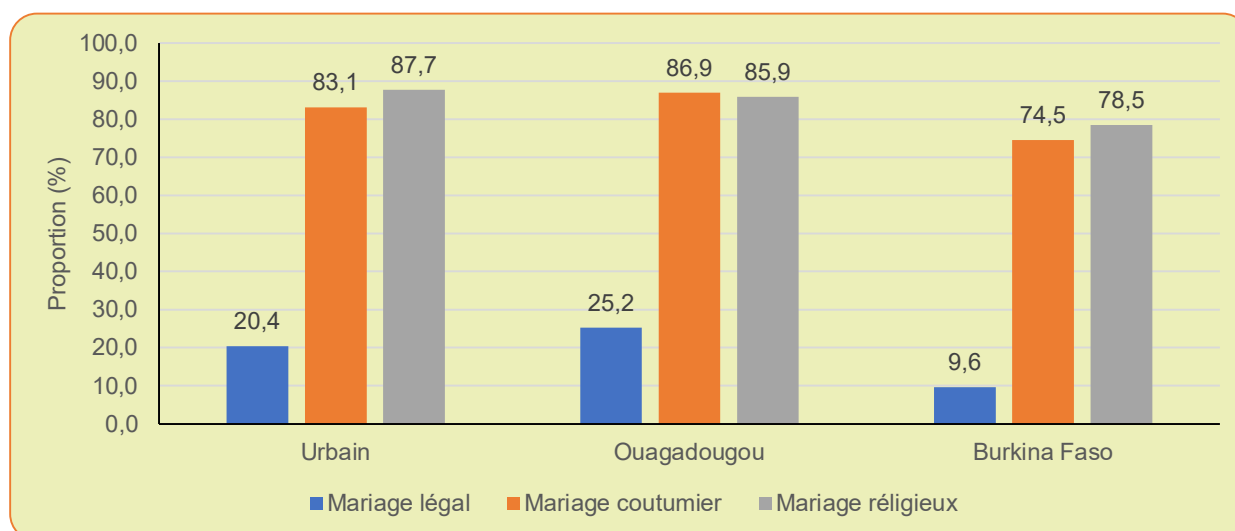
La tendance des formes de mariage contracté selon le sexe est similaire à celle observée au niveau de l'ensemble. Cependant, les proportions chez les hommes sont relativement plus élevées que celles des femmes, quel que soit le type de mariage.

Graphique 5.2: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



L'analyse des types de mariages indique des proportions de mariés de la commune de Ouagadougou supérieures à celles du niveau national, quel que soit le type de mariage. La proportion du mariage légal est de 25,2% à Ouagadougou et est plus élevée que celle du milieu urbain national et celle du niveau national (cf. graphique 5.4).

Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées dans la commune de Ouagadougou, le milieu urbain et le Burkina Faso



5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge, la nuptialité observée durant l'année étudiée.

Dans la commune de Ouagadougou, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 30,3 ans (il est de 26,9 ans pour l'ensemble du pays). Aussi, à 29,6 ans, la moitié des hommes célibataires de la commune ont contracté un mariage. Comparé à 2006, cet âge médian a augmenté de deux points (27,6 ans en 2006).

En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 4,3% (tableau 5.5). L'âge au célibat définitif a connu un recul par rapport à 2006 où il était constaté à 55 ans avec un taux de 2,9%.

Tableau 5.5: Table de nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age x	Célibataires C _x	Mariages M(x,x+a)	Quotients a _n (x)(‰)
15	1000	26	26,0
20	974	158	162,2
25	816	322	394,6
30	494	266	538,5
35	228	112	491,2
40	116	41	353,4
45	75	18	240,0
50	57	14	245,6
55	43		
Age moyen	30,3 ans		
Age médian	29,6 ans		
Célibat définitif	4,3 %		

La nuptialité des femmes de la commune est plutôt tardive (cf. tableau 5.6). En effet, l'âge moyen au premier mariage est de 24,3 ans (contre 23,6 ans en 2006) et la moitié des femmes se marient avant 24 ans (contre 21 ans en 2006). La comparaison avec 2006 indique un léger recul de l'âge au

premier mariage chez les filles. Par ailleurs, les femmes contractent leur premier mariage jusqu'à l'âge de 44 ans révolus. Le célibat définitif quant à lui est atteint à 45 ans avec une proportion de 7,3%. Cela dénote d'une forte intensité de la nuptialité chez les femmes.

Tableau 5.6: table de nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus

Age x	Célibataires C _x	Mariages M(x,x+a)	Quotients a _n (x) (‰)
12	1000	28	28,0
15	972	224	230,5
20	748	320	427,8
25	428	194	453,3
30	234	92	393,2
35	142	44	309,9
40	98	25	255,1
45	73		
Age moyen	24,3 ans		
Age médian	23,3 ans		
Célibat définitif	7,3 %		

CONCLUSION

En somme, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité dans la commune de Ouagadougou indique que les célibataires représentent plus de 46% de la population de 12 ans ou plus et 46,4% de la population est constitué de personnes mariées. Les autres états matrimoniaux représentent moins de 8%. Les types de mariages les plus contractés sont le mariage coutumier (86,9%) suivi du mariage religieux (85,9%).

En ce qui concerne la nuptialité, il ressort une forte intensité du phénomène quel que soit le sexe (4,3% d'hommes célibataires définitifs à 55 ans et 7,3% de femmes célibataires définitifs à 45 ans). On note aussi une augmentation de l'âge moyen au premier mariage (24,3 ans) chez les femmes par rapport à 2006 (23,6 ans).

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la commune et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?

Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?

NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?

NOM sera-t-il disponible pour travailler ?

Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?

Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?

Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5^e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main-d'œuvre (ou population active)

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5^e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un

emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5^e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5^e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

Ratio emploi-population

Le ratio emploi-population est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

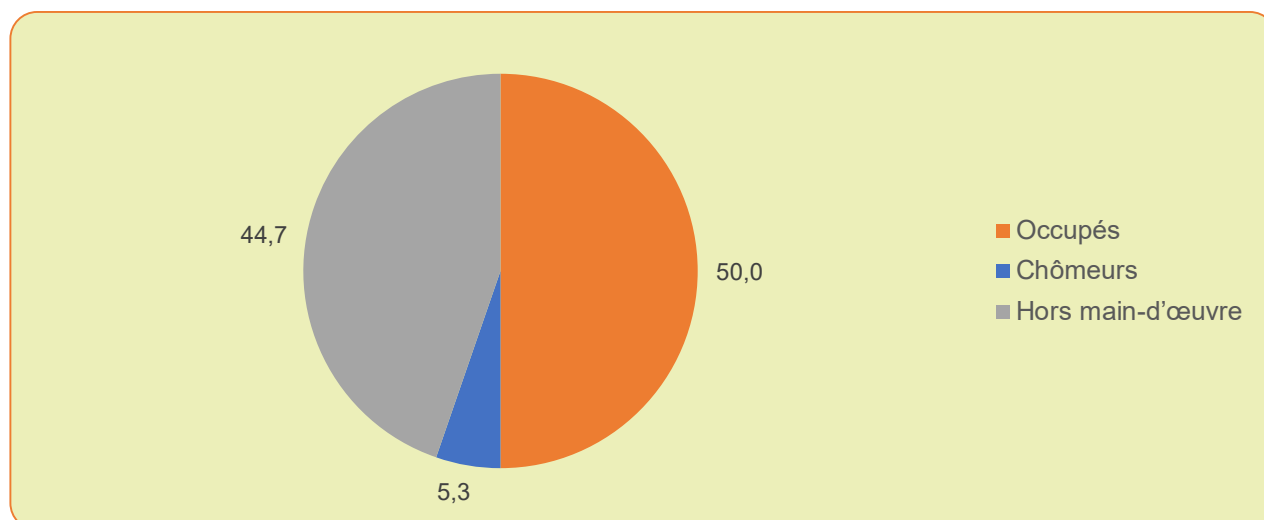
Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans cette section, il sera fait une présentation analytique d'ensemble et par arrondissement de la participation (ou non) de la population à l'activité économique selon ses caractéristiques démographiques (âge et sexe).

Dans la commune, les individus occupés représentent 50,0% de la population en âge de travailler, 5,3% pour les chômeurs et 44,7% pour les hors main-d'œuvre (graphique 6.1).

Graphique 6.1 : Répartition de la population en âge de travailler selon la situation d'occupation



Suivant le sexe des individus, on observe que dans les différents arrondissements de la commune, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Dans l'ensemble, les actifs (occupés et chômeurs) sont prépondérants chez les hommes (67,1 %) par rapport aux femmes (43,9 %).

Les arrondissements 6 et 7 ont les taux d'activité les plus élevés (59,4 % et 59,8 respectivement) suivies des arrondissements 1 et 3 (59,0% et 58,9%). L'arrondissement 4 détient le taux d'activité le plus faible (49,5 %) dans la commune (tableau 6.1).

Tableau 6.1: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe			Ensemble
	Masculin	Féminin		
Arrondissement 1	70,0	49,1		59,0
Arrondissement 2	64,4	40,9		51,9
Arrondissement 3	68,8	49,6		58,9
Arrondissement 4	63,3	36,0		49,5
Arrondissement 5	61,1	43,5		52,1
Arrondissement 6	67,7	51,8		59,4
Arrondissement 7	72,9	46,6		59,9
Arrondissement 8	71,4	38,4		55,0
Arrondissement 9	67,4	36,4		51,9
Arrondissement 10	63,5	41,4		52,5
Arrondissement 11	65,8	45,0		55,4
Arrondissement 12	65,7	48,4		56,5
Ouagadougou	67,1	43,9		55,3

Au sein de la population en âge de travailler, les groupes d'âges les plus actifs sont ceux compris

entre 25 et 59 ans pour l'ensemble des deux sexes, ceux compris entre 20 et 64 ans pour les hommes et ceux compris entre 25 et 60 ans pour les femmes. Ces groupes d'âge ont des taux d'activité tous supérieurs à 40 %. Les taux d'activité les plus élevés sont observés au niveau du groupe d'âge 40 à 44 ans autant chez les hommes, chez les femmes que dans l'ensemble. Les générations les plus jeunes ainsi que les plus anciennes enregistrent les taux d'activité les plus faibles (tableau 6.2).

Tableau 6.2: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	21,9	22,4	22,2
20-24	45,6	35,0	39,7
25-29	70,5	50,6	60,1
30-34	86,1	59,6	73,3
35-39	90,0	62,7	77,5
40-44	90,5	62,8	78,6
45-49	89,9	59,7	76,9
50-54	86,6	51,8	70,9
55-59	78,1	43,3	61,6
60-64	59,5	27,9	44,8
65 ou +	38,0	15,2	26,2
Total	67,1	43,9	55,3

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio emploi-population mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans la commune, on enregistre un ratio emploi-population de 50,0 %. Une analyse par arrondissement selon le sexe montre que dans tous les arrondissements, le ratio emploi-population chez les hommes est plus important que chez les femmes. On note par conséquent que, les hommes sont plus occupés (62,9%) que les femmes (37,6%) (tableau 6.3).

Les ratios emploi-population les plus élevés sont constatés dans les arrondissements 6 et 3 tandis que les ratios les plus faibles se situent dans les arrondissements 4 et 5.

Tableau 6.3: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	65,0	42,8	53,3
Arrondissement 2	59,0	34,7	46,1
Arrondissement 3	66,3	45,4	55,5
Arrondissement 4	58,8	29,6	44,1
Arrondissement 5	54,2	36,1	44,9
Arrondissement 6	65,8	49,1	57,1
Arrondissement 7	69,3	38,8	54,3
Arrondissement 8	67,5	31,3	49,5
Arrondissement 9	63,2	28,9	46,1
Arrondissement 10	57,8	34,0	45,9
Arrondissement 11	60,6	37,7	49,1
Arrondissement 12	60,6	41,9	50,7
Ouagadougou	62,9	37,6	50,0

Les ratios emploi-population demeurent moins élevés aux jeunes âges et aux âges avancés. De 18,4 % dans la tranche d'âge 15-19 ans, ils augmentent régulièrement jusqu'à atteindre 75,0 % dans la tranche d'âge 40-44 ans avant d'entamer une baisse pour s'établir à 25,2 % dans la tranche de 65 ans ou plus. Les ratios sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge (tableau 6.4).

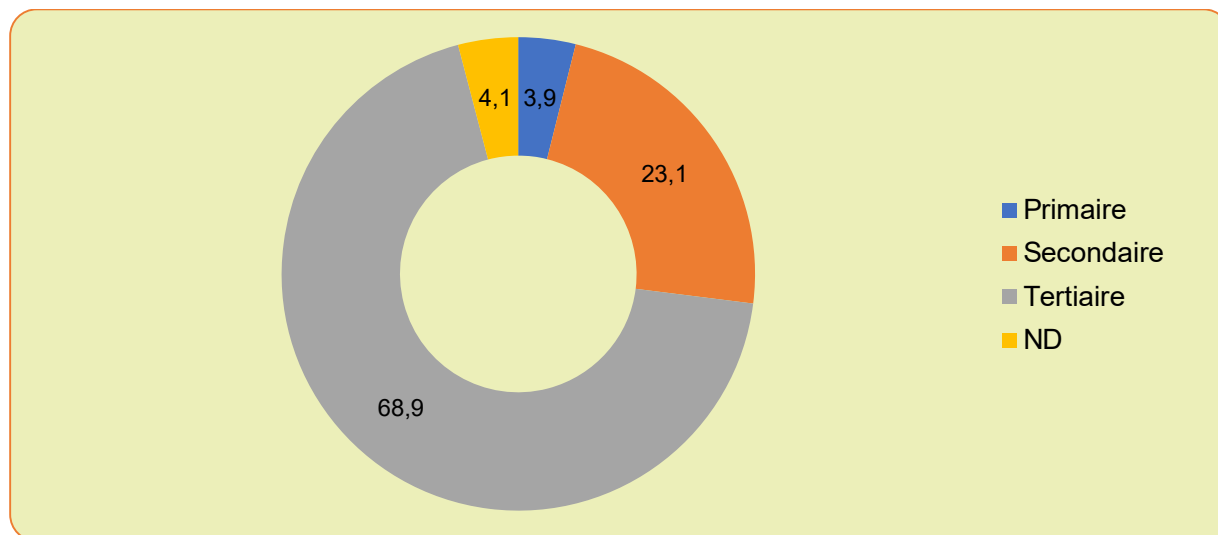
Tableau 6.4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	18,2	18,5	18,4
20-24	38,0	26,6	31,7
25-29	63,2	40,8	51,5
30-34	82,0	51,4	67,2
35-39	87,5	56,1	73,0
40-44	88,4	57,5	75,0
45-49	87,6	55,5	73,7
50-54	84,4	48,8	68,3
55-59	76,0	41,0	59,4
60-64	57,5	26,5	43,1
65 ou +	36,7	14,5	25,2
Total	62,9	37,6	50,0

La grande majorité de la main-d'œuvre occupée, soit 68,9%, exerce dans le secteur tertiaire. Cette proportion élevée des personnes occupées dans le secteur tertiaire traduit la prééminence des

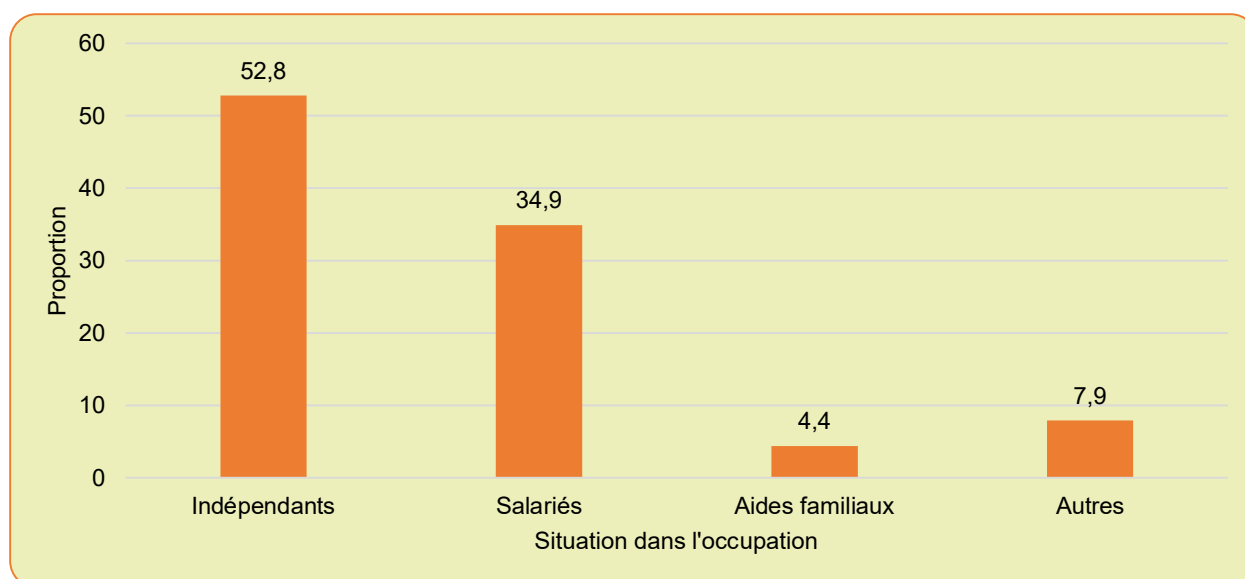
activités qui s'étendent du commerce à l'administration en passant par les transports, les activités financières et immobilières. Le secteur secondaire qui représente les activités de production et de transformation de produits finis ou semi-finis est faible (23,1%) dans la commune. Ainsi donc, la capacité de l'industrie à créer de l'emploi est très faible. Le secteur primaire regroupant les activités agro-sylvo- pastorales est moins développé (3,9%) (graphique 6.2).

Graphique 6.2 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon le secteur d'activité



Parmi les personnes occupées, les travailleurs indépendants représentent 52,8 %, suivis des salariés (34,9 %). Les aides familiaux ne représentent que 4,4% des personnes occupées (graphique 6.3).

Graphique 6.3 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale



6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT (population au chômage) pour la commune est de 9,6%, tandis que le taux de chômage combiné (population au chômage + main d'œuvre potentielle) est plus élevé, soit 28,3%.

En fonction des arrondissements, les taux de chômage sont légèrement plus élevés dans les arrondissements 9, 10 et 5 et plus faible dans les arrondissements 6, 3 et 7. Ces indicateurs montrent également que le chômage est plus marqué chez les femmes que chez les hommes, quels que soient l'arrondissement et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné) (tableau 6.5).

Tableau 6.5 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	7,1	12,9	9,7	16,8	33,0	24,5
Arrondissement 2	8,3	15,4	11,3	21,3	41,1	30,7
Arrondissement 3	3,7	8,3	5,7	14,8	30,7	22,3
Arrondissement 4	7,1	17,9	11,1	23,0	49,9	34,8
Arrondissement 5	11,2	17,0	13,7	25,3	39,0	31,6
Arrondissement 6	2,7	5,2	3,9	14,0	25,8	19,8
Arrondissement 7	4,9	16,7	9,4	13,8	39,3	24,9
Arrondissement 8	5,5	18,3	10,0	16,4	48,5	30,1
Arrondissement 9	6,2	20,7	11,3	19,6	52,5	33,9
Arrondissement 10	9,0	17,9	12,5	24,1	44,8	33,4
Arrondissement 11	7,9	16,3	11,4	20,3	40,1	29,3
Arrondissement 12	7,8	13,4	10,3	18,7	31,9	25,1
Ouagadougou	6,3	14,4	9,6	18,7	39,8	28,3

M=Masculin ; F=Féminin M+F=Ensemble

Le chômage touche principalement les générations les plus jeunes. On constate une baisse du taux de chômage en fonction des groupes d'âge. Les groupes d'âge les plus jeunes sont donc ceux qui recherchent le plus activement un emploi. Les taux les moins élevés sont ainsi observés dans le groupe d'âge 60 ans ou plus qui comprend les retraités (tableau 6.7).

Tableau 6.6 : Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble	
15-19		17,0	17,2	17,1
20-24		16,7	24,1	20,3
25-29		10,4	19,5	14,4
30-34		4,7	13,8	8,3
35-39		2,8	10,7	5,7
40-44		2,4	8,4	4,5
45-49		2,6	7,0	4,1
50-54		2,6	5,7	3,6
55-59		2,8	5,2	3,6
60-64		3,3	5,0	3,8
65 ou +		3,4	4,3	3,7
Total		6,3	14,4	9,6

En fonction du niveau d'instruction, le chômage, au sens du BIT est moins important chez les individus de niveau primaire (7,7%). Le taux de chômage est le même chez les individus sans niveau, de niveau post-primaire et de niveau secondaire (9,2%). La tendance observée chez les hommes est similaire à celle observée chez les femmes.

La hausse des taux de chômage avec le niveau d'instruction s'explique par la prise en compte de la recherche active d'emploi dans la définition du chômage (tableau 6.7).

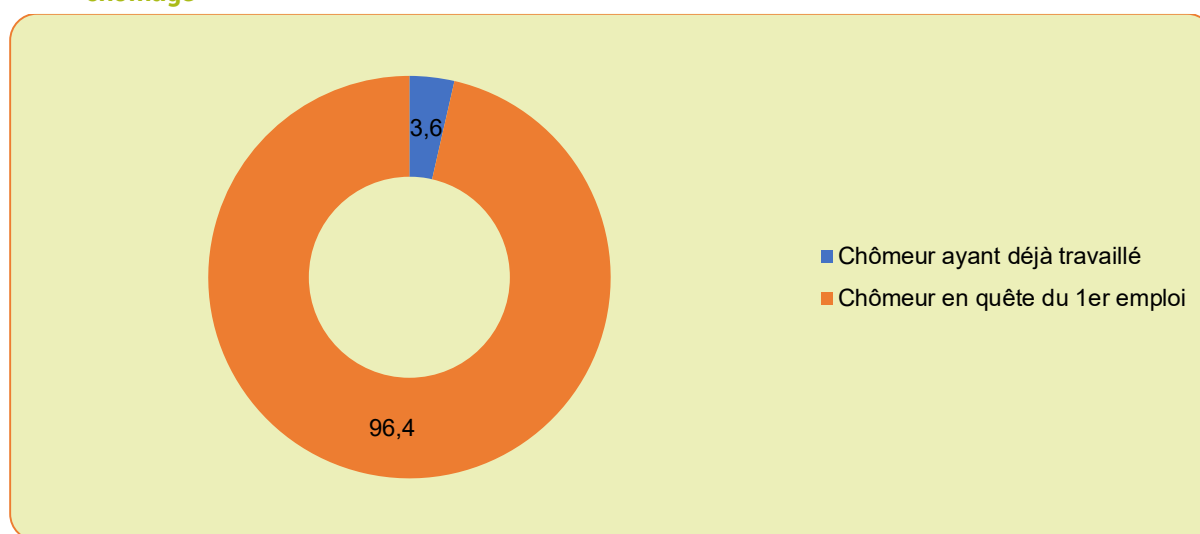
Tableau 6.7: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	5,1	14,4	9,2	16,8	42,2	29,6
Primaire	4,5	12,5	7,7	12,2	34,8	22,2
Post-primaire	5,6	14,2	9,2	17,8	39,7	28,2
Secondaire	6,7	13,7	9,2	22,5	38,4	28,9
Supérieur	12,6	19,2	14,7	29,2	41,5	33,4
Total	6,3	14,4	9,6	18,7	39,8	28,3

M=Masculin ; F=Féminin ; M+F = Ensemble

En 2019, les chômeurs en quête de leur 1^{er} emploi représentent 96,4% des chômeurs et ceux qui ont déjà travaillé représentent 3,6% (graphique 6.4).

Graphique 6.4 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage selon le statut au chômage



6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

La proportion de la population hors main-d'œuvre est de 44,7%. Cette proportion qui désigne le taux d'inactivité est plus élevée chez les femmes que chez les hommes quel que soit l'arrondissement.

Les arrondissements 4, 2 et 9 sont les plus affectés par l'inactivité avec respectivement 50,5%, 48,1% et 48,1%. En revanche, les arrondissements 6 et 7 sont les moins affectés (40,6 % et 40,1%) (tableau 6.8).

Tableau 6.8 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	30,0	50,9	41,0
Arrondissement 2	35,6	59,1	48,1
Arrondissement 3	31,2	50,4	41,1
Arrondissement 4	36,7	64,0	50,5
Arrondissement 5	38,9	56,5	47,9
Arrondissement 6	32,3	48,2	40,6
Arrondissement 7	27,1	53,4	40,1
Arrondissement 8	28,6	61,6	45,0
Arrondissement 9	32,6	63,6	48,1
Arrondissement 10	36,5	58,6	47,5
Arrondissement 11	34,2	55,0	44,6
Arrondissement 12	34,3	51,6	43,5
Ouagadougou	32,9	56,1	44,7

Les taux d'inactivité par groupe d'âge sont plus élevés aux jeunes âges (15-19 ans et 20-24 ans) qu'aux âges avancés (55 ou plus) comparativement aux âges intermédiaires où ils sont moins élevés et relativement stables. Ils suivent la même tendance dans les deux sexes. Aussi ces taux restent plus élevés chez les femmes par rapport aux hommes et ce quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 6.9).

Tableau 6.9 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	78,1	77,6	77,8
20-24	54,4	65,0	60,3
25-29	29,5	49,4	39,9
30-34	13,9	40,4	26,7
35-39	10,0	37,3	22,5
40-44	9,5	37,2	21,4
45-49	10,1	40,3	23,1
50-54	13,4	48,2	29,1
55-59	21,9	56,7	38,4
60-64	40,5	72,1	55,2
65 ou +	62,0	84,8	73,8
Total	32,9	56,1	44,7

Dans l'ensemble, 35,1 % de la population hors main-d'œuvre est sans instruction. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (41,3 %) que chez les hommes (24,2 %). Les individus de niveau supérieur (11,3%) ou primaire (12,0%) sont faiblement représentés dans la population hors main-

d'œuvre (tableau 6.10).

Tableau 6.10: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	24,2	9,9	26,5	21,8	17,6	100,0
Féminin	41,3	13,2	24,6	13,3	7,6	100,0
Total	35,1	12,0	25,2	16,4	11,3	100,0

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le taux de dépendance est de 208,2%. Cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge deux personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans. La charge par actif occupé est plus élevée dans les arrondissements 9, 4 et 8. Cette charge est moins élevée dans l'arrondissement 6 (157,0 %) (graphique 6.5).

Graphique 6.5 : Taux de dépendance (%) par arrondissement



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique à la jeunesse qui constitue le fer de lance de l'économie. Cependant, la notion de jeune n'est pas sans équivoque. Elle est analysée sous deux angles : les jeunes de 15-24 ans et ceux de 15-35 ans afin de permettre aux utilisateurs de l'une ou l'autre option de disposer d'informations sur la participation économique des jeunes.

Parmi les jeunes âgés de 15-24 ans que compte la commune, 69,1 % sont hors main d'œuvre et 25,0 % sont des actifs occupés. Aussi, les proportions des chômeurs et des hors main-d'œuvre des 15-24 ans sont relativement plus élevées chez les femmes que chez les hommes (tableau 6.11)

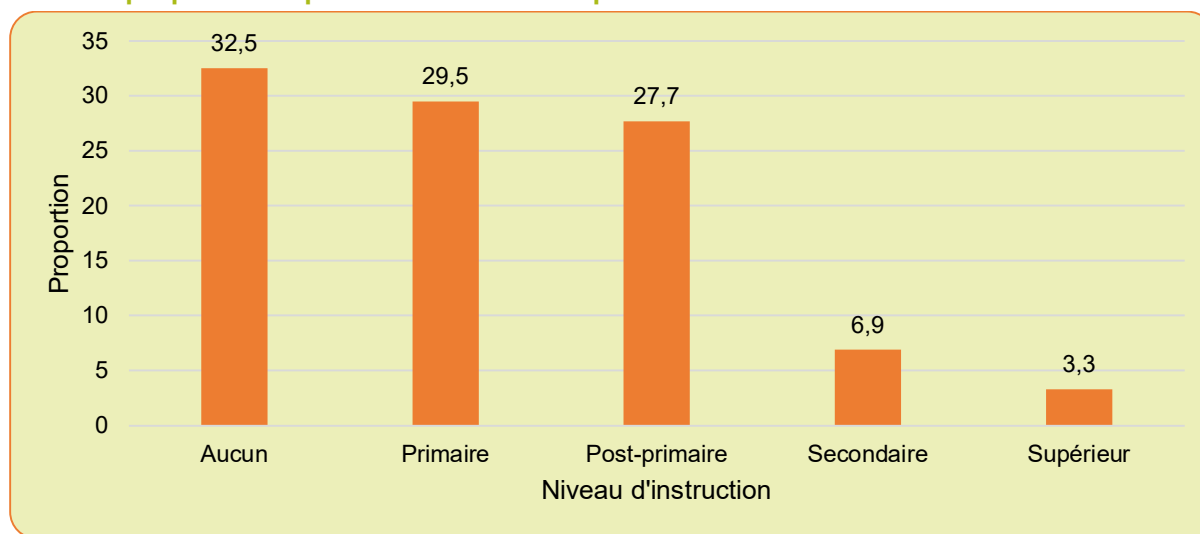
Tableau 6.11 : Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe

Statut d'occupation	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Occupés	28,4	22,4	25,0
Chômeurs	5,7	6,1	5,9
Hors main-d'œuvre	65,9	71,5	69,1
Total	100,0	100,0	100,0

Suivant le niveau d'instruction, près d'un tiers des jeunes actifs occupés est sans niveau

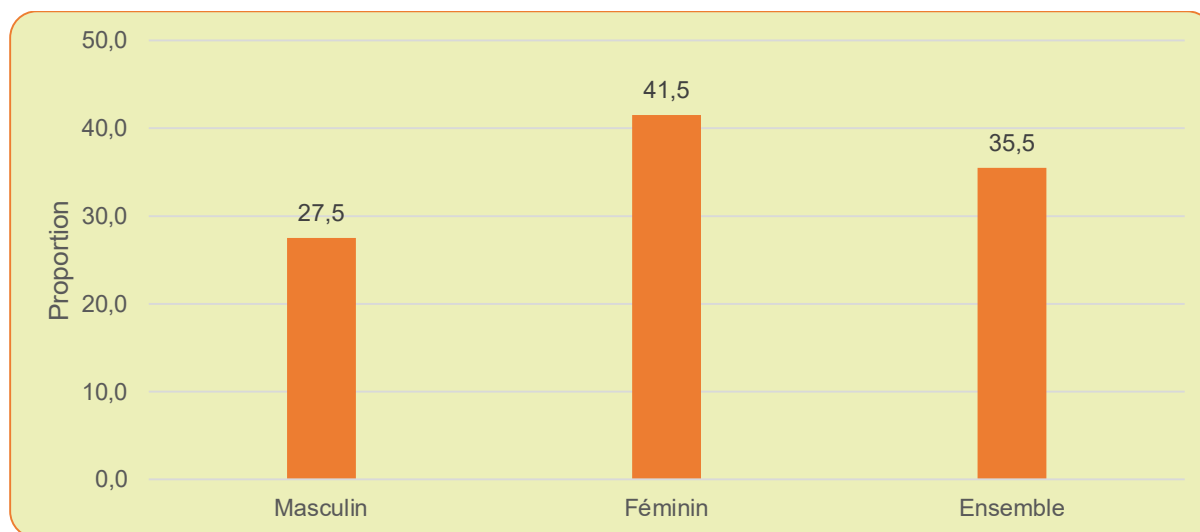
d’instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés (graphique 6.6).

Graphique 6.6 : Répartition des actifs occupés de 15-24 ans selon le niveau d’instruction



La population âgée de 15-24 ans non scolarisée et n’exerçant aucune activité économique constitue 35,5% des jeunes de ce groupe. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène car 41,5% vivent dans cette situation contre 27,5 % pour les hommes (graphique 6.7).

Graphique 6.7 : Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l’emploi selon le sexe



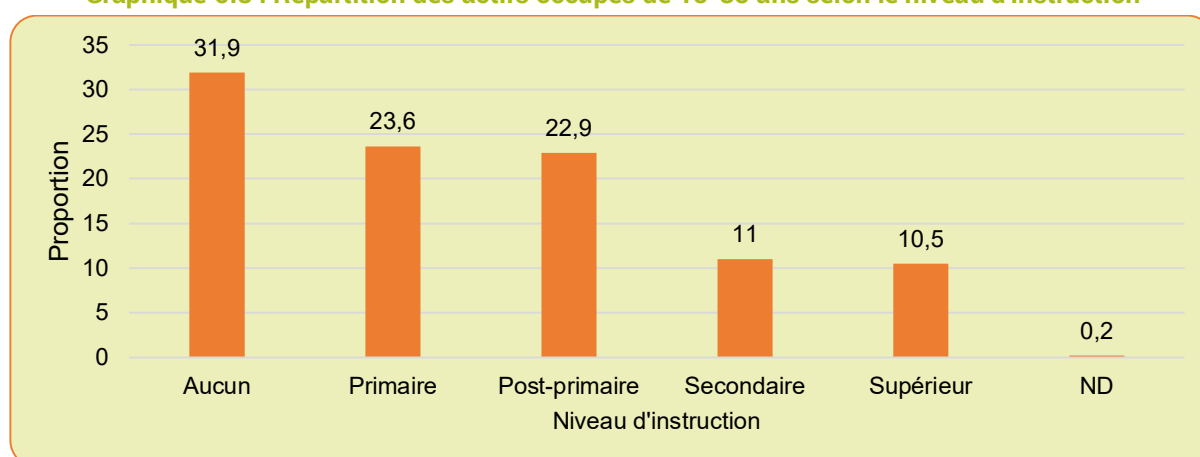
Plus de la moitié des jeunes de 15-35 ans (51,2%) est hors main d’œuvre et 6,5% sont des chômeurs. Les occupés sont plus représentés chez les hommes (52,6 %) que chez les femmes (33,4 %) (tableau 6.12)

Tableau 6.12: Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe

Statut d'occupation	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Occupés	52,6	33,4	42,3
Chômeurs	5,6	7,4	6,5
Hors main-d'œuvre	41,8	59,2	51,2
Total	100,0	100,0	100,0

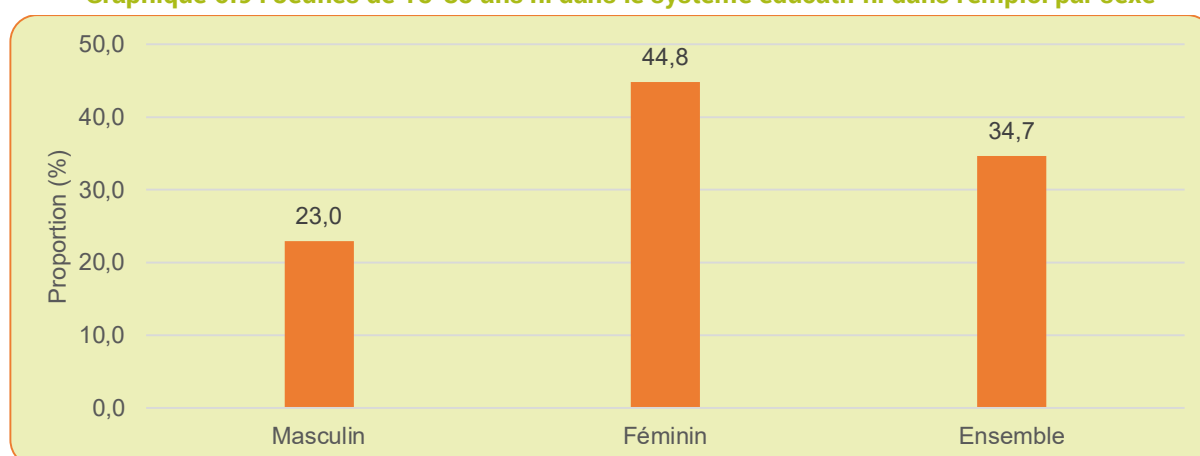
En rapport avec le niveau d'instruction, 31,9% des actifs occupés de 15-35 ans sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés comme l'indique le graphique 6.8.

Graphique 6.8 : Répartition des actifs occupés de 15-35 ans selon le niveau d'instruction



Les jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi constituent 34,7 % des jeunes de ce groupe d'âge. La désagrégation par sexe indique que les jeunes femmes sont plus affectées par ce phénomène (44,8 % contre 23,0 % pour les hommes).

Graphique 6.9 : Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



CONCLUSION

En somme, les individus occupés représentent 50,0 % contre 5,3 % pour les chômeurs et 44,7 % pour les personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 55,3%.

Le taux de chômage au sens du BIT est de 9,6 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 28,3 %. Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et ce, quel que soit l'arrondissement, le groupe d'âge et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). Ce résultat demeure valable chez les jeunes.

Le taux de dépendance est de 208,2% dans la commune. Cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge deux personnes.

CHAPITRE 7 : NATALITE ET FECONDITE

INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

Collecte des données

La natalité et la fécondité ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1 000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Dans l'ensemble, la commune de Ouagadougou présente un taux brut de natalité de 35,6 ‰. Ce taux est plus faible que celui du niveau national et celui du milieu urbain national (tableau 7.1).

Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰) du milieu urbain national, de Ouagadougou et du Burkina Faso

	TBN (‰)
Urbain national	35,8
Ouagadougou	35,6
Burkina Faso	39,4

7.2. FECONDITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments donnent une mesure exacte de la force du phénomène, car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

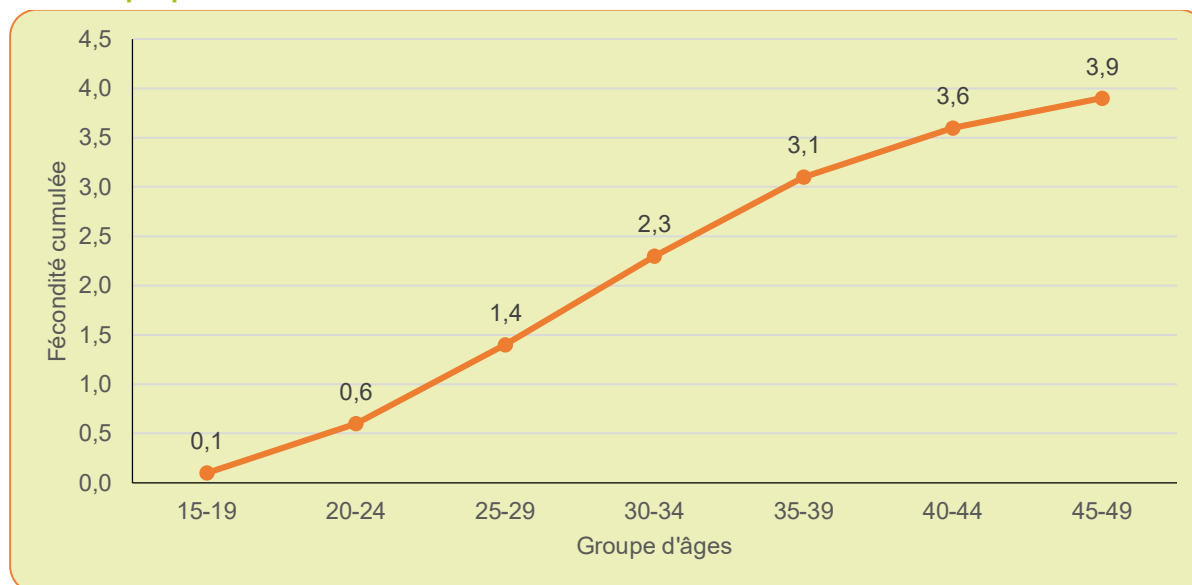
Le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,1 pour les femmes de 15-19 ans à 3,9 pour celles de 45-49 ans. Avant 30 ans, les femmes ont en moyenne moins de deux enfants et moins de quatre enfants avant 50 ans.

Aussi, 6,2% des femmes de 15-19 ans ont eu, en moyenne, un ou deux enfants nés vivants. Plus de 37% des femmes de 20-24 ans ont eu, en moyenne, un à trois naissances vivantes, et plus de 50% des femmes de 25-29 ans ont eu entre trois et quatre enfants nés vivants (tableau 7.2).

Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants

Groupe d'âge	Nombre d'enfants nés vivants							Total	Nombre moyen d'enfants
	0	1	2	3	4	5	6 ou +		
15-19	93,6	5,4	0,8	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	0,1
20-24	61,5	23,2	11,1	3,0	0,8	0,3	0,1	100,0	0,6
25-29	32,6	23,7	23,6	13,5	4,6	1,4	0,6	100,0	1,4
30-34	16,4	15,4	22,6	22,8	14,2	5,7	2,9	100,0	2,3
35-39	10,0	9,8	17,2	23,3	19,6	12,1	8,0	100,0	3,1
40-44	7,1	7,5	13,4	20,8	20,2	15,3	15,7	100,0	3,6
45-49	5,6	6,3	11,7	19,0	19,9	16,4	21,1	100,0	3,9

Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée

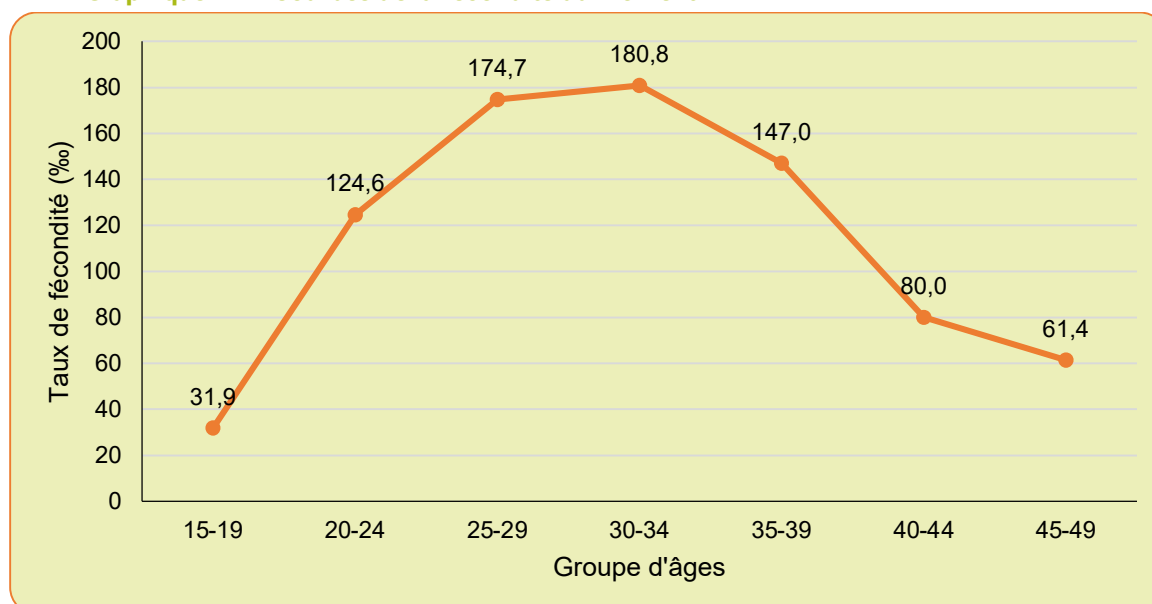


7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité est croissante jusqu'à 34 ans et ensuite décroissante. Les femmes âgées de 25-29 ans, 30-34 ans et 35-39 ans ont les taux de fécondité du moment les plus élevés (pic de 180,8 ‰). Les taux de fécondité supérieurs à 100‰ concernent les femmes d'âge 20-39 ans. Les autres groupes d'âges présentent des taux inférieurs à 100‰.

Aussi, la commune présente-t-elle un taux global de fécondité générale de l'ordre de 122,6‰.

Graphique 7.2 : Courbes de la fécondité du moment



La structure de la fécondité par âge présente la même tendance selon le groupe d'âge. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, le taux de fécondité est moins élevé par rapport au même groupe d'âge du milieu urbain national, à l'exception du groupe d'âge 45-49 ans. Ces taux vont de 31,9 ‰ à 180,8 ‰ (tableau 7.3).

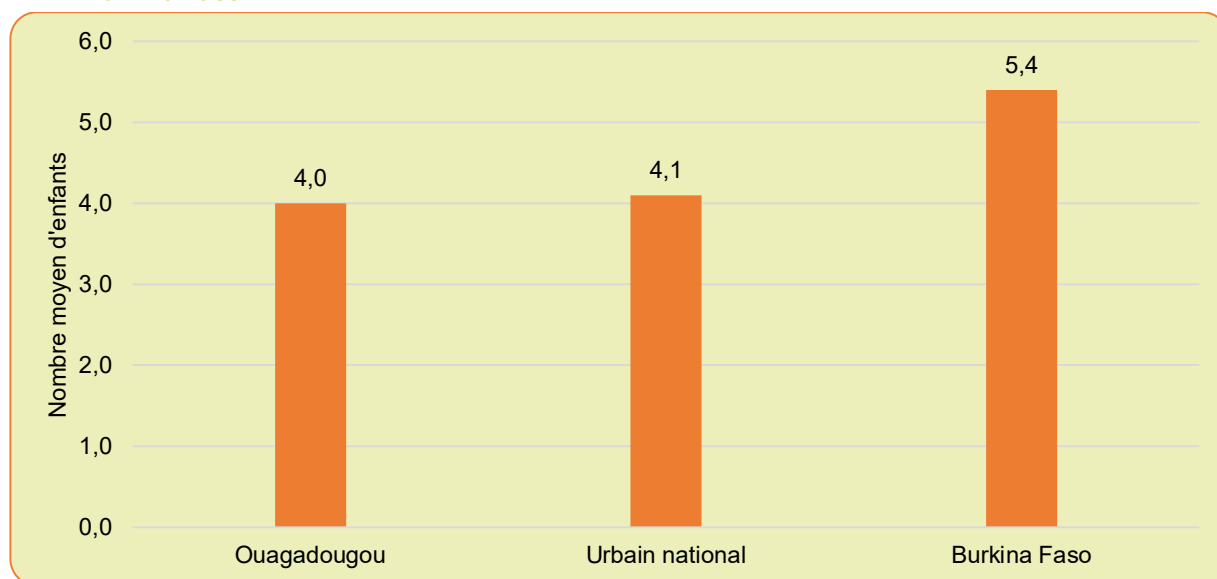
Tableau 7.3 : Répartition (%) des taux de fécondité par groupe d'âge

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain national	Ouagadougou	Burkina Faso
15-19	41,3	31,9	73,4
20-24	137,3	124,6	213,7
25-29	183,1	174,7	241,0
30-34	181,2	180,8	215,1
35-39	147,4	147,0	173,1
40-44	80,1	80,0	97,7
45-49	58,9	61,4	62,9

7.2.3. Indice synthétique de fécondité

Les résultats du 5e RGPH présentent pour la commune de Ouagadougou un niveau de fécondité moins élevé (4,0 enfants par femme). Ce niveau est relativement plus faible que celui du Burkina Faso et celui du milieu urbain national.

Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité de Ouagadougou, du milieu urbain national et du Burkina Faso



CONCLUSION

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, il ressort que le niveau de la fécondité dans la commune est en moyenne de quatre enfants par femme et reste moins élevé que celui du milieu urbain national. Le taux brut de natalité est de 35,6‰.

CHAPITRE 8 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées.²

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques³ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau communal ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5^e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer

² Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l' ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

³ La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ; Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

(expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

- (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
- (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
- (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
- (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
- (Nom) a-t-il/elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
- En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents

ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

8.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la commune de Ouagadougou est de 0,9%. A l'intérieur de chaque arrondissement, cette prévalence varie très peu quel que soit le sexe.

L'analyse comparative entre les arrondissements met en évidence une prévalence plus élevée (1,6%) dans les arrondissements 1, 2 et 5 (tableau 8.1). Les plus faibles prévalences sont observées dans les arrondissements 9, 8 et 6.

Tableau 8.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe	Proportion
Arrondissement 1	Masculin	1,6
	Féminin	1,7
	Ensemble	1,6
Arrondissement 2	Masculin	1,2
	Féminin	1,5
	Ensemble	1,4
Arrondissement 3	Masculin	0,8
	Féminin	0,8
	Ensemble	0,8
Arrondissement 4	Masculin	0,9
	Féminin	0,8

Arrondissement	Sexe	Proportion
	Ensemble	0,9
Arrondissement 5	Masculin	1,3
	Féminin	1,2
	Ensemble	1,3
Arrondissement 6	Masculin	0,6
	Féminin	0,6
	Ensemble	0,6
Arrondissement 7	Masculin	0,7
	Féminin	0,7
	Ensemble	0,7
Arrondissement 8	Masculin	0,6
	Féminin	0,7
	Ensemble	0,7
Arrondissement 9	Masculin	0,5
	Féminin	0,6
	Ensemble	0,6
Arrondissement 10	Masculin	0,9
	Féminin	1,0
	Ensemble	1,0
Arrondissement 11	Masculin	0,9
	Féminin	1,0
	Ensemble	0,9
Arrondissement 12	Masculin	0,9
	Féminin	1,0
	Ensemble	0,9
Ouagadougou	Masculin	0,8
	Féminin	0,9
	Ensemble	0,9

L'analyse selon le groupe d'âge (tableau 8.2) indique une augmentation des niveaux de handicap avec l'âge. En effet, c'est à partir de 45 ans que la prévalence du handicap atteint ou dépasse la moyenne communale (supérieure à 0,9%). Les taux de prévalence les plus élevés (supérieurs à 10%) s'observent dans la population des personnes âgées (à partir de 75 ans). L'on peut penser que la perte des capacités fonctionnelles ou la détérioration de celles-ci s'accroît avec l'âge.

L'analyse suivant le sexe montre que le taux de prévalence dépasse le niveau communal à partir de 45 ans chez les femmes (1,4%) et à partir de 50 ans chez les hommes (1,3%). A partir de 40 ans, les taux de prévalence sont plus élevés chez les femmes comparativement à ceux des hommes (tableau 8.2).

Tableau 8.2 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,5	0,4	0,4
10-14	0,5	0,3	0,4
15-19	0,4	0,3	0,4
20-24	0,4	0,3	0,4
25-29	0,4	0,4	0,4
30-34	0,4	0,5	0,5
35-39	0,6	0,6	0,6
40-44	0,7	0,9	0,8
45-49	0,9	1,4	1,1
50-54	1,3	1,9	1,6
55-59	2,0	2,4	2,2
60-64	2,9	3,7	3,3
65-69	5,0	4,9	5,0
70-74	7,6	8,0	7,8
75-79	11,4	11,4	11,4
80-84	16,3	15,8	16,0
85 ou +	15,0	22,5	19,5
Ouagadougou	0,8	0,9	0,9

8.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse suivant le groupe d'âge indique des proportions inférieures à 8% de personnes handicapées. Dans cette population, les femmes représentent plus de la moitié (52,6% pour les femmes et 47,4% pour les hommes). L'âge moyen des personnes handicapées est de 48,2 ans et plus de la moitié de cette population a moins de 50 ans. L'analyse suivant le sexe montre que les hommes handicapés sont plus jeunes que les femmes handicapées (respectivement 46,2 ans pour les hommes et 50,1 ans pour les femmes). L'âge médian est de 47,0 ans pour les hommes et de 51,5 ans pour les femmes. Ces résultats montrent que le handicap s'installe chez les personnes d'un âge avancé (tableau 8.3).

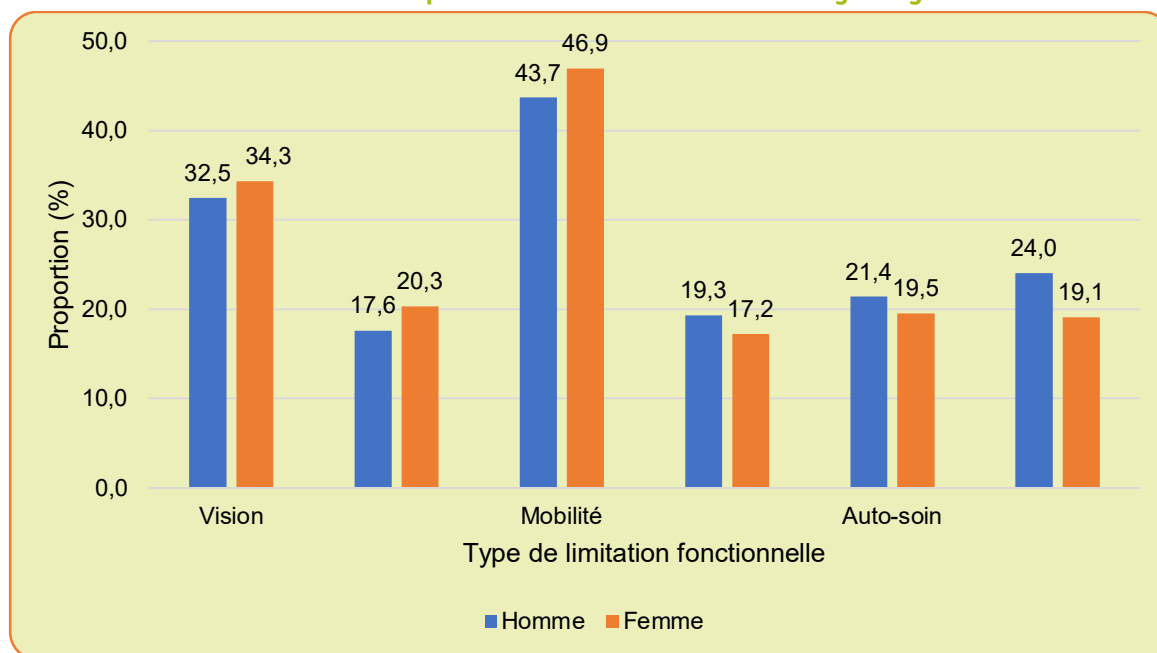
Tableau 8.3 : Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	3,5	2,8	6,3
10-14	3,0	2,7	5,6
15-19	2,5	2,9	5,5
20-24	2,7	2,7	5,4
25-29	2,4	2,8	5,2
30-34	2,7	2,9	5,6
35-39	2,8	2,5	5,3
40-44	2,9	2,8	5,6
45-49	2,6	2,9	5,5
50-54	2,6	3,1	5,7
55-59	2,9	3,1	6,0
60-64	3,3	3,7	7,0
65-69	3,5	3,1	6,6
70-74	3,6	3,9	7,5
75-79	2,6	3,1	5,7
80-84	1,9	3,0	5,0
85 ou +	2,0	4,5	6,5
Total	47,4	52,6	100,0
Age moyen	46,2	50,1	48,2
Age médian	47,0	51,5	49,5

8.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

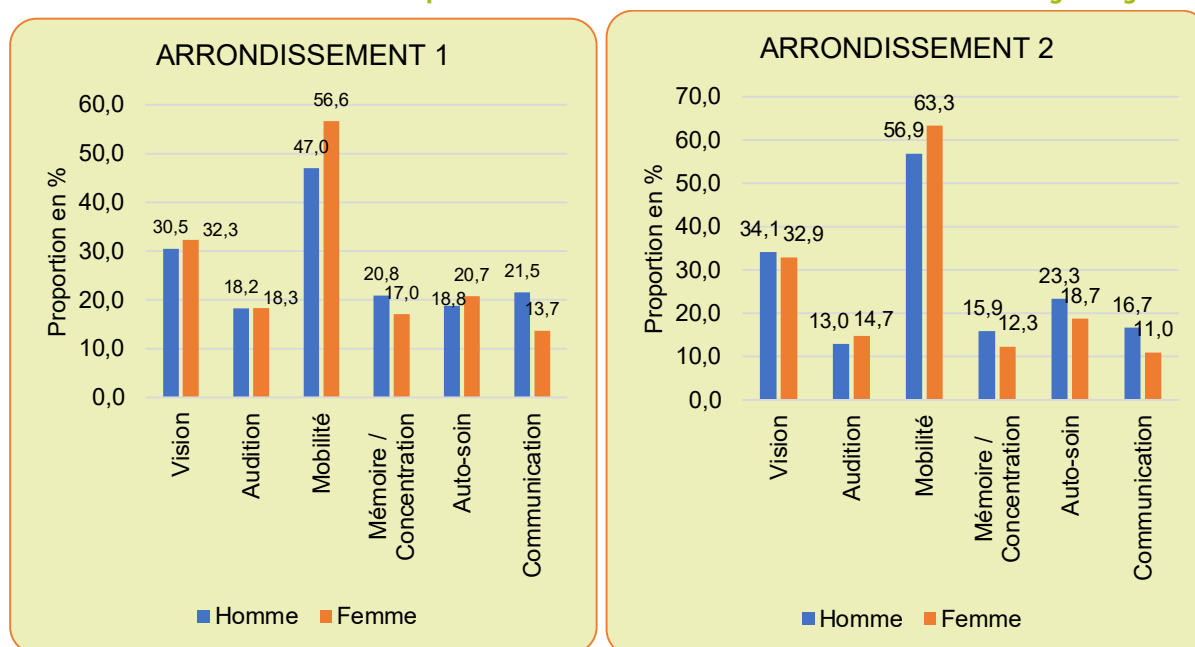
L'analyse révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la commune de Ouagadougou quel que soit le sexe. Le poids du handicap moteur est plus importante chez les femmes (46,9%) que chez les hommes (43,7%). Quant au handicap visuel, il est aussi plus élevé chez les femmes (34,3%) que chez les hommes (32,5%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (mémoire/concentration, auto-soin, communication), les pourcentages sont plus élevés dans la population masculine que féminine (graphique 8.1).

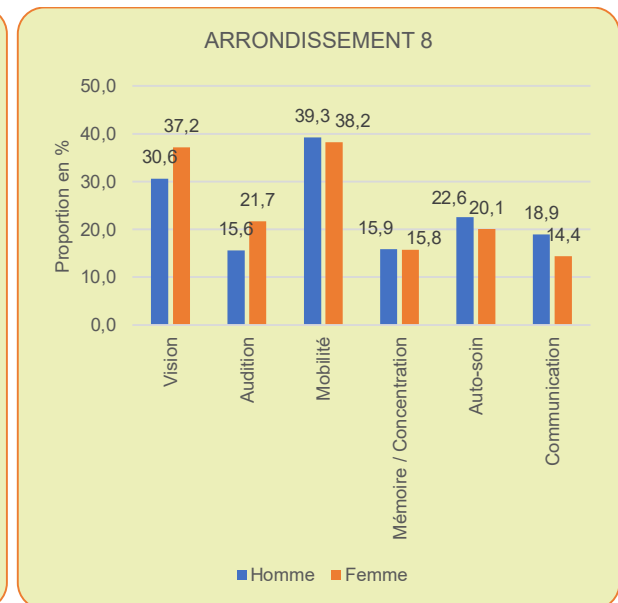
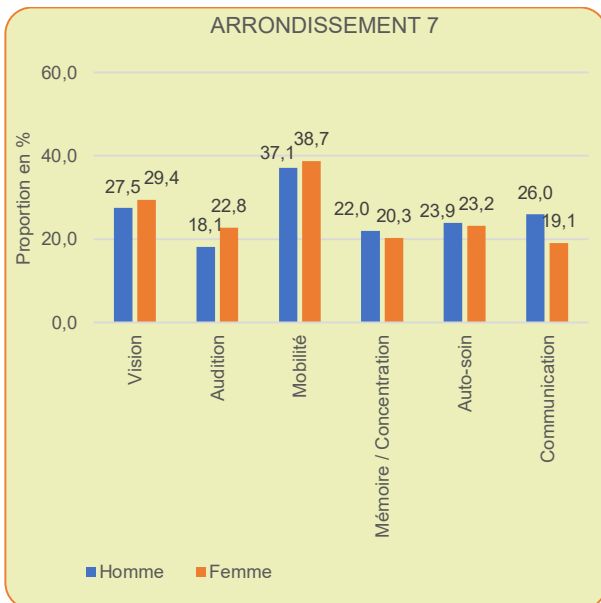
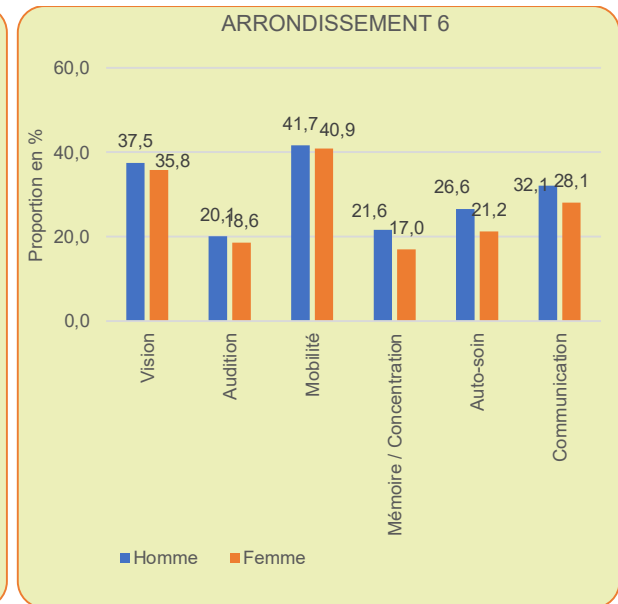
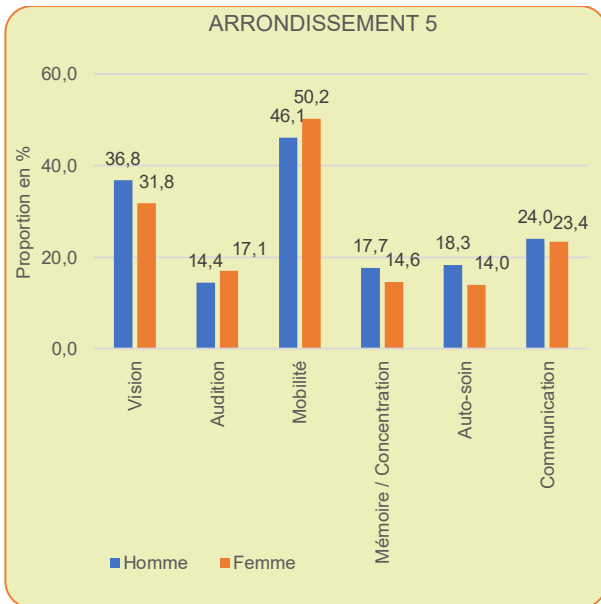
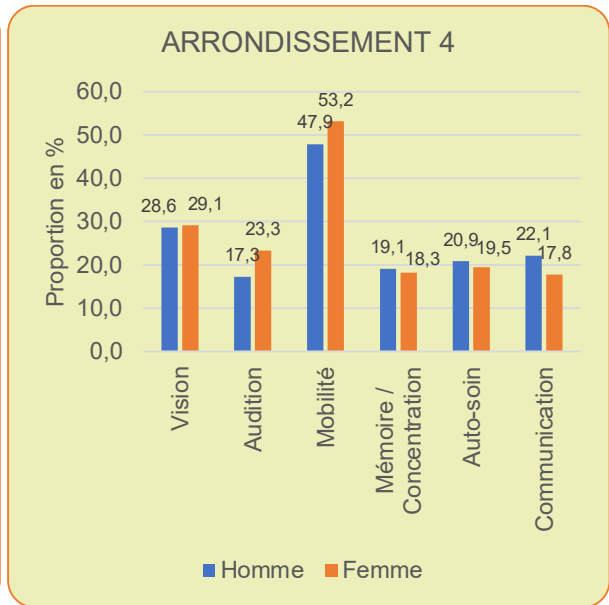
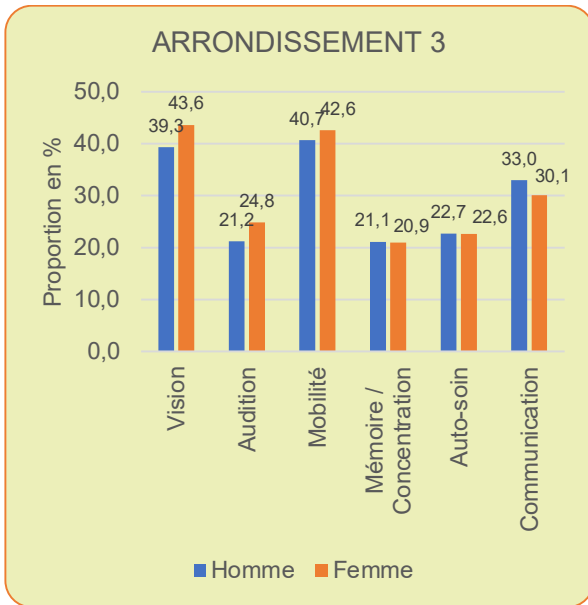
Graphique 8.1 : Poids (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la commune de Ouagadougou

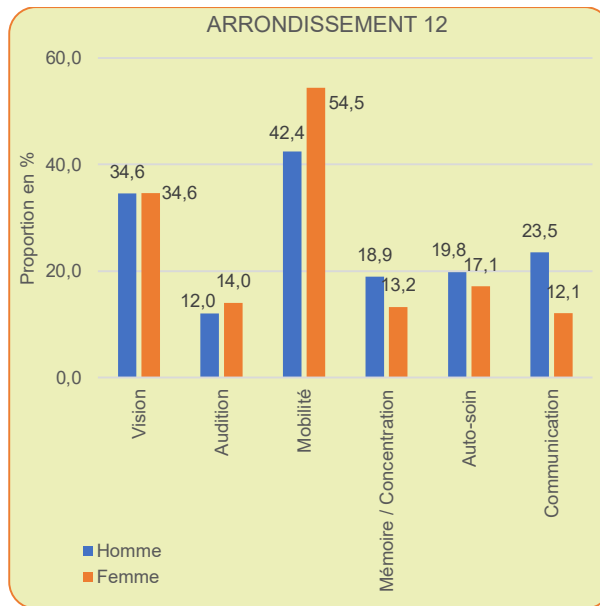
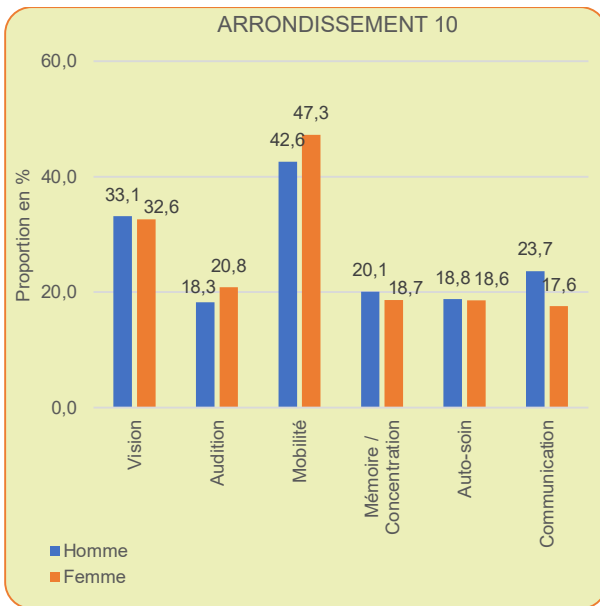
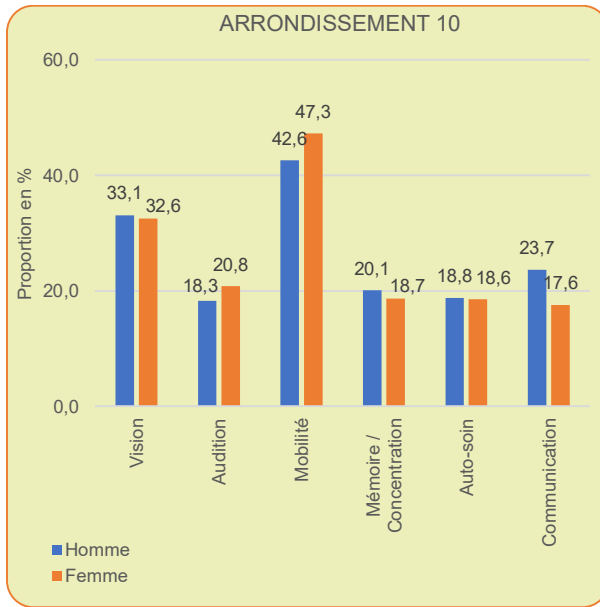
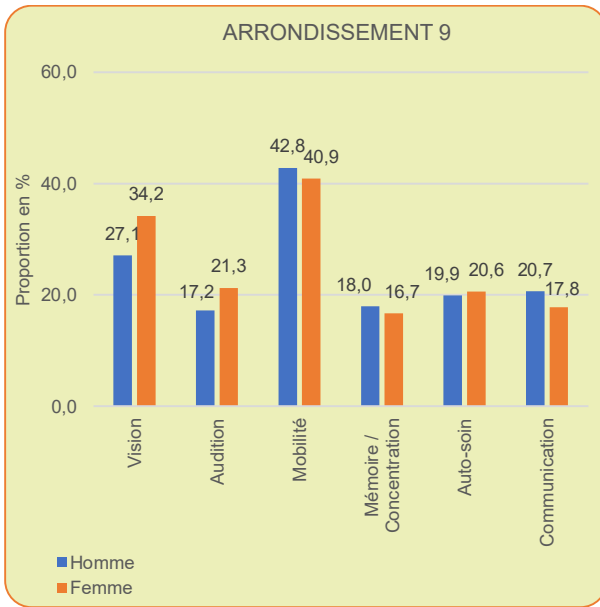


Le pourcentage du handicap moteur est plus élevé quel que soit l'arrondissement et le sexe à l'exception de l'arrondissement 5. On observe les mêmes tendances suivant les types d'handicap quel que soit l'arrondissement (graphique 8.2).

Graphique 8.2 : Poids (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans les arrondissements de la ville de Ouagadougou





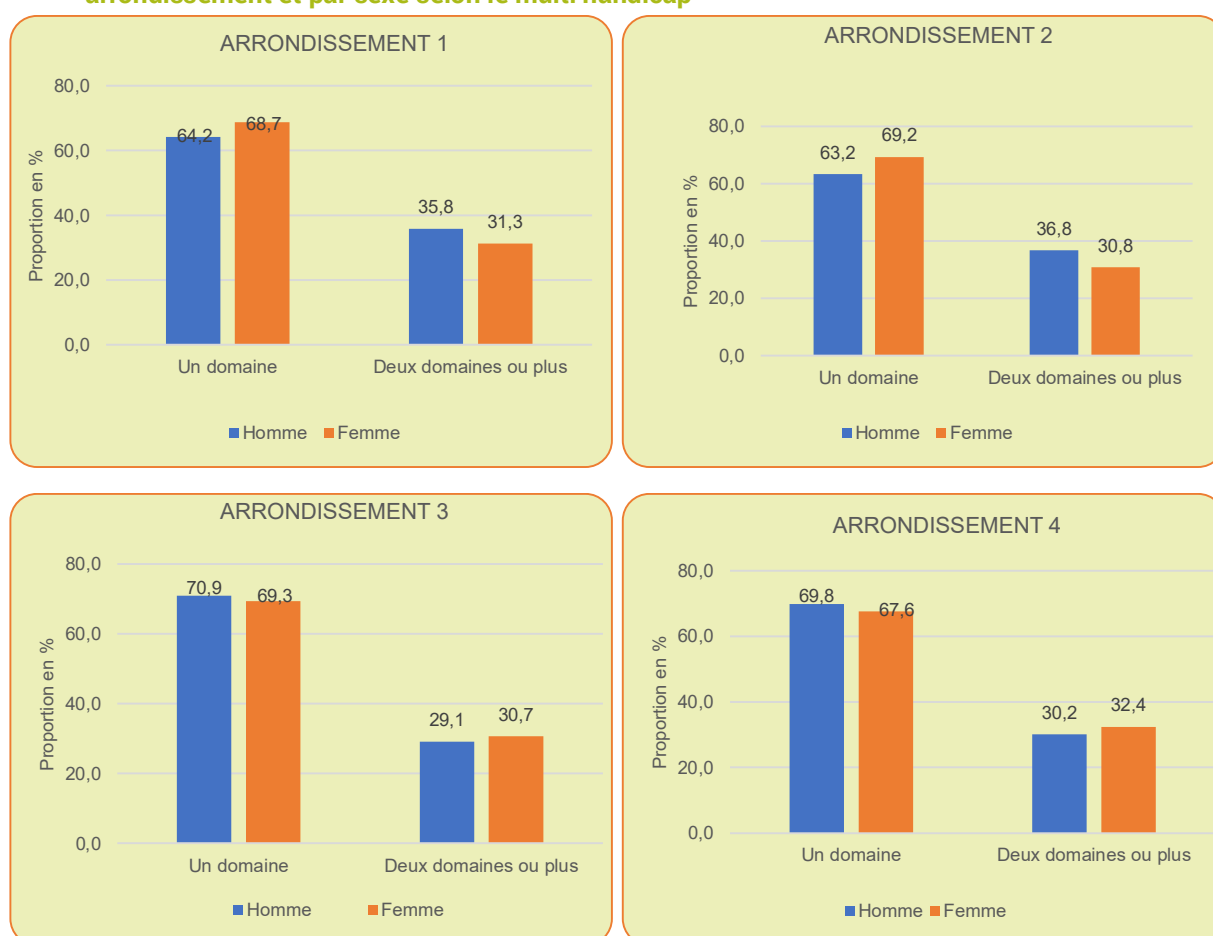


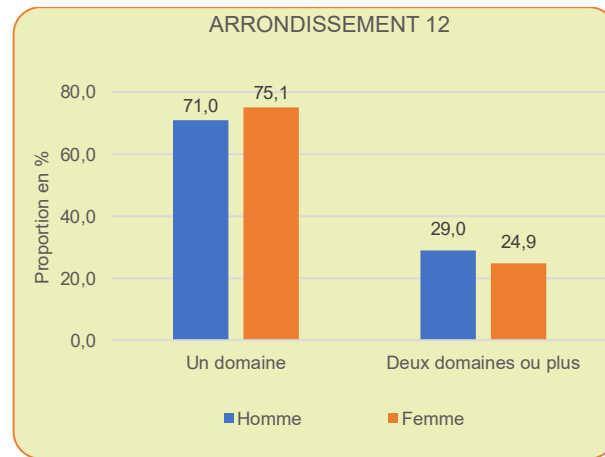
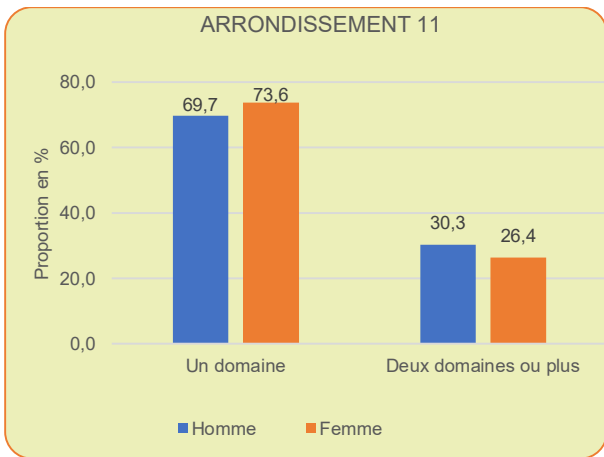
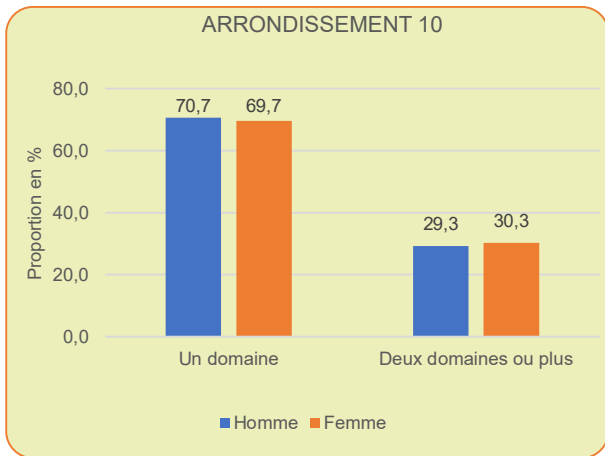
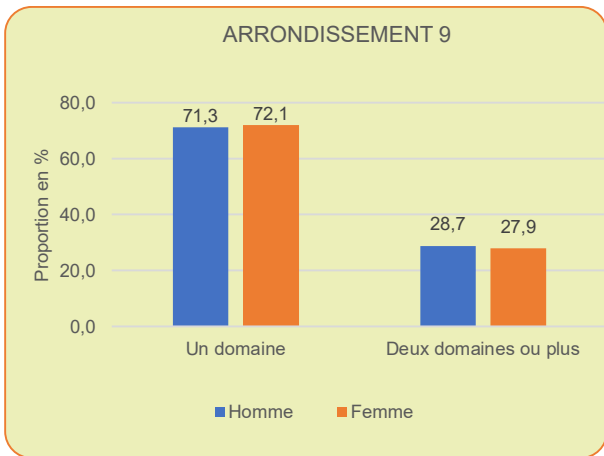
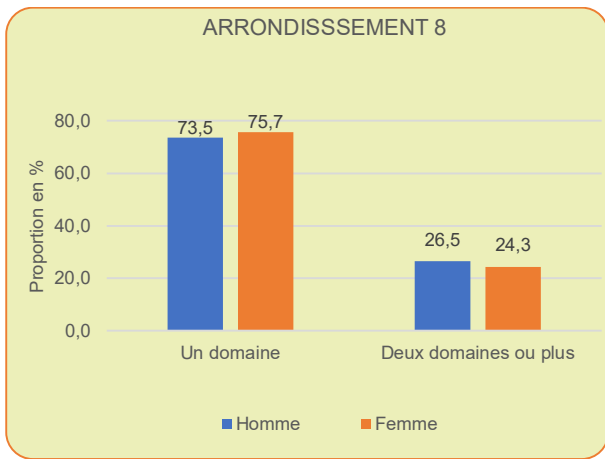
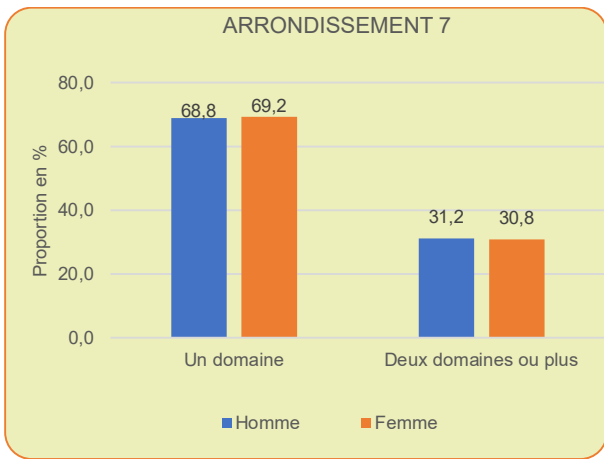
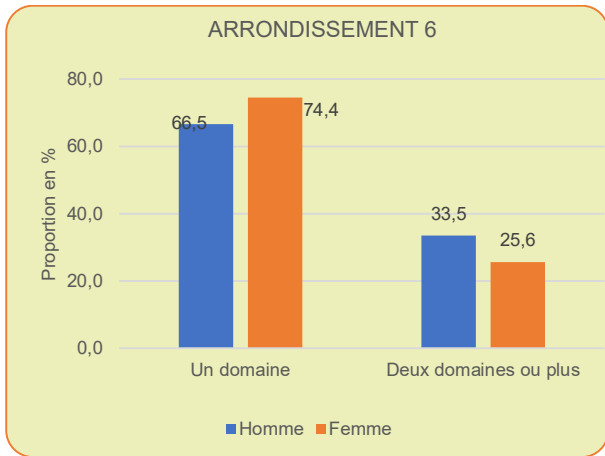
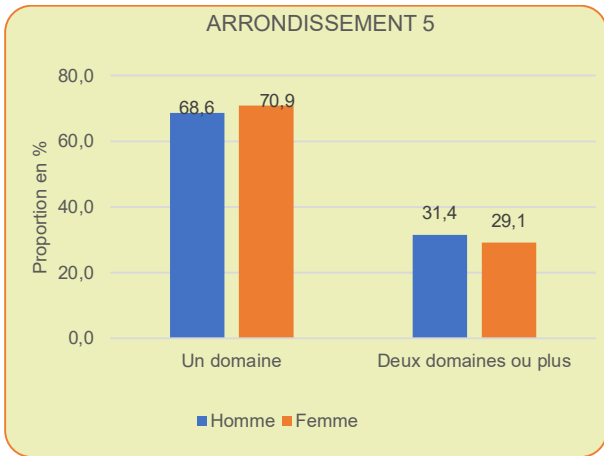
8.4. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente les proportions des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la commune selon qu'elles soient ou non dans une situation de multi handicap. La population en situation de multi handicap est moins importante comparativement à la population concernée par une seule limitation fonctionnelle.

L'analyse selon les arrondissements et le sexe (graphique 8.3) montre une légère disparité entre hommes et femmes quels que soient l'arrondissement et le type de limitation fonctionnelle.

Graphique 8.3 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par arrondissement et par sexe selon le multi handicap





8.5. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans. L'éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l'âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu'à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n'est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

8.5.1. STATUT SCOLAIRE ET ARRONDISSEMENT DE RESIDENCE

La répartition des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la commune montre que 41,5% d'entre elles n'ont jamais fréquenté l'école, 16,4% ont déjà fréquenté l'école et 42,1% ont déclaré être à l'école au moment du recensement de 2019. L'analyse suivant le sexe, montre que les femmes sont les plus défavorisées dans la plupart des arrondissements comparées aux hommes (tableau 8.4).

Tableau 8.4 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par arrondissement et par sexe selon le statut scolaire

Arrondissements	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Arrondissement 1	Masculin	36,8	21,1	42,1	100,0
	Féminin	29,3	7,3	63,4	100,0
	Ensemble	32,9	13,9	53,2	100,0
Arrondissement 2	Masculin	35,5	6,4	58,1	100,0
	Féminin	50,0	0,0	50,0	100,0
	Ensemble	42,8	3,2	54,0	100,0
Arrondissement 3	Masculin	19,7	22,3	58,0	100,0
	Féminin	22,7	27,3	50,0	100,0
	Ensemble	21,4	25,2	53,4	100,0
Arrondissement 4	Masculin	48,4	14,1	37,5	100,0
	Féminin	52,5	19,7	28,0	100,0
	Ensemble	50,4	16,8	32,8	100,0
Arrondissement 5	Masculin	35,9	13,2	50,9	100,0
	Féminin	63,4	7,3	29,3	100,0
	Ensemble	47,9	10,6	41,5	100,0
Arrondissement 6	Masculin	28,8	27,1	44,1	100,0
	Féminin	28,8	18,2	53,0	100,0
	Ensemble	28,8	22,4	48,8	100,0
Arrondissement 7	Masculin	51,3	11,7	37,0	100,0
	Féminin	36,2	17,3	46,5	100,0
	Ensemble	44,5	14,2	41,3	100,0
Arrondissement 8	Masculin	41,5	20,0	38,5	100,0
	Féminin	37,7	18,9	43,4	100,0
	Ensemble	39,8	19,5	40,7	100,0
Arrondissement 9	Masculin	48,6	10,1	41,3	100,0

Arrondissements	Sexe	Statut scolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Total
	Féminin	45,8	17,0	37,2	100,0
	Ensemble	47,4	12,9	39,7	100,0
Arrondissement 10	Masculin	49,3	12,8	37,9	100,0
	Féminin	48,8	15,8	35,4	100,0
	Ensemble	49,1	14,2	36,7	100,0
Arrondissement 11	Masculin	44,2	17,8	38,0	100,0
	Féminin	53,1	14,6	32,3	100,0
	Ensemble	48,0	16,4	35,6	100,0
Arrondissement 12	Masculin	55,5	5,6	38,9	100,0
	Féminin	41,2	29,4	29,4	100,0
	Ensemble	48,6	17,1	34,3	100,0
Ouagadougou	Masculin	42,3	15,3	42,4	100,0
	Féminin	40,6	17,5	41,9	100,0
	Ensemble	41,5	16,4	42,1	100,0

8.5.2. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

La proportion de personnes handicapées de 15 ans ou plus qui savent lire et écrire dans une langue quelconque est de 35,3%. Elle est 28,9% chez les femmes et de 42,7% chez les hommes. Ainsi, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes.

L'analyse suivant les arrondissements indique les mêmes niveaux d'alphabétisation variant de 25,1% dans l'arrondissement 9 à 48,7% dans l'arrondissement 6 (tableau 8.5).

Tableau 8.5: Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par arrondissement et par sexe

Arrondissement/commune	Sexe	Alphabétisé	Non alphabétisé
Arrondissement 1	Masculin	44,3	55,7
	Féminin	27,8	72,2
	Ensemble	35,2	64,8
Arrondissement 2	Masculin	51,9	48,1
	Féminin	m	73,2
	Ensemble	37,1	62,9
Arrondissement 3	Masculin	53,8	46,2
	Féminin	41,4	58,6
	Ensemble	47,2	52,8
Arrondissement 4	Masculin	36,1	63,9
	Féminin	21,8	78,2
	Ensemble	28,8	71,2
Arrondissement 5	Masculin	48,9	51,1
	Féminin	35,3	64,7
	Ensemble	41,9	58,1
Arrondissement 6	Masculin	54,5	45,5
	Féminin	43,5	56,5
	Ensemble	48,7	51,3
Arrondissement 7	Masculin	34,4	65,6

Arrondissement/commune	Sexe	Alphabétisé		Non alphabétisé	
	Féminin		16,8		83,2
	Ensemble		25,3		74,7
	Masculin		30,1		69,9
Arrondissement 8	Féminin		23,1		76,9
	Ensemble		26,5		73,5
	Masculin		31,7		68,3
Arrondissement 9	Féminin		19,7		80,3
	Ensemble		25,1		74,9
	Masculin		40,7		59,3
Arrondissement 10	Féminin		25,9		74,1
	Ensemble		32,9		67,1
	Masculin		38,4		61,6
Arrondissement 11	Féminin		27,6		72,4
	Ensemble		32,4		67,6
	Masculin		50,0		50,0
Arrondissement 12	Féminin		40,0		60,0
	Ensemble		44,5		55,5
	Masculin		42,7		57,3
Ouagadougou	Féminin		28,9		71,1
	Ensemble		35,3		64,7

8.6. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la commune sont pour la plupart mariées (47,8%), célibataires (28,1%) ou veuves (20,3%). Les proportions des divorcées/séparées (1,8%) et des unions libres (2,0%) sont relativement plus faibles. Les hommes sont pour la plupart mariés (57,9%), célibataires (33,9%), veufs (4,6%). Quant aux femmes, les mariées représentent 38,9%, les veuves 34,1% et les célibataires 23,1%. Aussi, les proportions des divorcés/séparés et des unions libres sont plus élevées chez les femmes.

Les proportions des hommes mariés et des hommes célibataires restent supérieures à celles des femmes mariées et femmes célibataires respectivement et ce, quel que soit l'arrondissement. Par contre, les proportions des femmes veuves ou divorcées/séparées sont plus élevées que celles des hommes veufs ou divorcés/séparés (tableau 8.6).

Tableau 8.6 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans par arrondissement et par sexe selon l'état matrimonial

Arrondissements	Sexe	Statut matrimonial					
		Célibataire	Marié	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre	Total
Arrondissement 1	Masculin	35,7	54,5	2,0	5,7	2,1	100,0
	Féminin	18,4	34,1	2,2	44,0	1,3	100,0
	Ensemble	26,1	43,3	2,1	26,8	1,7	100,0
Arrondissement 2	Masculin	27,5	62,6	1,9	5,8	2,2	100,0
	Féminin	24,2	31,9	1,7	41,8	0,4	100,0
	Ensemble	25,6	44,5	1,8	27,0	1,1	100,0
Arrondissement 3	Masculin	31,6	59,9	1,0	3,6	3,9	100,0
	Féminin	27,2	40,5	2,1	26,8	3,4	100,0
	Ensemble	29,3	49,5	1,6	16,0	3,6	100,0

Arrondissements	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre	
Arrondissement 4	Masculin	33,1	58,9	1,1	5,1	1,8	100,0
	Féminin	21,6	34,0	1,7	40,9	1,8	100,0
	Ensemble	27,3	46,4	1,4	23,1	1,8	100,0
Arrondissement 5	Masculin	32,0	59,8	1,2	5,5	1,5	100,0
	Féminin	26,0	40,5	1,3	31,9	0,3	100,0
	Ensemble	29,0	50,0	1,2	18,9	0,9	100,0
Arrondissement 6	Masculin	31,4	58,9	1,3	4,8	3,6	100,0
	Féminin	26,2	37,7	2,3	31,7	2,1	100,0
	Ensemble	28,6	47,9	1,8	18,9	2,8	100,0
Arrondissement 7	Masculin	41,1	49,9	2,6	4,4	2,0	100,0
	Féminin	23,3	38,3	1,9	33,2	3,3	100,0
	Ensemble	32,0	44,0	2,2	19,1	2,7	100,0
Arrondissement 8	Masculin	35,0	60,0	0,7	3,0	1,3	100,0
	Féminin	18,8	46,0	3,1	30,2	1,9	100,0
	Ensemble	26,6	52,8	1,9	17,1	1,6	100,0
Arrondissement 9	Masculin	38,4	56,2	0,9	2,7	1,8	100,0
	Féminin	20,7	39,2	2,8	34,9	2,4	100,0
	Ensemble	28,9	46,9	1,9	20,2	2,1	100,0
Arrondissement 10	Masculin	33,3	58,3	2,2	4,9	1,3	100,0
	Féminin	23,4	37,3	2,4	36,0	0,9	100,0
	Ensemble	28,1	47,3	2,3	21,2	1,1	100,0
Arrondissement 11	Masculin	33,5	58,3	1,2	5,1	1,9	100,0
	Féminin	21,3	46,9	1,9	27,8	2,1	100,0
	Ensemble	26,8	52,0	1,6	17,6	2,0	100,0
Arrondissement 12	Masculin	30,6	61,7	1,9	5,3	0,5	100,0
	Féminin	24,4	40,8	2,4	31,6	0,8	100,0
	Ensemble	27,2	50,2	2,2	19,7	0,7	100,0
Ouagadougou	Masculin	33,9	57,9	1,5	4,6	2,1	100,0
	Féminin	23,1	38,9	2,1	34,1	1,8	100,0
	Ensemble	28,1	47,8	1,8	20,3	2,0	100,0

CONCLUSION

La prévalence du handicap dans la commune de Ouagadougou est de 0,9 %. Le phénomène touche au même titre les hommes que les femmes avec une prévalence quasi identique. Le taux de prévalence du handicap croit avec l'âge aussi bien chez les hommes que les femmes.

Le handicap moteur (mobilité), suivi du handicap visuel (vision) puis du handicap auditif (audition) sont les principaux types de limitations fonctionnelles qui touchent la population de la commune de Ouagadougou et ce, quels que soient l'arrondissement et le groupe d'âge. Les hommes et les femmes sont touchés presque au même titre par le multi handicap.

Sur le plan de l'éducation, 41,5 % des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté. La proportion des personnes non alphabétisées au sein de la population de la commune est très élevée avec des disparités selon le sexe et l'arrondissement.

En ce qui concerne l'état matrimonial, on retient que les personnes handicapées sont pour la plupart mariées (47,8%), célibataires (28,1%) ou veuves (20,3%). Les proportions des divorcées/séparées (1,8%) et des unions libres (1,9%) sont relativement plus faibles.

CHAPITRE 9 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5^e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

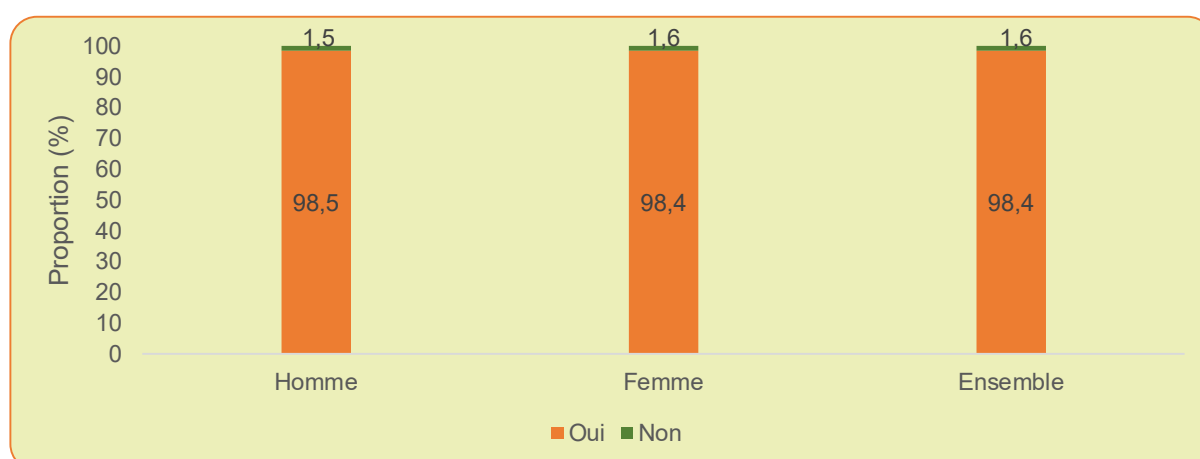
Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

9.1. DONNEES GLOBALES

Dans l'ensemble, 98,4% de la population disposent d'un acte de naissance et 1,6% n'en disposent pas. Une analyse différentielle selon le sexe permet de dégager les mêmes tendances avec une proportion de personnes possédant un acte de naissance légèrement supérieure chez les hommes (98,5% contre 98,4% chez les femmes) (graphique 9.1).

Graphique 9.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif



9.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE

Plus de 98% des enfants d'un à six ans possèdent un acte de naissance. Une analyse différentielle selon le sexe montre que la proportion des garçons possédant un acte de naissance est presque

identique à celle des filles. Suivant les groupes d'âge, les proportions de la possession d'un acte de naissance restent quasiment identiques jusqu'à 70 ans quel que soit le sexe (tableau 9.1).

Tableau 9.1 : Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	96,9	3,1	100,0
	Femme	96,8	3,2	100,0
	Total	96,8	3,2	100,0
1	Homme	98,0	2,0	100,0
	Femme	98,1	1,9	100,0
	Total	98,1	1,9	100,0
2	Homme	98,3	1,7	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
3	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
4	Homme	98,6	1,4	100,0
	Femme	98,4	1,6	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
5	Homme	98,3	1,7	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
6	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	98,0	2,0	100,0
	Femme	98,0	2,0	100,0
	Total	98,0	2,0	100,0
5-9	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,4	1,6	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
10-14	Homme	98,6	1,4	100,0
	Femme	98,3	1,7	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0
15-19	Homme	98,6	1,4	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0
20-24	Homme	98,7	1,3	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
25-29	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,7	1,3	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
30-34	Homme	98,5	1,5	100,0

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
	Femme	98,8	1,2	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
35-39	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,7	1,3	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
40-44	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,9	1,1	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
45-49	Homme	98,6	1,4	100,0
	Femme	98,9	1,1	100,0
	Total	98,7	1,3	100,0
50-54	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,6	1,4	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
55-59	Homme	98,7	1,3	100,0
	Femme	98,7	1,3	100,0
	Total	98,7	1,3	100,0
60-64	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	97,9	2,1	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
65-69	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	97,6	2,4	100,0
	Total	98,1	1,9	100,0
70-74	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	96,5	3,5	100,0
	Total	97,4	2,6	100,0
75-79	Homme	97,9	2,1	100,0
	Femme	95,9	4,1	100,0
	Total	96,8	3,2	100,0
80-84	Homme	97,6	2,4	100,0
	Femme	94,0	6,0	100,0
	Total	95,4	4,6	100,0
85 ou +	Homme	95,2	4,8	100,0
	Femme	91,6	8,4	100,0
	Total	93,0	7,0	100,0
Total	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,4	1,6	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0

9.3. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES ARRONDISSEMENTS

Le niveau de possession d'acte de naissance est supérieur à 98% dans 9 arrondissements sur les 12. Dans l'arrondissement 12, la proportion des personnes possédant un acte de naissance est de 99,2 % (tableau 9.2).

Tableau 9.2 : Répartition (%) de la population par arrondissement selon la possession d'acte de naissance

Arrondissement	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Arrondissement 1	98,9	1,1	100,0
Arrondissement 2	98,6	1,4	100,0
Arrondissement 3	97,8	2,2	100,0
Arrondissement 4	98,4	1,6	100,0
Arrondissement 5	99,1	0,9	100,0
Arrondissement 6	98,6	1,4	100,0
Arrondissement 7	97,8	2,2	100,0
Arrondissement 8	97,9	2,1	100,0
Arrondissement 9	98,4	1,6	100,0
Arrondissement 10	98,7	1,3	100,0
Arrondissement 11	98,9	1,1	100,0
Arrondissement 12	99,2	0,8	100,0
Ouagadougou	98,4	1,6	100,0

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, on note les mêmes niveaux de possession qu'avec le niveau communal. Le plus faible niveau de possession d'acte de naissance est observé dans l'arrondissement 3 (97,0 %) (Tableau 9.3).

Tableau 9.3 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par arrondissement selon la possession d'acte de naissance

Arrondissement	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Arrondissement 1	99,0	1,0	100,0
Arrondissement 2	98,2	1,8	100,0
Arrondissement 3	97,0	3,0	100,0
Arrondissement 4	98,0	2,0	100,0
Arrondissement 5	98,7	1,3	100,0
Arrondissement 6	98,3	1,7	100,0
Arrondissement 7	97,4	2,6	100,0
Arrondissement 8	98,3	1,7	100,0
Arrondissement 9	97,9	2,1	100,0
Arrondissement 10	98,4	1,6	100,0
Arrondissement 11	98,4	1,6	100,0
Arrondissement 12	98,9	1,1	100,0
Ouagadougou	98,0	2,0	100,0

CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et particulièrement des enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas encore un acte de naissance. Dans la commune, 1,6% des enfants de moins de cinq ans ne possèdent pas un acte de naissance. Au niveau communal, il n'existe pas d'écarts selon le sexe et l'arrondissement.

CHAPITRE 10 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir

à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

10.1. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DES CHEFS DE MENAGE

La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 41,0 ans. Cette moyenne est de 44 ans chez les femmes et de 40,4 chez les hommes (tableau 10.1). La proportion des chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 44 ans est élevée. En effet les ménages dont le chef est âgé de 25-44 ans représentent plus de la moitié des ménages de la commune.

En revanche, on note une faible proportion des chefs de ménages de moins de 25 ans notamment 6,6% pour l'ensemble de la commune et de plus de 65 ans (6,7%).

Si la proportion des chefs de ménage de moins de 20 ans est faible (1,1%), elle n'est pas négligeable chez les femmes (1,5%).

Tableau 10.1 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
10-14	0,0	0,1	0,0
15-19	1,0	1,3	1,1
20-24	5,2	6,9	5,5
25-29	13,1	11,8	12,9
30-34	18,5	13,2	17,6
35-39	16,9	11,6	16,0
40-44	13,5	10,5	13,0
45-49	9,6	8,9	9,5
50-54	7,2	9,1	7,5
55-59	5,2	8,2	5,7
60-64	4,1	6,8	4,5
65-69	2,5	4,6	2,9
70-74	1,6	3,4	1,9
75-79	0,8	1,7	0,9
80 ou +	0,8	1,9	1,0
Total	100,0	100,0	100,0
Age moyen	40,4	44,0	41,0
Age médian	38,0	42,0	38,0

La structure par sexe des chefs de ménage observée au niveau de chaque arrondissement de la commune indique une faible représentativité des femmes cheffes de ménage. C'est dans les arrondissements 1 et 2 qu'on enregistre les proportions les plus élevées de femmes cheffes de ménage (tableau 10.2).

Tableau 10.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par arrondissement selon le sexe

Commune/Arrondissement	Sexe du CM		Total
	Homme	Femme	
Arrondissement 1	76,7	23,3	100,0
Arrondissement 2	76,7	23,3	100,0
Arrondissement 3	84,9	15,1	100,0
Arrondissement 4	85,9	14,1	100,0
Arrondissement 5	77,5	22,5	100,0
Arrondissement 6	82,2	17,8	100,0
Arrondissement 7	88,0	12,0	100,0
Arrondissement 8	88,8	11,2	100,0
Arrondissement 9	86,9	13,1	100,0
Arrondissement 10	84,4	15,6	100,0
Arrondissement 11	82,8	17,2	100,0
Arrondissement 12	79,4	20,6	100,0
Ouagadougou	84,1	15,9	100,0

10.2. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que les chefs de ménages mariés sont plus représentés dans la commune (69,7%). Viennent ensuite les célibataires avec une proportion de 18,9%. Les divorcés/séparés quant à eux représentent 1,6% des chefs de ménage.

Les chefs de ménage sont majoritairement de la religion musulmane (60,2%), viennent ensuite les catholiques (31,6%) et les protestants (7,3%). Ils sont également pour la plupart sans niveau d'instruction (40,3%). Par ailleurs, 75,3% d'entre eux ont une occupation au moment du recensement (tableau 10.3).

Tableau 10.3 : Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon les arrondissements

Caractéristiques	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	AR 8	AR 9	AR 10	AR 11	AR 12	Ouaga
Etat matrimonial													
Célibataire	21,6	21,0	14,2	18,4	29,2	17,3	17,6	16,4	16,6	20,8	21,8	20,9	18,9
Marié	62,2	61,5	72,2	71,3	59,0	67,9	71,8	75,0	75,4	69,5	67,3	66,8	69,7
Divorcé (e)/ séparé (e)	3,2	3,1	1,3	1,6	1,6	1,6	1,6	1,2	1,3	1,5	1,7	2,4	1,6
Veuf (ve)	9,6	10,4	6,2	5,5	7,2	7,1	4,5	3,7	3,8	4,8	4,6	6,3	5,5
Union libre	3,5	4,0	6,1	3,2	2,9	6,2	4,5	3,8	2,9	3,4	4,6	3,6	4,2
Religion													
Animiste	0,4	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5
Musulman	55,6	62,6	63,3	64,6	58,5	53,7	56,1	65,0	64,6	58,6	58,5	60,0	60,2
Catholique	37,6	33,1	29,6	28,2	33,3	35,9	34,3	26,5	27,6	33,1	32,3	31,4	31,6
Protestant	5,7	3,7	6,5	6,4	6,4	9,7	8,7	7,7	7,1	7,2	8,1	7,2	7,3
Autre	0,4	0,2	0,1	0,3	0,6	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,6	0,3
Sans religion	0,2	0,1	0,1	0,1	0,6	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,5	0,2
Niveau d'instruction CM													
Aucun	33,6	34,6	39,2	44,7	26,4	32,1	49,7	44,6	46,3	41,8	37,7	27,9	40,3
Primaire	22,6	21,0	20,0	16,7	14,1	18,6	18,3	18,6	16,6	14,7	15,5	14,7	17,4
Post-primaire	20,4	20,8	17,3	15,1	16,1	17,8	15,1	15,1	15,5	14,4	14,8	16,9	16,1
Secondaire	11,2	12,8	12,0	10,4	12,2	13,7	9,7	11,5	11,4	10,9	11,7	13,0	11,5
Supérieur	12,2	10,8	10,8	13,1	31,2	17,2	7,2	10,2	10,1	18,2	20,3	27,6	14,5
ND	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Occupés chômeurs autres													
Occupés	72,3	68,4	83,4	70,1	63,3	83,9	80,4	78,3	73,9	70,4	73,9	73,2	75,3
Chômeurs	3,0	3,3	1,6	3,3	5,1	1,1	3,1	3,3	3,6	4,4	4,0	3,1	3,2
Hors main- d'œuvre	24,7	28,4	15,0	26,6	31,6	15,0	16,5	18,4	22,5	25,1	22,1	23,7	21,4

10.3. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la commune est passé de 308 380 en 2006 à 502 938 en 2019 soit une augmentation de 63,0% en 13 ans. Cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de 4,8%. La taille moyenne des ménages a connu une baisse passant de 4,8 à 4,2 personnes. Il est à noter également une croissance de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin (de 13,7%

en 2006 à 15,9% en 2019) (tableau 10.4).

Tableau 10.4 : Evolution de quelques indicateurs de 2006 à 2019

Année	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	308 380	13,7	4,8	63,0
2019	502 938	15,9	4,2	NA

CONCLUSION

Le nombre de ménages dans la commune est passé de 308 380 en 2006 à 502 938 en 2019 soit une hausse de plus de 63,0%. Ces ménages sont essentiellement dirigés par des hommes (84%). La taille moyenne des ménages est de 4,2 personnes en 2019 alors que ce nombre moyen de personnes par ménage était de 4,8 en 2006. Les femmes chefs de ménage représentent 15,9% des chefs de ménage ce qui constitue une hausse par rapport à 2006 (13,7%).

L'analyse des caractéristiques des chefs de ménage montre qu'ils sont majoritairement mariés (83,4%), et de religion musulmane (69,7%). Les chefs de ménage sans niveau d'instruction représentent 40,3% et ceux n'exerçant aucune activité économique au moment du recensement constituent 14,7% de l'ensemble des chefs de ménage.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la commune de Ouagadougou.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou

en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

11.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 67,1% de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi de la construction des bâtiments à plusieurs logements (15,4%), puis des constructions de type villa (15,3%). Les constructions en matériaux précaires sont moins importantes (tableau 11.1).

Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation

Type d'habitation	Ouagadougou
Immeuble à appartements	1,3
Villa	15,3
Maison individuelle simple	67,2
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	15,4
Case	0,0
Tente	0,0
Autres	0,8
Total	100,0

11.2. MODE D'ECLAIRAGE

Dans l'ensemble, 47,1% des ménages utilisent l'électricité de la SONABEL comme le principal mode d'éclairage. Le panneau solaire (33,3%), la lampe torche (9,1%) et la lampe rechargeable (7,2%) constituent les modes d'éclairage respectivement les plus utilisés après l'électricité de la SONABEL (tableau 11.2).

Tableau 11.2 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage

Mode principal d'éclairage	Ouagadougou
Electricité du réseau SONABEL	47,1
Plateformes multifonctionnelles	0,7
Panneau solaire	33,5
Groupe électrogène et batterie	0,6
Lampe à gaz	0,1
Lampe à pétrole	0,3
Lampe à huile	0,1
Lampe rechargeable	7,2
Lampe torche	9,1
Bougie	0,0
Bois/paille	0,0
Autres	1,4
Total	100,0

11.3. SOURCE PRINCIPALE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement.

L'utilisation du gaz ou biogaz est très répandue dans la commune. En effet, 60,6% des ménages utilisent le gaz ou biogaz, 17,9% utilisent le charbon de bois et suivent ensuite ceux qui utilisent du bois (12,7% en foyer simple et 1,9% en foyer amélioré) comme source d'énergie pour la cuisson. L'électricité de la SONABEL est relativement peu utilisée par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (1,8%).

Tableau 11.3: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson

Source principale d'énergie pour la cuisson	Ouagadougou
Electricité	1,8
Gaz ou Biogaz	60,7
Pétrole	0,1
Charbon de bois	17,9
Bois (foyer amélioré)	1,9
Bois (foyer simple)	12,7
Non concerné	3,1
Autres	1,8
Total	100,0

11.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

L'eau de robinet est utilisée comme principale source d'approvisionnement en eau de boisson par 54,9% des ménages de la Commune. Les autres sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages sont la fontaine publique (35,8%), le forage (4,9%) et le puits ordinaire (1,2%) (tableau 11.4).

Tableau 11.4 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Ouagadougou
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,1
Puits ordinaire	1,2
Puits busé ordinaire	0,3
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	0,4
Forage	4,9
Fontaine publique	35,8
Robinet compteur intérieur propre	37,1
Robinet compteur intérieur partagé	17,8
Robinet dans une autre cour	1,1
Autres	1,3
Total	100,0

11.5. TYPE D'AISANCE

Plus de 50% des ménages utilisent la latrine simple comme type d'aisance. La brousse ou la nature (19,3%) est le deuxième lieu d'aisance que les ménages utilisent le plus et la latrine simple personnel (17,7%) constitue le troisième type d'aisance le plus utilisé (tableau 11.5).

Tableau 11.5 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance

Type d'aisance	Ouagadougou
Chasse d'eau personnelle	2,5
Chasse d'eau en commun	3,8
Latrine simple personnel	17,7
Latrine simple commun	50,7
Latrine ventilée personnel	0,9
Latrine ventilée commun	1,8
Brousse/nature	19,3
Autres	3,3
Total	100,0

11.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères.

La répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures indique que très peu de ménages (11,1%) utilisent les bacs à ordures pour l'évacuation des ordures. Cette proportion demeure faible pour les ménages disposant de fossés (4,9%). Par contre, une grande partie des ménages utilisent le ramassage privé pour l'évacuation de leurs ordures (43,7%) et d'autres jettent tout simplement dans la rue (14,4%) (tableau 11.6).

Tableau 11.6 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures

Principal mode d'évacuation des ordures	Ouagadougou
Ramassage privé	43,7
Tas d'immondices	18,9
Fosses fumières	3,3
Bac à ordures	11,1
Rue	14,4
Fossé (fosses/caniveaux)	4,9
Autres	3,7
Total	100,0

11.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la commune.

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la commune sont la rue/nature (71,3%) et la fosse septique (12,6 %). Ces deux modes sont suivies de l'évacuation dans la cour (9,0%) et l'utilisation des puisards (3,2%) (tableau 11.7).

Tableau 11.7 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Ouagadougou
Cour	9,0
Rue/Nature	71,2
Puisards	3,2
Caniveau	1,5
Fosse septique	12,6
Autres	2,5
Total	100,0

11.8. BIENS D'EQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en

possèdent pas du tout.

Les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (96,6%), vient ensuite la télévision (65,6%), puis la radio (59,4%) et les décodeurs ou parabole (45,3%). La proportion de ménages ayant accès à la connexion internet (33,1%) est relativement élevée par rapport au reste du Pays (tableau 11.8).

Tableau 11.8 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement

Biens d'équipement	Ouagadougou
Radio	59,4
Télévision	65,6
Téléphone fixe	3,0
Téléphones cellulaires	96,6
Réfrigérateur / Congélateur	22,7
Ordinateur	19,4
Foyer amélioré	16,4
Décodeur /parabole	45,3
Cuisinière à gaz/électrique	35,3
Connexion internet	33,1

CONCLUSION

De l'analyse des caractéristiques des habitations, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. En effet, près de 71% des ménages de la commune utilisent toujours la nature ou la rue pour l'évacuation des eaux usées et la défécation en plein air (dans la nature) concerne 19,3% des ménages

Les biens d'équipement les mieux possédés par les ménages sont les téléphones cellulaires, la radio, la télévision, les décodeurs, la cuisinière à gaz et l'internet.

CONCLUSION GENERALE

La population de la commune s'élève à 2 415 266 habitants dont 1 231 709 femmes et 1 183 557 hommes, répartis dans 502 938 ménages. Cette population est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 23,8 ans. La densité moyenne de population est très élevée dans la commune allant jusqu'à plus de 4 300 hbts/km². L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que 62,1% de la population est musulmane, 30,4% est catholique et 6,9% est protestante. Les principales langues couramment parlées sont le mooré (78,2%), le français (11,6%) et le dioula (bambara) (3,5%). Aussi, dans la commune, 2,0% des enfants de moins de 5 ans ne possèdent pas un acte de naissance. Les femmes chefs de ménage représentent 15,9% des chefs de ménage

Le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 61,2%. Aussi, on note que 29,8% des personnes âgées de six ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et 29,6% ont le niveau primaire tandis que 9,2% ont atteint le niveau supérieur. Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), 10,1% n'ont jamais été scolarisés et que 19,7% sont déscolarisés. L'accès à l'éducation est plus faible chez les femmes que chez les hommes quel que soit l'arrondissement et le groupe d'âge.

Les individus occupés représentent 50,0 % contre 5,3 % pour les chômeurs et 44,7 % pour les personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 55,3% et celui du chômage au sens du BIT est de 9,6 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 28,3 %. Les femmes sont plus affectées par le chômage que les hommes. Le taux de dépendance est de 208,2% et cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge plus de deux personnes.

La fécondité dans la commune est en moyenne de quatre enfants par femme et reste moins élevé que celui du milieu urbain national. Le taux brut de natalité est de 35,6%.

La prévalence du handicap dans la commune de Ouagadougou est de 0,9 %. Le phénomène croît avec l'âge aussi bien chez les hommes que les femmes.

Près de 71% des ménages de la commune utilisent toujours la nature ou la rue pour l'évacuation des eaux usées tandis que la défécation en plein air concerne 19,3% des ménages. La quasi-totalité des ménages possède un téléphone cellulaire (96,6%), suivi respectivement de la possession d'un téléviseur (65,6%), d'une radio (59,4%), d'un décodeur (45,3%) et d'un point de connexion à internet (33,1%).

BIBLIOGRAPHIE

ESPAGNACQ, M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

INSD (2009), Monographie de la commune urbaine de Ouagadougou, Recensement général de la population et de l'habitation de 2006, 130 p.

INSD (2022), Fichier des localités du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019, 382p.

INSD (2022), Synthèse des résultats définitifs du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019, 133p.

INSD (2022), Volume 1 : évaluation de la qualité des données, état, structure et dynamique de la population, 506p.

INSD (2022), Volume 2 : caractéristiques des ménages et de la population, 519p.

KOBIANÉ Jean-François (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

NATIONS UNIES (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

NATIONS UNIES (2017), principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements.

OLLIVIER Gloux et al., Évaluation de la gestion des finances publiques municipales – Rapport PEFA sur les performances 2016-2018, 171p.

Ministère de l'Habitation et de l'Urbanisme (2010), Rapport du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), horizon 2025, 105p.

ANNEXE

Tableau A 1 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon l'arrondissement

Arrondissement/ commune	Autres	Immeuble à apparteme nts	Villa	Maison individu elle simple	Batiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Total
Arrondissement 1	0,6	1,2	12,5	60,6	25,1	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 2	0,7	1,0	12,1	61,8	24,4	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 3	0,4	1,4	18,4	63,2	16,6	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 4	0,6	1,0	12,0	75,4	11,0	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 5	1,1	1,9	17,2	47,6	32,2	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 6	0,3	2,0	23,1	58,2	16,4	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 7	0,7	0,8	9,8	81,1	7,7	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 8	0,3	1,0	16,6	72,5	9,5	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 9	1,2	1,0	13,4	75,2	9,1	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 10	0,9	1,1	11,7	68,7	17,5	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 11	0,9	1,6	17,0	61,6	18,8	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 12	2,0	4,1	32,8	44,3	16,8	0,0	0,0	100,0
OUAGADOUGOU	0,8	1,3	15,3	67,1	15,4	0,0	0,0	100,0

Tableau A 2 : Répartition (%) des unités d'habitation par principal mode d'éclairage par arrondissement

Arrondissement/ Commune	Autres	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctio nnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz
Arrondissement 1	1,3	90,9	0,3	2,0	0,0	0,0
Arrondissement 2	0,6	92,4	0,2	2,0	0,0	0,0
Arrondissement 3	1,0	60,1	0,8	24,2	0,6	0,1
Arrondissement 4	1,3	43,6	0,7	34,5	1,0	0,1
Arrondissement 5	0,5	91,7	0,3	2,1	0,0	0,0
Arrondissement 6	0,5	74,1	0,5	12,7	0,5	0,0
Arrondissement 7	1,9	18,2	0,8	50,7	1,2	0,1
Arrondissement 8	1,8	10,5	1,5	64,5	0,5	0,2
Arrondissement 9	2,2	12,3	0,8	64,6	0,5	0,1
Arrondissement 10	1,4	41,4	0,5	37,3	1,1	0,1
Arrondissement 11	1,4	52,5	0,8	24,9	0,5	0,2
Arrondissement 12	0,9	83,3	0,5	5,7	0,1	0,2
OUGADOUGOU	1,4	47,1	0,7	33,5	0,6	0,1

Arrondissement/ Commune	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe recharge able	Lampe torche	Bougie	Bois/ paille	Total
Arrondissement 1	0,1	0,0	2,1	3,2	0,1	0,0	100,0
Arrondissement 2	0,1	0,0	2,0	2,6	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 3	0,2	0,0	5,5	7,4	0,1	0,0	100,0
Arrondissement 4	0,3	0,1	8,1	10,4	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 5	0,1	0,0	2,1	3,0	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 6	0,1	0,0	5,3	6,2	0,1	0,0	100,0
Arrondissement 7	0,2	0,1	12,7	14,0	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 8	0,3	0,1	8,3	12,1	0,1	0,0	100,0
Arrondissement 9	0,4	0,0	8,7	10,3	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 10	0,5	0,0	8,1	9,5	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 11	0,5	0,1	7,6	11,4	0,0	0,0	100,0
Arrondissement 12	0,3	0,0	3,6	5,3	0,0	0,0	100,0
OUGADOUGOU	0,3	0,1	7,2	9,1	0,0	0,0	100,0

Tableau A 3 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson par arrondissement

Arrondissement/ Commune	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois
Arrondissement 1	1,9	3,6	66,4	0,1	13,0
Arrondissement 2	1,6	5,5	66,2	0,0	15,9
Arrondissement 3	1,3	1,0	63,5	0,2	18,7
Arrondissement 4	2,2	1,8	53,8	0,1	18,2
Arrondissement 5	1,4	4,4	75,3	0,0	8,6
Arrondissement 6	0,9	0,9	70,6	0,2	14,7
Arrondissement 7	2,4	1,1	50,7	0,1	23,8
Arrondissement 8	2,2	1,1	53,7	0,1	21,9
Arrondissement 9	2,2	1,0	56,1	0,2	19,0
Arrondissement 10	1,8	1,4	60,1	0,2	19,0
Arrondissement 11	1,9	2,6	60,9	0,1	16,9
Arrondissement 12	0,9	3,7	74,3	0,3	11,5
OUAGADOUGOU	1,8	1,8	60,6	0,1	17,9

Arrondissement/ Commune	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Total
Arrondissement 1	13,0	1,5	8,0	5,5	100,0
Arrondissement 2	15,9	1,2	6,2	3,4	100,0
Arrondissement 3	18,7	2,0	11,4	1,9	100,0
Arrondissement 4	18,2	2,9	18,2	2,8	100,0
Arrondissement 5	8,6	1,2	6,4	2,7	100,0
Arrondissement 6	14,7	1,7	8,9	2,1	100,0
Arrondissement 7	23,8	1,8	15,8	4,2	100,0
Arrondissement 8	21,9	2,4	14,5	4,2	100,0
Arrondissement 9	19,0	1,9	16,7	2,8	100,0
Arrondissement 10	19,0	2,2	12,4	2,9	100,0
Arrondissement 11	16,9	1,6	13,1	2,8	100,0
Arrondissement 12	11,5	1,2	5,2	2,9	100,0
OUAGADOUGOU	17,9	1,9	12,7	3,1	100,0

Tableau A 4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d’alphabétisation par arrondissement et par sexe

Arrondissement/commune	Sexe	Alphabétisé	Non alphabétisé	Total
Arrondissement 1	Masculin	44,3	55,7	100,0
	Féminin	27,8	72,2	100,0
	Ensemble	35,2	64,8	100,0
Arrondissement 2	Masculin	51,9	48,1	100,0
	Féminin	26,8	73,2	100,0
	Ensemble	37,1	62,9	100,0
Arrondissement 3	Masculin	53,8	46,2	100,0
	Féminin	41,4	58,6	100,0
	Ensemble	47,2	52,8	100,0
Arrondissement 4	Masculin	36,1	63,9	100,0
	Féminin	21,8	78,2	100,0
	Ensemble	28,8	71,2	100,0
Arrondissement 5	Masculin	48,9	51,1	100,0
	Féminin	35,3	64,7	100,0
	Ensemble	41,9	58,1	100,0
Arrondissement 6	Masculin	54,5	45,5	100,0
	Féminin	43,5	56,5	100,0
	Ensemble	48,7	51,3	100,0
Arrondissement 7	Masculin	34,4	65,6	100,0
	Féminin	16,8	83,2	100,0
	Ensemble	25,3	74,7	100,0
Arrondissement 8	Masculin	30,1	69,9	100,0
	Féminin	23,1	76,9	100,0
	Ensemble	26,5	73,5	100,0
Arrondissement 9	Masculin	31,7	68,3	100,0
	Féminin	19,7	80,3	100,0
	Ensemble	25,1	74,9	100,0
Arrondissement 10	Masculin	40,7	59,3	100,0
	Féminin	25,9	74,1	100,0
	Ensemble	32,9	67,1	100,0
Arrondissement 11	Masculin	38,4	61,6	100,0
	Féminin	27,6	72,4	100,0
	Ensemble	32,4	67,6	100,0
Arrondissement 12	Masculin	50,0	50,0	100,0
	Féminin	40,0	60,0	100,0
	Ensemble	44,5	55,5	100,0
Commune de Ouagadougou	Masculin	42,7	57,3	100,0
	Féminin	28,9	71,1	100,0
	Ensemble	35,3	64,7	100,0

Tableau A 5 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson par arrondissement

Arrondissement/ Commune	Autres	Barrage /rivière /cours d'eau /lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage
Arrondissement 1	1,6	0,8	0,7	0,2	0,1	0,4
Arrondissement 2	1,1	0,1	0,8	0,8	0,1	0,4
Arrondissement 3	1,4	0,2	1,9	0,6	0,4	2,0
Arrondissement 4	1,3	0,4	1,0	0,2	0,6	7,2
Arrondissement 5	0,6	0,2	0,4	0,1	0,0	0,4
Arrondissement 6	0,8	0,1	0,4	0,2	0,2	0,8
Arrondissement 7	1,1	0,1	0,7	0,1	0,5	9,5
Arrondissement 8	1,9	0,0	2,3	0,4	1,0	15,4
Arrondissement 9	2,0	0,2	2,2	0,6	0,6	8,0
Arrondissement 10	1,1	0,1	0,9	0,1	0,2	3,8
Arrondissement 11	1,1	0,3	0,6	0,1	0,5	1,7
Arrondissement 12	0,9	0,1	1,9	0,2	0,2	3,9
OUAGADOUGOU	1,3	0,2	1,2	0,3	0,4	4,9

Arrondissement/ Commune	Autres	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Total
Arrondissement 1	1,6	0,4	18,0	37,0	40,3	1,0	100,0
Arrondissement 2	1,1	0,4	20,1	35,0	40,7	1,1	100,0
Arrondissement 3	1,4	2,0	27,5	47,0	18,1	1,0	100,0
Arrondissement 4	1,3	7,2	40,8	31,8	15,0	1,8	100,0
Arrondissement 5	0,6	0,4	8,0	44,8	44,8	0,7	100,0
Arrondissement 6	0,8	0,8	15,5	58,7	22,5	0,7	100,0
Arrondissement 7	1,1	9,5	59,5	23,3	4,5	0,7	100,0
Arrondissement 8	1,9	15,4	49,0	25,8	3,5	0,8	100,0
Arrondissement 9	2,0	8,0	51,3	25,7	8,1	1,3	100,0
Arrondissement 10	1,1	3,8	39,0	36,2	17,3	1,4	100,0
Arrondissement 11	1,1	1,7	32,2	43,5	19,2	0,8	100,0
Arrondissement 12	0,9	3,9	13,1	53,0	25,7	1,0	100,0
OUAGADOUGOU	1,3	4,9	35,8	37,1	17,8	1,1	100,0

Tableau A 6 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance par arrondissement

Arrondissement/Commune	Autres	Chasse d'eau personnel	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse/nature	Total
Arrondissement 1	2,1	10,2	4,7	9,7	69,5	1,3	2,4	0,0	100,0
Arrondissement 2	0,4	6,6	5,2	9,4	73,4	1,0	3,9	0,0	100,0
Arrondissement 3	0,8	9,0	4,7	27,1	51,8	2,2	3,8	0,5	100,0
Arrondissement 4	1,5	10,7	3,5	28,0	50,5	1,9	2,8	1,0	100,0
Arrondissement 5	0,5	16,1	8,6	11,5	57,4	2,4	3,4	0,1	100,0
Arrondissement 6	0,7	16,4	6,1	20,4	47,6	3,2	5,3	0,2	100,0
Arrondissement 7	1,5	6,8	2,1	45,2	39,2	2,1	2,3	0,7	100,0
Arrondissement 8	1,5	7,8	3,9	43,9	37,5	1,7	2,2	1,4	100,0
Arrondissement 9	2,2	7,7	3,2	42,4	37,8	2,8	3,0	0,8	100,0
Arrondissement 10	1,6	10,7	4,0	32,0	44,0	3,7	3,0	0,8	100,0
Arrondissement 11	1,8	16,4	5,0	24,4	45,5	2,7	3,4	0,8	100,0
Arrondissement 12	0,7	30,2	8,8	13,6	41,3	2,4	2,5	0,5	100,0
OUAGADOUGOU	1,4	11,2	4,5	29,6	47,0	2,5	3,2	0,7	100,0

Tableau A 7 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures par arrondissement

Arrondissement/Commune	Autres	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Total
Arrondissement 1	2,3	74,3	4,8	1,5	15,1	1,7	0,2	100,0
Arrondissement 2	1,6	75,6	6,1	0,7	11,9	3,5	0,7	100,0
Arrondissement 3	3,0	51,2	19,6	2,4	7,1	10,6	6,1	100,0
Arrondissement 4	3,3	34,6	20,5	4,7	17,2	15,2	4,5	100,0
Arrondissement 5	1,1	77,3	6,0	0,9	11,8	1,8	1,1	100,0
Arrondissement 6	2,3	63,4	15,8	3,3	6,0	7,0	2,3	100,0
Arrondissement 7	5,4	18,2	21,6	5,5	14,3	22,0	13,0	100,0
Arrondissement 8	2,3	25,6	28,8	4,6	10,6	24,1	4,0	100,0
Arrondissement 9	6,2	20,1	26,6	4,1	9,6	29,2	4,2	100,0
Arrondissement 10	3,8	42,7	19,1	3,0	13,3	10,5	7,6	100,0
Arrondissement 11	4,2	48,6	20,4	2,9	9,9	12,4	1,7	100,0
Arrondissement 12	2,2	74,1	8,4	1,8	7,3	4,8	1,4	100,0
OUAGADOUGOU	3,7	43,7	18,9	3,3	11,1	14,4	4,9	100,0

Tableau A 8 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées par arrondissement

Arrondissement/ Commune	Autres	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Total
Arrondissement 1	2,7	9,2	56,0	5,4	5,0	21,7	100,0
Arrondissement 2	1,9	9,0	68,7	1,6	2,9	15,9	100,0
Arrondissement 3	0,9	7,4	75,9	3,8	1,4	10,5	100,0
Arrondissement 4	2,8	8,7	71,5	2,1	1,8	13,0	100,0
Arrondissement 5	0,8	8,8	65,1	4,2	1,9	19,2	100,0
Arrondissement 6	1,6	8,3	67,7	4,8	1,2	16,4	100,0
Arrondissement 7	2,9	10,9	74,6	1,7	0,5	9,4	100,0
Arrondissement 8	2,2	7,0	75,8	5,4	1,4	8,2	100,0
Arrondissement 9	3,7	8,7	76,4	2,6	0,7	8,0	100,0
Arrondissement 10	3,2	10,9	70,9	2,4	1,3	11,2	100,0
Arrondissement 11	3,3	9,1	71,9	2,7	1,2	11,8	100,0
Arrondissement 12	1,9	9,1	51,1	4,8	3,0	30,1	100,0
OUGADOUGOU	2,5	9,0	71,3	3,2	1,5	12,6	100,0

Tableau A 9 : Possession (%) de bien d'équipement par arrondissement

Arrondissement /Commune	Radio	Télévisio n	Téléphon e fixe	Téléphon es cellulaire s	Réfrigéra teur/ Congélat eur	Ordinateu r	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisiniè re à gaz/élect rique	Connexio n à internet
Arrondissement 1	61,5	78,9	3,3	96,9	31,4	20,5	16,0	60,4	37,4	36,5
Arrondissement 2	60,2	79,4	2,7	96,6	29,0	18,1	17,6	60,0	44,0	33,8
Arrondissement 3	61,1	70,3	2,9	95,5	24,6	18,2	16,4	46,8	33,0	46,0
Arrondissement 4	58,9	62,3	2,6	96,2	18,7	16,2	18,2	38,8	33,2	27,3
Arrondissement 5	51,2	79,2	5,5	97,9	39,1	36,0	21,1	65,1	54,6	40,3
Arrondissement 6	60,3	75,8	4,7	96,6	36,0	26,5	16,6	59,6	42,9	50,9
Arrondissement 7	61,4	53,3	1,6	96,1	10,6	9,8	12,7	32,0	23,3	22,9
Arrondissement 8	63,7	56,5	1,6	95,9	12,3	12,1	13,0	33,3	27,6	25,2
Arrondissement 9	60,2	57,5	1,8	96,6	11,4	12,5	14,5	33,1	27,3	22,7
Arrondissement 10	59,8	63,2	2,6	97,2	21,7	22,2	15,3	43,8	37,3	31,1
Arrondissement 11	56,6	65,6	3,1	96,9	27,9	25,1	19,0	48,9	40,5	33,6
Arrondissement 12	51,4	81,1	8,7	98,1	48,1	37,4	25,9	68,9	54,1	40,4
OUGADOUGOU	59,4	65,6	3,0	96,6	22,7	19,4	16,4	45,3	35,3	33,1

Tableau A 10 : Possession (%) de bien de déplacement par arrondissement

Arrondissement/ Commune	Bicyclette	Bicyclette pour handicapé	Mobylette/Moto	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
Arrondissement 1	44,9	77,6	1,3	0,2	1,1	13,3	0,1	1,8	0,3	0,3	0,4
Arrondissement 2	41,7	77,2	1,1	0,2	2,5	10,2	0,1	1,4	0,2	0,4	0,4
Arrondissement 3	63,6	75,9	1,5	0,5	5,9	12,5	0,3	2,3	0,4	0,4	0,7
Arrondissement 4	62,4	77,3	1,3	0,2	2,2	10,5	0,1	2,3	0,3	0,3	1,6
Arrondissement 5	46,5	81,7	1,1	0,2	0,9	18,9	0,1	1,1	0,3	0,3	0,5
Arrondissement 6	60,8	77,6	1,2	0,4	6,1	19,3	0,3	1,8	0,2	0,3	0,4
Arrondissement 7	73,4	75,4	1,2	0,1	1,7	8,0	0,0	2,7	0,3	0,3	1,1
Arrondissement 8	70,5	76,7	1,1	0,1	2,2	10,2	0,1	3,6	0,3	0,3	2,1
Arrondissement 9	71,6	77,4	1,2	0,1	2,0	9,6	0,1	3,3	0,3	0,3	1,6
Arrondissement 10	65,0	79,7	1,1	0,2	1,7	12,4	0,1	2,2	0,2	0,2	0,7
Arrondissement 11	63,3	79,5	1,2	0,2	1,3	14,7	0,1	1,7	0,2	0,3	0,8
Arrondissement 12	49,8	77,2	1,2	0,2	1,0	31,3	0,1	1,0	0,2	0,3	0,5
OUAGADOUGOU	63,1	77,7	1,2	0,2	2,6	12,9	0,1	2,3	0,3	0,3	1,0

Tableau A 11 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus dans la commune de Ouagadougou en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	240 403	3 719	244 122
10-14	219 723	3 584	223 307
15-19	223 900	3 674	227 574
20-24	221 286	3 155	224 441
25-29	208 196	2 918	211 114
30-34	186 247	2 615	188 862
35-39	144 700	2 125	146 825
40-44	106 094	1 476	107 570
45-49	74 579	979	75 558
50-54	56 912	839	57 751
55-59	42 724	560	43 284
60-64	32 815	586	33 401
65-69	20 573	399	20 972
70-74	14 660	399	15 059
75-79	7 587	251	7 838
80-84	4 622	225	4 847
85 ou +	4 895	367	5 262
Ouagadougou	2 078 692	33 337	2 112 029

Tableau A 12: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la commune par arrondissement en 2019

Arrondissement/Commune	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	37 541	41 889	79 430
Arrondissement 2	30 517	34 727	65 244
Arrondissement 3	115 138	124 672	239 810
Arrondissement 4	76 741	80 143	156 884
Arrondissement 5	48 544	52 084	100 628
Arrondissement 6	82 103	91 624	173 727
Arrondissement 7	105 208	105 394	210 602
Arrondissement 8	55 957	57 110	113 067
Arrondissement 9	122 779	125 755	248 534
Arrondissement 10	99 926	102 605	202 531
Arrondissement 11	96 458	100 181	196 639
Arrondissement 12	24 089	27 163	51 252
OUAGADOUGOU	895 001	943 347	1 838 348

Tableau A 13: Possession d'un acte de naissance par groupe d'âge

Groupes d'âge	Possession d'un acte de naissance		Total
	OUI	NON	
0-4 ans	98,0	2,0	100,0
5-9 ans	98,5	1,5	100,0
10-14 ans	98,4	1,6	100,0
15-19 ans	98,4	1,6	100,0
20-24 ans	98,6	1,4	100,0
25-29 ans	98,6	1,4	100,0
30-34ans	98,6	1,4	100,0
35-39 ans	98,6	1,4	100,0
40-44 ans	98,6	1,4	100,0
45-49 ans	98,7	1,3	100,0
50-54 ans	98,5	1,5	100,0
55-59 ans	98,7	1,3	100,0
60-64 ans	98,2	1,8	100,0
65-69 ans	98,1	1,9	100,0
70-74 ans	97,4	2,6	100,0
75-79 ans	96,8	3,2	100,0
80-84 ans	95,4	4,6	100,0
85 ans et plus	93,0	7,0	100,0
Ensemble	98,4	1,6	100,0

Tableau A 14: Possession d'un acte de naissance par groupe d'âges et par arrondissement

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Arrondissement/Commune	Oui	Non	Total
0-4	Arrondissement 1	99	1	100
	Arrondissement 2	98,2	1,8	100
	Arrondissement 3	97	3	100
	Arrondissement 4	98	2	100
	Arrondissement 5	98,7	1,3	100
	Arrondissement 6	98,3	1,7	100
	Arrondissement 7	97,4	2,6	100
	Arrondissement 8	98,3	1,7	100
	Arrondissement 9	97,9	2,1	100
	Arrondissement 10	98,4	1,6	100
	Arrondissement 11	98,4	1,6	100
	Arrondissement 12	98,9	1,1	100
		OUAGADOUGOU	98	2
05-09	Arrondissement 1	99,4	0,6	100
	Arrondissement 2	98,9	1,1	100
	Arrondissement 3	97,6	2,4	100
	Arrondissement 4	98,3	1,7	100
	Arrondissement 5	99	1	100
	Arrondissement 6	98,5	1,5	100
	Arrondissement 7	98,2	1,8	100
	Arrondissement 8	98,3	1,7	100
	Arrondissement 9	98,4	1,6	100
	Arrondissement 10	98,8	1,2	100
	Arrondissement 11	99,1	0,9	100
	Arrondissement 12	99,4	0,6	100
		OUAGADOUGOU	98,5	1,5
10-14	Arrondissement 1	99,1	0,9	100
	Arrondissement 2	98,9	1,1	100
	Arrondissement 3	97,5	2,5	100
	Arrondissement 4	98,3	1,7	100
	Arrondissement 5	98,8	1,2	100
	Arrondissement 6	98,5	1,5	100
	Arrondissement 7	98	2	100
	Arrondissement 8	98,2	1,8	100
	Arrondissement 9	98,5	1,5	100
	Arrondissement 10	98,8	1,2	100
	Arrondissement 11	98,9	1,1	100
	Arrondissement 12	99,2	0,8	100
		OUAGADOUGOU	98,4	1,6
15-19	Arrondissement 1	98,5	1,5	100
	Arrondissement 2	98,4	1,6	100

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance				
	Arrondissement/Commune	Oui	Non	Total	
	Arrondissement 3	97,8	2,2	100	
	Arrondissement 4	98,4	1,6	100	
	Arrondissement 5	98,6	1,4	100	
	Arrondissement 6	98,4	1,6	100	
	Arrondissement 7	98	2	100	
	Arrondissement 8	97,8	2,2	100	
	Arrondissement 9	98,5	1,5	100	
	Arrondissement 10	98,8	1,2	100	
	Arrondissement 11	98,9	1,1	100	
	Arrondissement 12	99,1	0,9	100	
	OUAGADOUGOU	98,4	1,6	100	
	20-24	Arrondissement 1	98,8	1,2	100
		Arrondissement 2	98,5	1,5	100
Arrondissement 3		97,8	2,2	100	
Arrondissement 4		98,6	1,4	100	
Arrondissement 5		99,4	0,6	100	
Arrondissement 6		98,7	1,3	100	
Arrondissement 7		98	2	100	
Arrondissement 8		97,6	2,4	100	
Arrondissement 9		98,7	1,3	100	
Arrondissement 10		99	1	100	
Arrondissement 11		99,2	0,8	100	
Arrondissement 12		99,4	0,6	100	
OUAGADOUGOU		98,6	1,4	100	
25-29	Arrondissement 1	99,2	0,8	100	
	Arrondissement 2	98,6	1,4	100	
	Arrondissement 3	98	2	100	
	Arrondissement 4	98,7	1,3	100	
	Arrondissement 5	99,4	0,6	100	
	Arrondissement 6	98,8	1,2	100	
	Arrondissement 7	97,8	2,2	100	
	Arrondissement 8	97,7	2,3	100	
	Arrondissement 9	98,7	1,3	100	
	Arrondissement 10	98,8	1,2	100	
	Arrondissement 11	99,3	0,7	100	
	Arrondissement 12	99,3	0,7	100	
	OUAGADOUGOU	98,6	1,4	100	
30-34	Arrondissement 1	98,9	1,1	100	
	Arrondissement 2	98,5	1,5	100	
	Arrondissement 3	98,1	1,9	100	
	Arrondissement 4	98,5	1,5	100	

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Arrondissement/Commune	Oui	Non	Total
	Arrondissement 5	99,5	0,5	100
	Arrondissement 6	98,9	1,1	100
	Arrondissement 7	97,8	2,2	100
	Arrondissement 8	98,2	1,8	100
	Arrondissement 9	98,7	1,3	100
	Arrondissement 10	98,9	1,1	100
	Arrondissement 11	99,2	0,8	100
	Arrondissement 12	99,3	0,7	100
	OUAGADOUGOU	98,6	1,4	100
35-39	Arrondissement 1	99	1	100
	Arrondissement 2	98,7	1,3	100
	Arrondissement 3	98,3	1,7	100
	Arrondissement 4	98,5	1,5	100
	Arrondissement 5	99,3	0,7	100
	Arrondissement 6	98,8	1,2	100
	Arrondissement 7	97,9	2,1	100
	Arrondissement 8	97,6	2,4	100
	Arrondissement 9	98,6	1,4	100
	Arrondissement 10	98,8	1,2	100
	Arrondissement 11	99,1	0,9	100
	Arrondissement 12	99,4	0,6	100
	OUAGADOUGOU	98,6	1,4	100
40-44	Arrondissement 1	99,1	0,9	100
	Arrondissement 2	99	1	100
	Arrondissement 3	98,2	1,8	100
	Arrondissement 4	98,5	1,5	100
	Arrondissement 5	99,3	0,7	100
	Arrondissement 6	98,9	1,1	100
	Arrondissement 7	97,9	2,1	100
	Arrondissement 8	98,1	1,9	100
	Arrondissement 9	98,6	1,4	100
	Arrondissement 10	98,9	1,1	100
	Arrondissement 11	99,1	0,9	100
	Arrondissement 12	99,3	0,7	100
	OUAGADOUGOU	98,6	1,4	100
45-49	Arrondissement 1	98,9	1,1	100
	Arrondissement 2	98,9	1,1	100
	Arrondissement 3	98,4	1,6	100
	Arrondissement 4	98,6	1,4	100
	Arrondissement 5	99,4	0,6	100
	Arrondissement 6	99,1	0,9	100
	Arrondissement 7	98,2	1,8	100

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Arrondissement/Commune	Oui	Non	Total
	Arrondissement 8	98,1	1,9	100
	Arrondissement 9	98,6	1,4	100
	Arrondissement 10	98,9	1,1	100
	Arrondissement 11	98,9	1,1	100
	Arrondissement 12	99,1	0,9	100
	OUAGADOUGOU	98,7	1,3	100
50-54	Arrondissement 1	99,2	0,8	100
	Arrondissement 2	98,8	1,2	100
	Arrondissement 3	98	2	100
	Arrondissement 4	98,5	1,5	100
	Arrondissement 5	99,5	0,5	100
	Arrondissement 6	98,8	1,2	100
	Arrondissement 7	97,9	2,1	100
	Arrondissement 8	97,6	2,4	100
	Arrondissement 9	98,5	1,5	100
	Arrondissement 10	98,4	1,6	100
	Arrondissement 11	99	1	100
	Arrondissement 12	99,2	0,8	100
	OUAGADOUGOU	98,5	1,5	100
	55-59	Arrondissement 1	99,2	0,8
Arrondissement 2		98,5	1,5	100
Arrondissement 3		98,1	1,9	100
Arrondissement 4		98,6	1,4	100
Arrondissement 5		99,3	0,7	100
Arrondissement 6		98,9	1,1	100
Arrondissement 7		98,1	1,9	100
Arrondissement 8		98,1	1,9	100
Arrondissement 9		98,2	1,8	100
Arrondissement 10		99	1	100
Arrondissement 11		99,3	0,7	100
Arrondissement 12		99,5	0,5	100
OUAGADOUGOU		98,7	1,3	100
60-64		Arrondissement 1	98,7	1,3
	Arrondissement 2	98,3	1,7	100
	Arrondissement 3	97,9	2,1	100
	Arrondissement 4	98,1	1,9	100
	Arrondissement 5	99	1	100
	Arrondissement 6	98,6	1,4	100
	Arrondissement 7	96,4	3,6	100
	Arrondissement 8	97,1	2,9	100
	Arrondissement 9	97,7	2,3	100

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Arrondissement/Commune	Oui	Non	Total
	Arrondissement 10	98,5	1,5	100
	Arrondissement 11	98,8	1,2	100
	Arrondissement 12	99,5	0,5	100
	OUAGADOUGOU	98,2	1,8	100
65-69	Arrondissement 1	98,8	1,2	100
	Arrondissement 2	98,1	1,9	100
	Arrondissement 3	97,8	2,2	100
	Arrondissement 4	98,1	1,9	100
	Arrondissement 5	99,3	0,7	100
	Arrondissement 6	99	1	100
	Arrondissement 7	96,5	3,5	100
	Arrondissement 8	95,3	4,7	100
	Arrondissement 9	96,8	3,2	100
	Arrondissement 10	98,2	1,8	100
	Arrondissement 11	98,2	1,8	100
	Arrondissement 12	98,9	1,1	100
	OUAGADOUGOU	98,1	1,9	100
70-74	Arrondissement 1	97,3	2,7	100
	Arrondissement 2	98,2	1,8	100
	Arrondissement 3	97,6	2,4	100
	Arrondissement 4	96,5	3,5	100
	Arrondissement 5	98,9	1,1	100
	Arrondissement 6	98,1	1,9	100
	Arrondissement 7	93,5	6,5	100
	Arrondissement 8	96,6	3,4	100
	Arrondissement 9	96,8	3,2	100
	Arrondissement 10	97,8	2,2	100
	Arrondissement 11	97,3	2,7	100
	Arrondissement 12	97,9	2,1	100
	OUAGADOUGOU	97,4	2,6	100
75-79	Arrondissement 1	96,9	3,1	100
	Arrondissement 2	98,2	1,8	100
	Arrondissement 3	96,7	3,3	100
	Arrondissement 4	97,1	2,9	100
	Arrondissement 5	98,6	1,4	100
	Arrondissement 6	97,7	2,3	100
	Arrondissement 7	91,7	8,3	100
	Arrondissement 8	94,3	5,7	100
	Arrondissement 9	95,6	4,4	100
	Arrondissement 10	96,6	3,4	100
	Arrondissement 11	97,4	2,6	100
	Arrondissement 12	97,8	2,2	100

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Arrondissement/Commune	Oui	Non	Total
	OUAGADOUGOU	96,8	3,2	100
80-84	Arrondissement 1	96,6	3,4	100
	Arrondissement 2	97,5	2,5	100
	Arrondissement 3	94,9	5,1	100
	Arrondissement 4	97,5	2,5	100
	Arrondissement 5	96,6	3,4	100
	Arrondissement 6	98,5	1,5	100
	Arrondissement 7	87,9	12,1	100
	Arrondissement 8	93,6	6,4	100
	Arrondissement 9	93	7	100
	Arrondissement 10	93,9	6,1	100
	Arrondissement 11	95,6	4,4	100
	Arrondissement 12	98,6	1,4	100
		OUAGADOUGOU	95,4	4,6
85 ou +	Arrondissement 1	92,8	7,2	100
	Arrondissement 2	95,1	4,9	100
	Arrondissement 3	92,4	7,6	100
	Arrondissement 4	94,5	5,5	100
	Arrondissement 5	93,1	6,9	100
	Arrondissement 6	94,8	5,2	100
	Arrondissement 7	90,1	9,9	100
	Arrondissement 8	91,5	8,5	100
	Arrondissement 9	93	7	100
	Arrondissement 10	93,4	6,6	100
	Arrondissement 11	92,4	7,6	100
	Arrondissement 12	93,6	6,4	100
		OUAGADOUGOU	93	7
Total	Arrondissement 1	98,9	1,1	100
	Arrondissement 2	98,6	1,4	100
	Arrondissement 3	97,8	2,2	100
	Arrondissement 4	98,4	1,6	100
	Arrondissement 5	99,1	0,9	100
	Arrondissement 6	98,6	1,4	100
	Arrondissement 7	97,8	2,2	100
	Arrondissement 8	97,9	2,1	100
	Arrondissement 9	98,4	1,6	100
	Arrondissement 10	98,7	1,3	100
	Arrondissement 11	98,9	1,1	100
	Arrondissement 12	99,2	0,8	100
		OUAGADOUGOU	98,4	1,6

Tableau A 15: Densités par arrondissement

Arrondissement	Densités (hbts/km ²)
Arrondissement 1	5 559,2
Arrondissement 2	6 466,2
Arrondissement 3	7 581,0
Arrondissement 4	2 530,9
Arrondissement 5	6 058,0
Arrondissement 6	7 853,3
Arrondissement 7	5 517,5
Arrondissement 8	2 287,0
Arrondissement 9	3 763,6
Arrondissement 10	10 061,3
Arrondissement 11	6 280,1
Arrondissement 12	1 644,9
OUAGADOUGOU	4 385,5

EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahima
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djiblirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/19

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf